LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Plan québécois des infrastructures 2016-2026

Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2016-2017

ENSEMBLE
on fait avancer le Québec

Québec

LES **INFRASTRUCTURES PUBLIQUES** DU QUÉBEC

Plan québécois des infrastructures 2016-2026

Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2016-2017

Les infrastructures publiques du Québec
Plan québécois des infrastructures 2016-2026 /
Plans annuels de gestion des investissements
publics en infrastructures 2016-2017

Dépôt légal – Mars 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-551-25802-4 (imprimé)
ISBN 978-2-551-25803-1 (en ligne)

ISSN 2369-999X (imprimé)
ISSN 2371-0004 (en ligne)

© Gouvernement du Québec – 2016

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Le développement économique et l'amélioration des services à la population sont, sans contredit, des priorités pour le gouvernement du Québec. La saine gestion des finances publiques que nous avons appliquée au cours des deux dernières années nous a permis d'atteindre l'équilibre budgétaire pour 2015-2016. Notre objectif est maintenant de dégager une marge de manœuvre qui nous permettra ainsi d'investir davantage dans les secteurs prioritaires que sont l'éducation, la santé, la famille et l'économie.

Les choix faits en matière d'infrastructures doivent être cohérents avec les priorités que nous avons établies. C'est pourquoi nous travaillons à l'élaboration d'une vision à long terme qui nous guidera dans les projets d'infrastructures à prioriser.

En effectuant des choix réfléchis, les investissements en infrastructures nous permettent d'assurer un avenir économique prospère grâce à cet important levier économique. Non seulement les sommes investies permettent la création de dizaines de milliers d'emplois chaque année, mais elles contribuent à créer un environnement favorable à l'investissement privé en plus d'assurer le maintien de services de qualité à la population, notamment en santé, en éducation et en matière de transport.

Des investissements de 88,7 milliards de dollars au cours des dix prochaines années

Par son programme d'investissement en infrastructures de 88,7 milliards de dollars sur dix ans, en hausse de 300 millions de dollars par rapport à celui portant sur la période 2015-2025, le gouvernement du Québec poursuit les actions prioritaires mises en œuvre pour appuyer sa croissance économique. Sur une base annuelle, il s'agit d'une somme de près de quatre fois supérieure à celle investie au début des années 2000. Ces investissements profitent ainsi à la vitalité économique de l'ensemble des régions du Québec.

Un plan d'investissement rigoureux axé sur les priorités du Québec

Le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 prévoit notamment un grand chantier dans les infrastructures scolaires visant à offrir un environnement propice à l'apprentissage et favorisant l'activité physique chez les jeunes. Des sommes importantes sont également prévues pour mettre en œuvre les grandes stratégies gouvernementales concernant les infrastructures du Plan Nord, de la Stratégie maritime et du Plan d'action en électrification des transports.

Par ailleurs, les Québécois ont aussi des attentes élevées et ils veulent s'assurer que leurs taxes et impôts sont investis de manière responsable. À cet effet, le gouvernement du Québec a mis en place de nombreux mécanismes afin d'observer l'usage des meilleures pratiques en matière d'infrastructures publiques tout en appliquant une gestion rigoureuse et transparente des sommes qui leur sont consacrées.

La prospérité du Québec se bâtit par la valorisation de nos atouts et la réalisation de projets qui créeront des emplois de qualité, protégeront notre environnement et auront des retombées directes dans toutes les régions du Québec.

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des programmes
et président du Conseil du trésor,

Sam Hamad

Table des matières

Message du président du Conseil du trésor 3

Introduction 9

PARTIE I

Des investissements favorisant le développement économique et l'amélioration des services 11

1. **Des investissements pour mettre en œuvre les grands objectifs gouvernementaux** 13
   - 1.1. Un grand chantier dans les infrastructures scolaires et sportives 13
   - 1.2. Des investissements dans les infrastructures associées aux grandes stratégies gouvernementales 15
   - 1.3. Autres initiatives favorisant le développement économique et l'amélioration des services 16
2. **Des sommes additionnelles du gouvernement fédéral en appui au Plan québécois des infrastructures** 18
   - 2.1. Des processus à réviser pour accélérer les mises en chantier 18
   - 2.2. Des investissements conjoints dans les projets réalisés par la Caisse de dépôt et placement du Québec 18
3. **Un plan d'investissement responsable** 19
   - 3.1. Le contexte budgétaire 19
   - 3.2. Une priorisation axée sur le maintien et le remplacement des actifs 20
   - 3.3. Un portrait de plus en plus complet de l'état des infrastructures et du déficit de maintien d'actifs 21
   - 3.4. Des règles de gouvernance en évolution 22
   - 3.5. L'amélioration continue en matière de transparence 22

PARTIE II

Le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 23

1. **Un plan d'investissement en soutien aux services publics** 25
2. **Le Plan québécois des infrastructures** 28
   - 2.1. Le Plan québécois des infrastructures par secteur 28
   - 2.2. Les autres informations présentées au Plan québécois des infrastructures 43
   - 2.3. Les investissements en infrastructures par région administrative 46
   - 2.4. La contribution du gouvernement du Québec et de ses partenaires 47

3. Un rattrapage qui se poursuit concernant le niveau des investissements et son impact sur l'état des finances publiques 48

3.1. Le maintien d'un équilibre entre les besoins prioritaires en infrastructures publiques et la capacité financière du gouvernement 49

3.2. Un suivi prudent de la croissance des dépenses publiques 49

4. Les projets de 50 millions de dollars et plus 51

4.1. Les nouvelles mises à l'étude de projets de 50 millions de dollars et plus 52

4.2. Les projets ayant changé de catégorie d'avancement en 2015-2016 52

4.3. Les projets ayant pris fin en 2015-2016 54

5. Tableaux sommaires des investissements au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 et liste des projets de 50 millions de dollars et plus 55

5.1. Tableau des investissements par secteur et par année 55

5.2. Tableau des investissements par type et par année 56

5.3. Tableau des investissements par secteur et par type 57

5.4. Liste des projets de 50 millions de dollars et plus 58

5.5. Mise à jour des investissements probables pour l'année 2015-2016 72

5.6. État de situation final des investissements réalisés pour l'année 2014-2015 73

PARTIE III

Les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2016-2017 79

1. Contexte 81

2. Indice d'état gouvernemental d'une infrastructure publique 82

3. Les plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2016-2017 83

Affaires municipales et Occupation du territoire 85

Conseil du trésor et Administration gouvernementale 91

Culture et Communications 99

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques 109

Éducation et Enseignement supérieur 115

Santé et Services sociaux 135

Tourisme 143

Transports, Mobilité durable et Électrification des transports 151

ANNEXES 171

1. La Loi sur les infrastructures publiques 173

2. La Société québécoise des infrastructures 173

3. La Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique 174

4. Les cadres de gestion des infrastructures publiques 175

Introduction

Par son programme d'investissement en infrastructures de 88,7 milliards de dollars sur dix ans, en hausse de 300 millions de dollars par rapport à celui portant sur la période 2015-2025, le gouvernement du Québec poursuit les actions prioritaires mises en œuvre pour appuyer de façon substantielle la croissance économique du Québec et assurer le maintien de services de qualité à la population.

Le renouvellement et le développement des infrastructures publiques permettront de soutenir l'activité industrielle du Québec, de créer des emplois de qualité et de répondre aux besoins futurs en matière d'éducation, de soins de santé, de transport collectif et d'accès à un réseau routier de qualité. Les investissements indiqués au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 permettront de consolider les assises qui stimuleront la croissance économique de toutes les régions du Québec.

Avec des investissements sur dix ans de 88,7 milliards de dollars, ce programme permettra de maintenir l'état des infrastructures publiques pour assurer un accès sécuritaire aux citoyens à celles-ci et de construire de nouvelles infrastructures pour bonifier l'offre de services gouvernementaux, principalement dans les cas favorisant le développement économique du Québec.

Le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 prévoit des investissements qui permettront de favoriser l'essor économique du Québec dans tous les secteurs. Ce Plan prévoit notamment :

- Un grand chantier dans les infrastructures scolaires et sportives visant à offrir des milieux sains, sécuritaires et propices au développement des élèves;
- Des investissements en infrastructures pour mettre en œuvre les grandes stratégies gouvernementales telles que le Plan Nord, la Stratégie maritime, la Stratégie touristique et le Plan d'électrification des transports.

Le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 constitue un puissant outil de planification qui permet d'assurer que les fonds publics seront dépensés de façon optimale, conformément aux priorités du gouvernement et à la capacité de payer des citoyens.

Ce document présente également les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2016-2017, élaborés par les ministres responsables des différents portefeuilles gouvernementaux. Ces Plans présentent une évaluation bonifiée de l'état des infrastructures et du déficit de maintien d'actifs. Ils guideront le gouvernement dans la priorisation des investissements en maintien d'actifs et en remplacement d'infrastructures.

Par ses actions, le gouvernement entend poursuivre sa gestion responsable des investissements en infrastructures et, du même coup, faire profiter l'ensemble de la population du Québec des retombées économiques qui en découlent.

PARTIE I

Des investissements favorisant le développement économique et l'amélioration des services

1. Des investissements pour mettre en œuvre les grands objectifs gouvernementaux

Le gouvernement du Québec maintient son engagement de créer des emplois et de stimuler l'économie en procurant aux entreprises et aux citoyens les infrastructures dont ils ont besoin.

Comme c'est le cas partout dans le monde, les investissements en infrastructures publiques ont des retombées positives sur la productivité et sur la croissance économique du Québec. Ces investissements agissent sur les déterminants fondamentaux de la croissance que sont l'emploi et la productivité, tout en améliorant l'utilisation de la main-d'œuvre et la mobilité des travailleurs.

Les investissements en infrastructures publiques représentent un des outils importants dont dispose le gouvernement du Québec pour stimuler l'investissement privé. Ils créent un cadre favorable au secteur privé et, par conséquent, en augmentent les bénéfices escomptés.

1.1 Un grand chantier dans les infrastructures scolaires et sportives

Le gouvernement s'est engagé dans une démarche structurée afin de se recentrer sur ses missions premières et de dégager une marge de manœuvre pour mieux y investir. Dans cette foulée, le gouvernement a choisi d'investir de façon responsable dans les établissements scolaires et sportifs afin d'offrir un environnement propice à l'apprentissage et à la pratique du sport.

❑ Des investissements additionnels de 650 millions de dollars pour rétablir les établissements primaires-secondaires

Des sommes additionnelles importantes seront investies dans les projets de maintien et de remise en état des établissements d'enseignement primaire et secondaire. Divers travaux associés à l'élimination des moisissures, à la réfection des toitures, à la mise aux normes de bâtiments, au remplacement de portes et fenêtres, à l'amélioration de systèmes de chauffage et à la rénovation d'installations sanitaires pourront ainsi être réalisés en sus des budgets réguliers dans l'ensemble des commissions scolaires du territoire québécois.

Les établissements présentant des déficiences inventoriées par les travaux d'évaluation du parc d'infrastructures du primaire et du secondaire, notamment à la Commission scolaire de Montréal, seront précisément visés par le programme mis en œuvre par le gouvernement. Ainsi, le gouvernement entend investir 500 millions de dollars additionnels, sur un horizon de trois ans, pour contrer les problèmes de vétusté dans les écoles.

De plus, le gouvernement profite du Plan québécois des infrastructures 2016-2026 pour annoncer des investissements de 50 millions de dollars, sur ce même horizon de trois ans, dans la construction de gymnases. Ces investissements permettront d'offrir des installations sportives adéquates qui favoriseront l'activité physique chez les jeunes.

Enfin, une somme de 100 millions de dollars, financée par le Fonds vert, sera également mise à la disposition des établissements d'enseignement, principalement aux commissions scolaires, afin de réaliser des travaux rehaussant l'efficacité énergétique des immeubles et soutenant la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit là d'un geste concret visant à démontrer la volonté ferme du gouvernement d'affecter certaines sommes en provenance du Fonds vert à des besoins proches de la population.

Ces mesures constituent un geste important du gouvernement dont les effets socio-économiques s'ajouteront au cours des prochaines années à ceux générés par l'annonce du Plan québécois des infrastructures 2015-2025, qui prévoyait des ajouts et agrandissements d'écoles pour un montant de 1,0 milliard de dollars afin de combler les besoins à moyen terme des commissions scolaires.

❑ Ajout d'une enveloppe de 50 millions de dollars au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique a été créé afin de faciliter la pratique d'activités physiques et ainsi contribuer au développement d'une culture sportive au sein de la population québécoise. Les revenus de ce fonds sont affectés au soutien financier pour la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives ainsi qu'à l'organisation d'événements sportifs internationaux.

Le fonds permet de verser des subventions de contrepartie, notamment à des municipalités et des organismes scolaires ainsi qu'à des organismes à but non lucratif. Par conséquent, pour chaque dollar investi par le gouvernement, un montant équivalent est versé par les partenaires ou organismes concernés.

Le gouvernement profite du Plan québécois des infrastructures 2016-2026 pour annoncer l'ajout d'une nouvelle enveloppe de 50 millions de dollars au bénéfice du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique. Cet apport important permettra de construire ou d'aménager de nouveaux terrains de soccer et de baseball, des piscines ou d'autres infrastructures dans tout le Québec.

❑ Poursuite de la lutte au déficit de maintien d'actifs et investissements majeurs dans les cégeps et les universités

Tout en poursuivant son action pour offrir des services de qualité à tous les étudiants de niveau postsecondaire, le gouvernement portera une attention particulière à la remise en état des infrastructures collégiales et universitaires en ajoutant des sommes considérables à cet effet.

Ainsi, le gouvernement entend investir des sommes additionnelles de 100 millions de dollars pour les cégeps et de 66 millions de dollars pour les universités.

Pour les cégeps, il s'agit d'une somme de plus de 70 millions de dollars sur dix ans qui sera ajoutée en transformation d'espaces pour répondre aux besoins évolutifs associés au soutien à l'enseignement, et près de 25 millions de dollars additionnels qui seront accordés pour assurer le maintien des nouveaux espaces utilisés au cours des dernières années.

Enfin, près de 5 millions de dollars seront alloués à l'intégration de nouvelles technologies à l'enseignement, comme l'ajout de mannequins simulateurs haute fidélité en soins infirmiers à l'ensemble des collèges offrant le programme et le remplacement d'un simulateur de navigation au cégep de Rimouski.

Au niveau universitaire, les nouveaux investissements serviront principalement à la réfection et à la transformation des bâtiments ainsi qu'au renouvellement du parc d'équipements. Ces sommes permettront également d'accélérer la résorption des déficits de maintien d'actifs actuellement constatés dans certains établissements, notamment au Pavillon de la bibliothèque McDonald-Stewart de l'Université McGill et au Pavillon Judith-Jasmin de l'Université du Québec à Montréal.

Par ailleurs, le gouvernement est conscient de l'importance de développer son réseau universitaire pour faire en sorte que le Québec se maintienne en tête du peloton des universités canadiennes. À cet égard, le projet de développement du Complexe des sciences de l'Université de Montréal, sur le site de l'ancienne gare d'Outremont, démontre la volonté gouvernementale d'offrir des locaux et des laboratoires à la fine pointe de la technologie pour favoriser un environnement propice aux étudiants de cet établissement.

Mentionnons également la mise à l'étude du projet visant la construction de l'Institut nordique du Québec, basé sur le campus de l'Université Laval, qui regroupera les expertises du service du développement durable du Nord.

De même, les études requises pour développer et assurer la pérennité de HEC Montréal sont en cours et permettront de mettre en place un site de grande qualité pour les clientèles de cet établissement

d'enseignement. Il en est de même pour l'Université McGill qui poursuit ses études afin d'évaluer la possibilité d'aménager des locaux et des infrastructures sur le site laissé vacant par l'Hôpital Royal Victoria. La réalisation de ces travaux offrira une solution à ses problèmes d'espaces et lui permettra de maintenir des standards de qualité à long terme.

La qualité et la pérennité de ces installations doivent continuer d'être une fierté pour le Québec. En améliorant de manière tangible les infrastructures en place, le gouvernement confirme sa volonté de créer un environnement propice au dépassement et à l'innovation dans le milieu universitaire.

1.2 Des investissements dans les infrastructures associées aux grandes stratégies gouvernementales

Puisque les investissements gouvernementaux en infrastructures constituent un des moyens pour stimuler le développement économique, le gouvernement entend investir des sommes importantes dans les infrastructures essentielles à la réalisation des grandes stratégies gouvernementales. Celles-ci seront investies dans les infrastructures du Plan Nord, de la Stratégie maritime ainsi que celles de la Stratégie touristique et du Plan d'action en électrification des transports.

En favorisant les investissements en infrastructures soutenant la réalisation de ces grandes stratégies, le gouvernement s'assure de la présence d'un environnement propice au développement économique au profit de l'ensemble de la population.

❑ Des investissements stratégiques dans les infrastructures associées au Plan Nord

Le gouvernement du Québec s'est engagé à relancer le Plan Nord afin de stimuler la croissance économique et d'appuyer le développement des communautés locales et autochtones. Au cours des dix prochaines années, le gouvernement prévoit investir plus de 1,7 milliard de dollars en infrastructures dans le cadre du Plan Nord.

Le gouvernement entend notamment soutenir financièrement la réalisation des études de faisabilité concernant l'implantation d'un réseau de fibre optique et il prévoit mettre en place des solutions adaptées sur le territoire du Plan Nord pour servir les intérêts des communautés inuite, crie, naskapie et innue, de même que ceux des populations non autochtones et des entreprises présentes sur ce territoire.

Les études pour la prolongation de la route 138, entre Kegaska et La Romaine et entre Tête-à-la-Baleine et La Tabatière sont en cours. De plus, la planification des travaux de réfection de la route 389, entre Baie-Comeau et Fermont sur la route de la Baie James, se poursuivra.

Par ailleurs, afin de répondre à l'évolution des besoins des compagnies minières de la fosse du Labrador, et ce, à un prix compétitif, le gouvernement entend entreprendre, en partenariat avec le secteur privé, les travaux permettant d'augmenter la capacité et d'améliorer l'efficacité des infrastructures portuaires à Sept-Îles, de même qu'il poursuivra l'étude du lien ferroviaire entre le port de Sept-Îles et la fosse du Labrador.

La construction de nouvelles infrastructures publiques routières, communautaires et scolaires dans le cadre du Plan Nord augmentera le potentiel d'exploitation des ressources dans les régions éloignées, contribuant ainsi à stimuler l'emploi dans ces régions.

❑ Des investissements progressifs et judicieux dans la Stratégie maritime

Dans le cadre de la Stratégie maritime, le gouvernement entend profiter du plein potentiel offert par les richesses de notre vaste territoire maritime et faire des investissements progressifs et judicieux dans les infrastructures liées au développement du tourisme maritime et du transport maritime sur courte distance.

Des investissements de plus de 450 millions de dollars seront effectués, notamment pour la mise à niveau d'équipements et d'infrastructures de transport ainsi que pour l'implantation de terminaux permettant le transbordement des marchandises d'un mode de transport à un autre.

En plus des retombées économiques découlant directement de ces projets d'investissements, l'économie québécoise bénéficiera de la croissance des entreprises d'ici qui tireront profit d'un accès plus efficace aux marchés mondiaux. Le transport maritime a aussi la particularité d'attirer des investissements provenant des autres secteurs industriels, ce qui permet d'inscrire l'économie maritime en complémentarité avec l'économie globale du Québec.

❑ Des investissements pour la Stratégie touristique dans les régions du Québec

En plus d'une somme de 40 millions de dollars qui sera consacrée aux infrastructures artistiques, culturelles et sportives qui ont des répercussions directes sur le tourisme, le gouvernement accentue ses investissements dans les infrastructures touristiques, notamment par des fonds additionnels de 60 millions de dollars qui seront consacrés au cours des quatre prochaines années aux bâtiments et autres actifs de la Société des établissements de plein air du Québec. Ces investissements, répartis sur tout le territoire québécois, permettront d'améliorer l'offre de services de cette société d'État et contribueront activement au développement régional.

Par ailleurs, le gouvernement ajoute au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 une somme de 50 millions de dollars pour le développement de la Route verte. Cet investissement permettra de poursuivre les travaux déjà bien amorcés visant à doter le Québec d'un réseau cyclable performant et sécuritaire partout sur son territoire.

❑ Des investissements pour appuyer le Plan d'action en électrification des transports

Le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 prévoit que des investissements importants seront réalisés dans les infrastructures associées au Plan d'action en électrification des transports au cours de la prochaine décennie. Ces investissements stimuleront la croissance économique du Québec et permettront de favoriser les transports électriques. Cette expertise dans la conception et la fabrication des composantes de véhicules électriques de même que la recherche et le développement de nouveaux moyens pour innover dans le secteur permettront la création d'une économie verte et créatrice d'emplois de qualité. Les projets annoncés avec la Caisse de dépôt et placement du Québec illustrent parfaitement l'arrimage des besoins des Québécois en matière de transport collectif avec la capacité du Québec de produire une énergie hydroélectrique verte et à bon prix.

Ces investissements, structurants et responsables, additionnés à une multitude de mesures et de projets annoncés au cours des deux dernières années, viendront renforcer significativement l'action gouvernementale en électrification des transports.

1.3 Autres initiatives favorisant le développement économique et l'amélioration des services

Le gouvernement du Québec investira également de façon importante pour la réfection de la voirie locale, conformément à ce qu'il annonçait dans le cadre de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019. De plus, le gouvernement entend accroître l'accessibilité à un logement décent et abordable pour plusieurs familles moins fortunées avec l'ajout de 1 500 nouveaux logements sociaux.

❑ Des investissements majeurs dans la voirie locale

Au cours de la dernière année, le gouvernement du Québec a reconnu qu'une actualisation et une bonification des programmes d'aide financière à la voirie locale étaient devenues nécessaires. C'est dans ce contexte qu'il a fait un geste significatif dans la foulée de l'annonce du Pacte fiscal transitoire en 2015 en mettant en place le programme de réhabilitation du réseau routier local, lequel comprend deux volets : un premier, « Redressement » des infrastructures routières locales, et un second, « Accélération » des investissements sur le réseau routier local.

Ainsi, le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 annonce des investissements additionnels de 200 millions de dollars qui seront effectués dans la voirie locale à hauteur de 50 millions de dollars par année au cours des quatre prochaines années sur tout le territoire du Québec.

Plus précisément, le volet « Redressement » vise à soutenir financièrement les municipalités pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local découlant d'une planification. Les clientèles admissibles au volet « Redressement » sont les municipalités ou les regroupements de municipalités.

Quant au volet « Accélération », il vise à soutenir les projets d'amélioration du réseau routier local qui ne sont pas prévus à l'intérieur d'un plan d'intervention. Les municipalités admissibles à ce volet sont celles de moins de 100 000 habitants et les municipalités régionales de comté qui ont des interventions à réaliser sur leurs territoires non organisés.

À l'exception des interventions en sécurité routière, tous les travaux doivent être réalisés sur les routes locales de niveaux 1 et 2 reconnues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Les routes locales de niveau 1 permettent de relier entre eux les centres ruraux d'importance et les routes locales de niveau 2 donnent accès à la propriété rurale habitée en permanence.

❑ Poursuite des investissements dans les logements sociaux

Le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 annonce qu'une somme de 106,5 millions de dollars sera ajoutée et répartie sur deux années à compter de 2020-2021 pour la construction de 1 500 nouveaux logements sociaux. Cette initiative permettra d'accroître l'accessibilité à un logement décent et abordable pour plusieurs familles moins fortunées et pour certaines catégories de personnes au statut plus précaire.

Ces nouveaux logements seront financés dans le cadre du programme Accès Logis administré par la Société d'habitation du Québec.

2. Des sommes additionnelles du gouvernement fédéral en appui au Plan québécois des infrastructures

Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il entend augmenter ses investissements en infrastructures de 60 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie afin de stimuler l'économie de l'ensemble des régions du Canada. À cet égard, le prochain budget fédéral devrait annoncer les modalités de trois nouveaux fonds de 20 milliards de dollars chacun, qui seront affectés au transport collectif, aux infrastructures vertes et aux infrastructures sociales. Considérant son poids démographique, le Québec s'attend à recevoir, au minimum, 14 milliards de dollars sur dix ans, qui s'ajouteront aux sommes déjà prévues dans les programmes Chantiers Canada 2014-2024 et aux 88,7 milliards de dollars prévus par le Québec dans son Plan québécois des infrastructures.

2.1 Des processus à réviser pour accélérer les mises en chantier

Le Québec demeure le mieux placé pour déterminer les priorités d'investissements en matière d'infrastructures publiques sur son territoire et il est essentiel que le financement fédéral soutienne la mise en œuvre des priorités identifiées au Plan québécois des infrastructures 2016-2026. Des consultations sont déjà en cours avec le nouveau gouvernement canadien concernant les types d'investissements qui pourraient être financés par les trois nouveaux fonds, notamment en regard des infrastructures vertes. Par ses actions structurantes en cette matière, le Québec entend continuer à contribuer à l'effort international de réduction des émissions de gaz à effet de serre et priorise le développement de nouveaux moyens qui permettront la création d'une économie verte.

Concurremment à la hausse des fonds fédéraux dédiés au Québec, il est visé que les projets jugés prioritaires par le Québec se déroulent à un rythme accéléré et que de nouveaux projets, incluant ceux financés conjointement avec les municipalités, puissent rapidement s'ajouter à la liste des chantiers actuellement prévus. Une vaste consultation est d'ailleurs en cours avec le Québec et les autres gouvernements au Canada afin de mettre en place des processus administratifs plus flexibles et efficaces qui permettront d'accélérer les mises en chantier dans toutes les régions du Québec.

2.2 Des investissements conjoints dans les projets réalisés par la Caisse de dépôt et placement du Québec

Comme annoncé l'an dernier, le gouvernement a conclu une entente avec la Caisse de dépôt et placement du Québec afin que celle-ci puisse assurer la réalisation de certains projets d'infrastructures, dont notamment, la mise en place d'un Système de transport collectif sur le nouveau pont Champlain et le Train de l'Ouest de Montréal. Ces deux projets, réalisés dans la grande région de Montréal, visent à améliorer la fluidité des déplacements et à contribuer au développement économique et au rayonnement de la métropole. Les investissements nécessaires à leur réalisation ont initialement été estimés à 5 milliards de dollars et l'échéancier préliminaire est fixé à 2020. La contribution du gouvernement fédéral est primordiale dans le montage financier et dans l'établissement de la tarification.

L'entente entre le gouvernement et la Caisse a été structurée afin que les investissements en infrastructures publiques faits par la Caisse soient réalisés de manière efficace tout en minimisant leur impact sur le bilan du gouvernement. Le mandat confié à la Caisse s'inscrit dans une démarche qui met à profit son expérience internationale dans la gestion de projets majeurs en infrastructures.

Lorsque le gouvernement aura entériné les solutions en infrastructures les mieux adaptées aux besoins des Québécois et qu'une entente définitive aura été conclue, le projet sera alors entièrement réalisé par la Caisse par l'intermédiaire d'une de ses filiales. Une fois l'infrastructure terminée, la Caisse deviendra responsable de son exploitation selon les modalités de l'entente.

3. Un plan d'investissement responsable

Les investissements en infrastructures publiques sont un pilier du plan économique du gouvernement. C'est pourquoi le gouvernement prévoit investir 88,7 milliards de dollars dans les infrastructures publiques au cours des dix prochaines années.

Dans le souci de résoudre rapidement les problèmes associés à la vétusté des infrastructures publiques et d'assurer la cohérence au niveau de ses interventions, le gouvernement a décidé de privilégier les choix qui assureront la pérennité des infrastructures publiques et une prestation de services sécuritaires aux citoyens. Le gouvernement a également décidé d'agir prudemment en identifiant et en priorisant à l'enveloppe centrale les sommes qui seront requises pour les projets de remplacement stratégiques et prioritaires. Certains projets majeurs à caractère économique visant l'ajout de services seront également considérés au mérite.

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 par priorité d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en milliards de dollars)

3.1 Le contexte budgétaire

❑ Croissance rapide des investissements en infrastructures au cours de la dernière décennie

Afin de maintenir et d'améliorer l'état de son parc d'infrastructures, le gouvernement du Québec a relevé ses investissements en infrastructures de façon substantielle au cours de la dernière décennie. Cette forte croissance implique toutefois des enjeux importants en matière de gestion des finances publiques, notamment à l'égard du rythme de croissance de ces dépenses incompressibles. Ces enjeux doivent être considérés dans le contexte du maintien de l'équilibre budgétaire et ils impliquent des choix en matière d'investissements.

Les orientations budgétaires présentées au budget 2016-2017 reflètent parfaitement cette situation dans la détermination du niveau du Plan québécois des infrastructures 2016-2026, qui demeure sensiblement le même que l'an dernier, soit à 88,7 milliards de dollars.

❑ Impact des investissements en infrastructures sur la dépense et la dette

Les investissements en infrastructures publiques ont un impact pluriannuel sur la dette et la dépense gouvernementales (amortissement et intérêts), puisqu'ils sont financés en grande majorité par des emprunts remboursables sur des périodes variant habituellement entre 5 et 40 ans.

La baisse des taux d'intérêt au cours des dernières années a contribué à limiter l'impact de la hausse des investissements sur la croissance des dépenses gouvernementales. Toutefois, bien que les taux actuels continuent de maintenir le coût des nouveaux investissements à un niveau peu élevé, le rythme de croissance de ces dépenses devrait tendre vers une progression semblable à celle des investissements.

C'est pourquoi, plus que jamais, le gouvernement se doit de faire des choix, de prioriser les projets en fonction d'orientations claires et de trouver de nouvelles façons d'investir dans les infrastructures publiques québécoises. Cette approche responsable permettra au gouvernement de protéger la marge de manœuvre requise pour continuer à assurer un niveau approprié à ses investissements futurs en infrastructures.

3.2 Une priorisation axée sur le maintien et le remplacement des actifs

Les principes directeurs guidant la priorisation des investissements en infrastructures, rendus publics dans le dernier Plan québécois des infrastructures, véhiculent les orientations et les priorités gouvernementales. À cet effet, ils s'alignent sur les grands axes d'investissement prioritaires de l'État.

Ces principes démontrent clairement que les projets visant à maintenir l'offre actuelle de services gouvernementaux, par le maintien d'actifs ou le remplacement d'infrastructures existantes, sont considérés comme prioritaires. Les sommes prévues au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 reflètent ces choix stratégiques du gouvernement. Les projets d'ajouts qui permettront de bonifier l'offre de services gouvernementaux sont, quant à eux, retenus au mérite et principalement dans les cas favorisant le développement économique du Québec.

Afin de soutenir la priorisation des investissements visant le maintien de l'offre de services au sein des ministères et organismes, un portrait fidèle de l'état du parc d'infrastructures publiques doit d'être mis à jour, de manière continue.

❑ Enveloppe centrale importante et répartition équilibrée des investissements sur dix ans

Les investissements nécessaires doivent non seulement être priorisés les uns par rapport aux autres, mais également selon leur répartition dans le temps. Considérant que les besoins ne peuvent tous être comblés en même temps et que plusieurs projets actuellement « à l'étude » et jugés prioritaires ne pourront être provisionnés au Plan québécois des infrastructures avant au moins deux ou même trois ans, le gouvernement a identifié à l'enveloppe centrale les sommes qui seront requises pour réaliser les projets de remplacement stratégiques et prioritaires. Certains projets majeurs à caractère économique visant l'ajout de services seront également considérés au mérite. Le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 présente les projets se rapportant aux priorités du gouvernement et il prévoit une enveloppe centrale de 10 milliards de dollars.

Le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 privilégie les choix qui assureront la pérennité des infrastructures publiques afin de maintenir une prestation de services sécuritaire aux citoyens. Il prévoit également une répartition équilibrée de ces choix entre les deux périodes quinquennales.

3.3 Un portrait de plus en plus complet de l'état des infrastructures et du déficit de maintien d'actifs

L'approche gouvernementale en maintien d'actifs permettra de répondre rapidement au besoin central d'encadrement et d'allocation ciblée des sommes substantielles en investissements disponibles dans la prochaine décennie. Pour ce faire, un portrait global de l'inventaire, de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures est essentiel afin de soutenir les décisions du gouvernement et de suivre la réalisation de ces investissements et leurs effets attendus compte tenu des priorités en matière de services. De plus, il est primordial de disposer d'une base d'évaluation complète, unique et comparable des infrastructures existantes, centrée sur leur capacité actuelle à rendre les services prescrits.

À cet égard, la mise en œuvre de cette approche se veut fiable et progressive. Elle a permis de présenter rapidement un premier bilan en 2015-2016 en priorisant les infrastructures appartenant aux organismes publics, lesquelles représentent 70 % des investissements planifiés au Plan québécois des infrastructures.

Au cours des prochains exercices, le gouvernement prévoit ajouter à ce portrait, les infrastructures qui n'appartiennent pas à l'État, mais qui font l'objet d'un financement public important, notamment certaines infrastructures municipales et de transport collectif.

Finalement, le gouvernement évaluera la pertinence d'ajouter les autres infrastructures appartenant à une multitude d'organismes publics, dont les ressources informationnelles, qui représentent une portion significative de ces investissements et qui sont prises en charge par une stratégie distincte.

Un premier portrait des infrastructures a été réalisé et diffusé en 2015-2016. À ce propos, les ministres responsables des portefeuilles suivants disposent tous d'un cadre de gestion de leurs infrastructures en fonction de leur réalité respective et ils ont élaboré un premier portrait de l'état de leurs infrastructures :

- Affaires municipales et Occupation du territoire;
- Conseil du trésor et Administration gouvernementale;
- Culture et Communications;
- Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques;
- Éducation et Enseignement supérieur;
- Santé et Services sociaux;
- Tourisme;
- Transports, Mobilité durable et Électrification des transports.

Lors de l'élaboration des Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2015-2016, certains inventaires n'étaient pas disponibles, notamment ceux concernant les immeubles du réseau de la santé, une portion importante des immeubles de la Société d'habitation du Québec et des universités ainsi que les immeubles patrimoniaux relevant du ministère de la Culture et des Communications.

Dès cette année, les Plans font l'objet d'une bonification significative du point de vue des inventaires. De plus, deux nouvelles sections ont été ajoutées pour présenter le suivi de l'évolution de l'état des infrastructures et du déficit de maintien d'actifs pour chaque portefeuille.

3.4 Des règles de gouvernance en évolution

Adoptée depuis plus de deux ans, la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique a permis de mettre en œuvre un processus rigoureux, dont les trois étapes d'approbation du gouvernement qui ont été arrimées avec les phases de gestion des projets majeurs. Dans le contexte d'amélioration continue, des travaux ont été entrepris afin d'évaluer les ajustements ou modifications visant à rendre plus efficiente cette gestion. Ces travaux se poursuivront au cours de 2016-2017.

❑ Des règles de gouvernance révisées pour les projets de moins de 50 millions de dollars

Dans le document déposé avec le Plan québécois des infrastructures 2015-2025, le gouvernement avait annoncé le début des travaux permettant d'actualiser le portrait général des pratiques et processus existants au sein des ministères et organismes. Ceux-ci ont été complétés pour les projets d'infrastructures de moins de 50 millions de dollars et un nouveau processus de gestion sera présenté au cours de l'exercice financier 2016-2017 en vue d'un vaste exercice de consultation auprès des ministères et organismes concernés. Après les ajustements requis, la mise en œuvre du nouveau processus devrait être réalisée au cours de l'exercice 2017-2018.

❑ Des règles plus rigoureuses pour certains investissements hors périmètre comptable

Le Plan québécois des infrastructures constitue l'outil de planification pour tous les investissements financés par le gouvernement, que ce soit pour les entités incluses à son périmètre comptable ou celles qui en sont exclues. Pour celles qui sont incluses, tels les hôpitaux, les universités du Québec et les commissions scolaires, le gouvernement a prévu un processus très rigoureux visant l'application de bonnes pratiques de gestion en application de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique pour les projets de 50 millions de dollars et plus.

Pour les projets d'investissements publics en infrastructures visant notamment les sociétés de transport collectif et les municipalités, la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique ne s'applique pas automatiquement. Il est alors nécessaire que le gouvernement procède à une désignation *ad hoc* pour chacun des cas, selon un cadre réglementaire à géométrie variable. Compte tenu de l'ampleur des sommes investies dans cette catégorie d'infrastructures et de l'importance de s'assurer que les projets de 50 millions de dollars et plus sont conformes aux bonnes pratiques, au même titre que ceux concernant les infrastructures qui appartiennent au gouvernement, des travaux seront réalisés en 2016-2017 afin de mettre en place un processus d'approbation plus approprié à ces infrastructures.

3.5 L'amélioration continue en matière de transparence

Au cours des deux derniers exercices budgétaires, le gouvernement a accompli une série de gestes concrets visant à améliorer la transparence de ses documents budgétaires en matière d'infrastructures, notamment en publiant la liste de tous les projets de 50 millions de dollars et plus et en déposant, au budget 2015-2016, les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement poursuivra son exercice d'amélioration continue au regard de la transparence en rendant publiques un plus grand nombre d'interventions relativement aux projets majeurs en phase de réalisation. Les modalités de cet exercice de transparence sont en cours d'élaboration et elles seront mises en application d'ici le prochain budget.

PARTIE II
Le Plan québécois des infrastructures 2016-2026

1. Un plan d'investissement en soutien aux services publics

Le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 présente une planification sur dix ans totalisant 88,7 milliards de dollars pour l'ensemble des projets visant à maintenir ou à bonifier l'offre de services à la population.

Ces investissements en infrastructures constituent un des moteurs importants de l'économie québécoise. Ils soutiennent directement le développement économique et auront des retombées directes sur les services à la population ainsi que sur le bien-être et la qualité de vie de l'ensemble des citoyens. Ils permettent de se doter d'infrastructures de qualité au bénéfice de tous les citoyens.

Le niveau du Plan québécois des infrastructures 2016-2026 présente une hausse de 300 millions de dollars par rapport à celui portant sur la période 2015-2025, puisque le gouvernement a prévu des sommes additionnelles pour un objectif prioritaire, soit la remise en état des écoles primaires et secondaires.

Ce niveau respecte les objectifs de contrôle de la dette du gouvernement et il tient compte de la capacité de payer des contribuables. Il demeure par ailleurs suffisamment élevé pour faire face aux besoins, mais il implique que le gouvernement maintiendra une gestion rigoureuse des ressources disponibles. Encore aujourd'hui, le gouvernement se doit de faire des choix responsables, de prioriser les projets en fonction d'orientations claires et de trouver de nouvelles façons d'investir dans les infrastructures publiques québécoises.

À cet égard, le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 reflète les résultats de cette gestion responsable et rigoureuse des investissements en infrastructures.

FAITS SAILLANTS

❑ Les principaux secteurs et priorité d'investissement du Plan québécois des infrastructures 2016-2026

Le gouvernement investit des sommes importantes dans les infrastructures publiques au bénéfice de toute la population. À cet effet, près de 75 % des sommes sont allouées à des infrastructures de transport, à celles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation et de l'enseignement supérieur de même qu'aux infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs.

Sommaire des investissements au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 par principaux secteurs
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	En M$	En %
Transports	27 137,6	30,6
Santé et Service sociaux	14 716,5	16,6
Éducation, Enseignement supérieur et Recherche	15 903,0	17,9
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	8 396,5	9,5
Autres secteurs	12 531,4	14,1
Enveloppe centrale[1]	10 015,0	11,3
Total	**88 700,0**	**100,0**

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

[1] Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés par le gouvernement.

Une partie importante des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 visent à assurer le maintien de l'offre de services gouvernementale à la population. D'autres investissements viendront bonifier l'offre de services et permettront notamment de soutenir le développement économique du Québec.

Sommaire des investissements au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 par priorité d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	En M$	En %
Maintien de l'offre de services	53 136,6	70,6
Bonification de l'offre de services	22 141,8	29,4
Sous-total	**75 278,3**	**100,0**
Enveloppe centrale[1] et Provisions sectorielles	**13 421,7**	
Total	**88 700,0**	

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

[1] Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés par le gouvernement.

❑ Une planification équilibrée des investissements sur dix ans

Le gouvernement injecte annuellement des sommes importantes et nécessaires pour maintenir la qualité des infrastructures existantes et mettre en place de nouvelles infrastructures pour répondre aux besoins de la population. Les besoins sont immenses et certains sont pressants, mais le gouvernement doit les prioriser et s'assurer notamment d'une répartition équilibrée des investissements entre les deux quinquennats afin de favoriser la pérennité des infrastructures.

Investissements annuels au Plan québécois des infrastructures 2016-2026
(contribution du gouvernement du Québec, en milliards de dollars et en pourcentage)

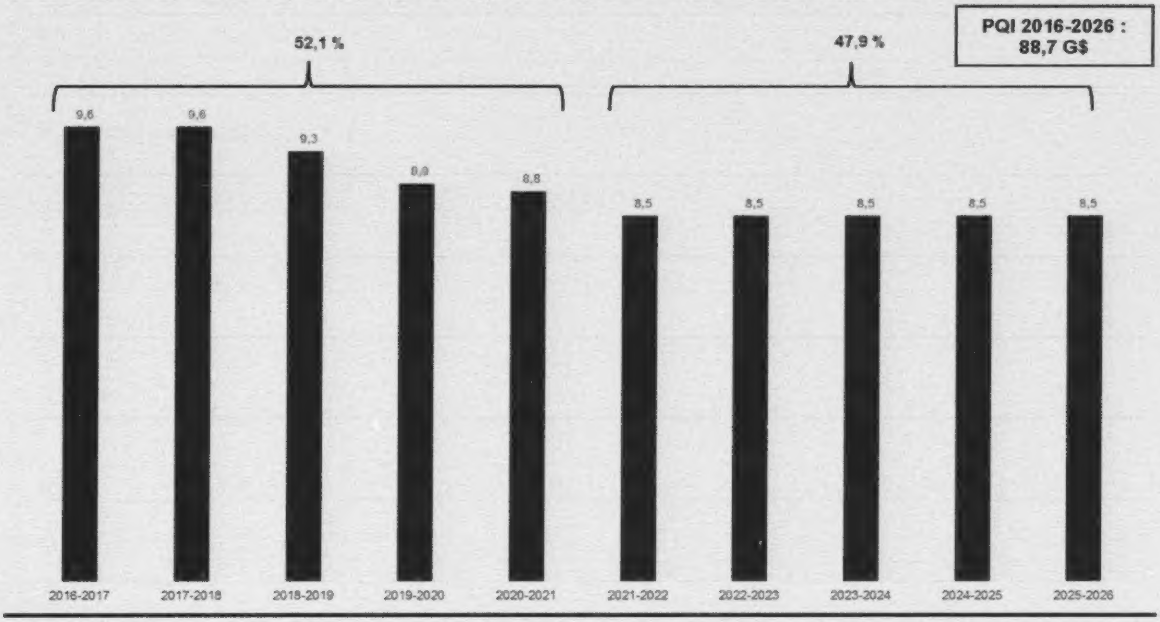

❑ Une enveloppe centrale à un niveau important

Le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 présente les projets correspondant aux priorités du gouvernement et prévoit une enveloppe centrale de 10 milliards de dollars. Cette enveloppe est requise pour permettre éventuellement de provisionner et mettre en œuvre à court et moyen terme les projets stratégiques que le gouvernement a reconnus et priorisés. Le gouvernement devra donc utiliser judicieusement l'enveloppe centrale lors des prochains exercices.

2. Le Plan québécois des infrastructures

Le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 présente des investissements concernant les infrastructures de tous les secteurs d'activité du gouvernement. Le maintien d'actifs, la résorption du déficit de maintien d'actifs, le remplacement, les ajouts et les améliorations des infrastructures prévus pour les dix prochaines années y sont reflétés en fonction des besoins prioritaires. Ainsi, l'effort de modernisation du parc d'infrastructures se poursuit dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2016-2026.

2.1 Le Plan québécois des infrastructures par secteur

Le Plan québécois des infrastructures se décline en douze grands secteurs d'activité. Il concerne notamment, les secteurs des transports, de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que des infrastructures municipales.

Dans le secteur des transports, l'effort de modernisation facilitera les déplacements des citoyens et des travailleurs, contribuera à la fluidité de la circulation et favorisera les échanges commerciaux entre les entreprises.

En santé et services sociaux, il contribuera à accroître le bien-être et la santé de la population et il favorisera une meilleure accessibilité aux établissements du réseau.

En éducation, cet effort permettra de continuer à offrir aux élèves un environnement d'apprentissage sain et sécuritaire, alors qu'en enseignement supérieur et en recherche cet apport améliorera la formation des étudiants et des travailleurs et favorisera la recherche et l'innovation qui sont des déterminants de premier ordre de la productivité des entreprises du Québec.

Dans le secteur municipal, il représentera un facteur important de localisation des familles et des entreprises.

Les secteurs d'activité du gouvernement au Plan québécois des infrastructures 2016-2026

- Réseau routier : autoroutes, routes, ponts, échangeurs, viaducs
- Transport collectif : métro, autobus, trains de banlieue, quais, gares, voies ferrées
- Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre : traversiers, quais, gares, aéroports nordiques, chemins de fer, voirie locale
- Santé et Services sociaux : centres hospitaliers, CLSC, CHSLD
- Éducation : établissements scolaires
- Enseignement supérieur et Recherche : cégeps, universités, laboratoires de recherche
- Culture : musées, bibliothèques
- Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs : usines de traitement des eaux, réseaux d'aqueduc et d'égout, complexes multifonctionnels, usines de biométhanisation et de compostage, équipements sportifs et touristiques, parcs nationaux
- Logements sociaux et communautaires
- Édifices gouvernementaux : édifices à bureaux, palais de justice, centres de détention, postes de police de la Sûreté du Québec
- Ressources informationnelles : projets et équipements en ressources informationnelles des ministères et organismes
- Autres secteurs : centres de la petite enfance, Plan Nord, barrages publics, acquisitions mobilières et immobilières des ministères et organismes

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 par secteur
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	En M$	En %
Réseau routier	17 322,0	19,5
Transport collectif	7 059,9	8,0
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	2 755,7	3,1
Santé et Service sociaux	14 716,5	16,6
Éducation	8 855,0	10,0
Enseignement supérieur et Recherche	7 048,0	7,9
Culture	1 599,3	1,8
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	8 396,5	9,5
Logements sociaux et communautaires	1 964,3	2,2
Édifices gouvernementaux	2 241,6	2,5
Ressources informationnelles	3 330,8	3,8
Autres secteurs Plan Nord : 888,9 Centres de la petite enfance : 605,5 Acquisitions des ministères et organismes et autres investissements : 1 901,0	3 395,4	3,8
Enveloppe centrale[1]	10 015,0	11,3
Total	**88 700,0**	**100,0**

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

[1] Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés par le gouvernement.

L'information détaillée à l'égard des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 est présentée ci-après par secteur.

La liste de tous les projets dont le coût total est de 50 millions de dollars et plus est présentée à la section 5.4.

❑ Les transports

Le réseau routier

Plus de 84 % des investissements de 17,3 milliards de dollars prévus au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 pour le réseau routier sont consacrés au maintien ou au remplacement des chaussées et des structures, ce qui contribuera à en maintenir et à en rétablir l'état, ainsi qu'à stimuler l'économie de l'ensemble des régions du Québec. Par exemple, mentionnons les investissements majeurs consacrés au maintien d'actifs sur les échangeurs Turcot, de La Vérendrye et Saint-Pierre, sur le pont Honoré-Mercier, sur les structures de l'autoroute métropolitaine ainsi qu'à la reconstruction de l'échangeur entre les autoroutes Félix-Leclerc et Laurentienne à Québec.

Répartition des investissements au secteur du réseau routier
(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)

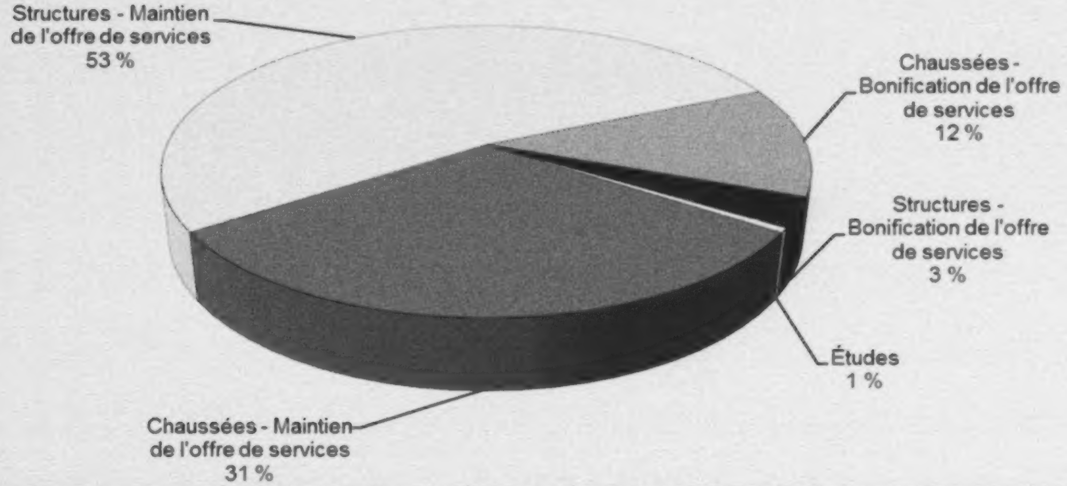

Le secteur du réseau routier présente une hausse de 0,7 milliard de dollars d'investissements par rapport au Plan québécois des infrastructures 2015-2025, notamment au cours du deuxième quinquennat. Cette situation s'explique par le fait que certaines enveloppes réservées au maintien et au remplacement des chaussées et des structures ont été bonifiées pour cette période, et ce, afin d'assurer leur pérennité.

Le projet visant la reconstruction de l'échangeur Turcot est à l'étape de la réalisation. Ce projet a été évalué à 3,7 milliards de dollars conformément au contrat signé par le gouvernement en février 2015 pour la conception et la construction des infrastructures principales.

Près de 2,7 milliards de dollars sont notamment consacrés aux projets d'ajout et d'amélioration d'infrastructures routières. Ces investissements seront, entre autres, affectés :

- À la dernière étape du prolongement de l'autoroute 73 entre Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Georges et à son élargissement entre Sainte-Marie et Saint-Joseph-de-Beauce;
- Au prolongement de l'autoroute 70 vers la ligne Bagot à Saguenay;
- Aux derniers travaux de la relocalisation permanente de la route 112 à Thetford Mines;
- À la construction d'une voie de contournement de Rouyn-Noranda.

Plusieurs projets sont « en planification » dans plusieurs des régions du Québec, notamment :

- La phase III du réaménagement de la route 185 entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick;
- La reconstruction du pont de l'Île-d'Orléans;
- La reconstruction du pont Gouin entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Iberville;
- Le recouvrement partiel de l'autoroute Ville-Marie à Montréal.

Deux nouveaux projets sont mis à l'étude dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2016-2026, soit la réfection de la dalle du pont Laviolette à Trois-Rivières et le réaménagement de l'échangeur de l'autoroute 20 et de la route 173 à Lévis (sortie 325 de l'autoroute 20).

Pour d'autres projets, les études en cours se poursuivent, notamment celles concernant la phase II de l'élargissement de l'autoroute Henri-IV à Québec (volets 1, 2 et 3), la reconstruction du pont Honoré-Mercier, les phases III et IV du prolongement de l'autoroute 35 jusqu'à la frontière américaine et la réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

Le transport collectif

Le gouvernement maintient un niveau d'investissement élevé et récurrent dans les infrastructures de transport collectif afin d'en assurer le maintien et le développement. À cet égard, le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 consacrera près de 7,1 milliards de dollars aux réseaux d'autobus, de train de banlieue et de métro.

Répartition des investissements au secteur du transport collectif
(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)

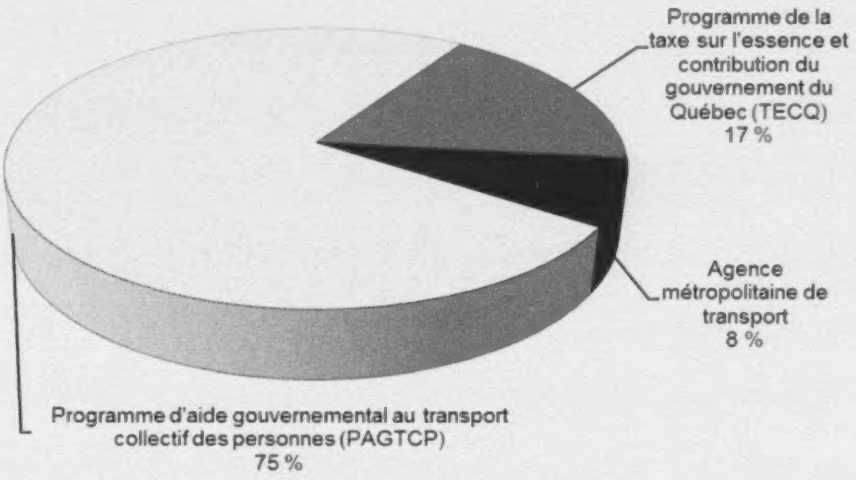

Tous les projets majeurs en cours de réalisation se poursuivent, tel que le remplacement des voitures de métro MR-63 par les nouvelles voitures Azur qui seront progressivement mises en service par la Société de transport de Montréal. C'est aussi le cas des programmes de rénovation du métro de Montréal (Réno-Infrastructures – Phase I et Réno-Systèmes – Phase III), de la construction de centres d'entretien de trains de banlieue de l'Agence métropolitaine de transport sur les sites de Pointe-Saint-Charles et de Lachine ainsi que de la construction d'un deuxième garage pour l'entretien des autobus de la Société de transport de l'Outaouais.

De plus, en décembre 2015, le gouvernement s'est engagé à soutenir les coûts de construction d'un édicule de métro et d'un corridor piétonnier pour relier le nouveau Centre universitaire de Santé McGill (CUSM) – Site Glen au pôle multimodal Vendôme.

Des sommes sont également prévues pour plusieurs projets qui en sont à l'étape de la planification, dont la construction d'un garage souterrain à la station de métro Côte-Vertu, la poursuite des programmes de rénovation du métro de Montréal (Réno-Infrastructures II et III ainsi que Réno-Systèmes IV et V), l'implantation d'un service rapide par bus intégré à la requalification de l'axe Pie-IX entre Montréal et Laval et la réfection majeure du centre d'exploitation du Réseau de transport de Longueuil à Saint-Hubert.

Un projet additionnel, dont la mise à l'étude a été autorisée par le gouvernement en mars 2016, est inscrit au Plan québécois des infrastructures 2016-2026, soit l'implantation d'un système de transport collectif entre Québec et Lévis. Les autres projets à l'étude se poursuivent et permettront également d'offrir de nouveaux services aux Québécois, notamment le prolongement du réseau de métro de Montréal ainsi que les deux projets pris en charge par la Caisse de dépôt et placement du Québec : le Système de transport collectif sur le nouveau pont Champlain et le Train de l'Ouest de Montréal, incluant la desserte de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau.

Le transport maritime, aérien, ferroviaire et autre

Le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 prévoit des investissements de près de 2,8 milliards de dollars dans les infrastructures reliées au transport maritime, aérien, ferroviaire et autre.

Répartition des investissements au secteur du transport maritime, aérien et ferroviaire
(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)

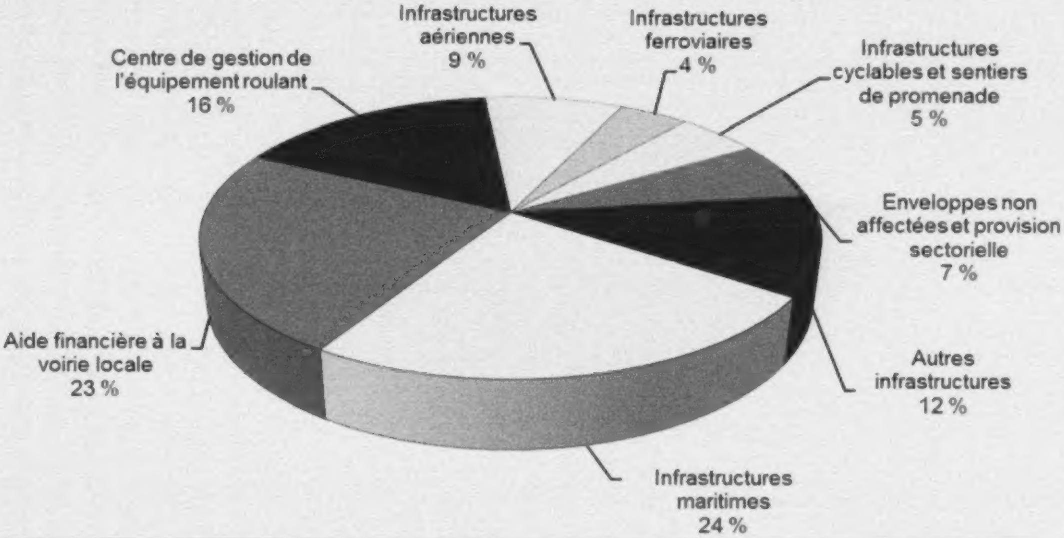

Près de la moitié des investissements de 2,8 milliards de dollars seront consacrés aux infrastructures maritimes (24 %) et à la voirie locale (23 %), pour un total de 1,3 milliard de dollars.

Au cours de la période 2016-2026, il est prévu que la Société des traversiers du Québec investisse près de 460 millions de dollars dans ses infrastructures, notamment pour le remplacement des navires *Lucien-L.* et *Radisson*. En plus de ces investissements, 200 millions de dollars sont spécifiquement prévus en soutien aux infrastructures de transport maritime dans le cadre de la Stratégie maritime par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

En ce qui concerne les investissements du gouvernement du Québec dans la voirie locale, ce sont près de 645 millions de dollars qui sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 à cet égard. De cette somme, 445 millions de dollars sont prévus dans le cadre des programmes réguliers d'aide financière pour l'amélioration et la réfection du réseau routier municipal. En sus de ces enveloppes récurrentes, une bonification de 200 millions de dollars est aussi réservée pour la réfection de la voirie locale, ainsi que l'a annoncée le gouvernement dans le cadre de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019.

Des investissements de près de 450 millions de dollars sont aussi prévus pour les infrastructures et les équipements du Centre de gestion de l'équipement roulant. Ces investissements soutiendront notamment, l'acquisition de véhicules électriques dans le cadre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, lequel vise l'électrification du parc automobile gouvernemental.

Plus de 230 millions de dollars seront consacrés au maintien et à l'amélioration des infrastructures gouvernementales aériennes, majoritairement situées sur le territoire du Plan Nord.

❑ La santé et les services sociaux

Dans ce secteur, des investissements de 14,7 milliards de dollars sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2016-2026. De cette somme, près de 10,2 milliards de dollars sont alloués au maintien d'actifs, à la résorption du déficit de maintien d'actifs et au remplacement d'infrastructures du parc immobilier et des équipements médicaux des établissements du réseau.

Répartition des investissements au secteur de la santé et des services sociaux
(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)

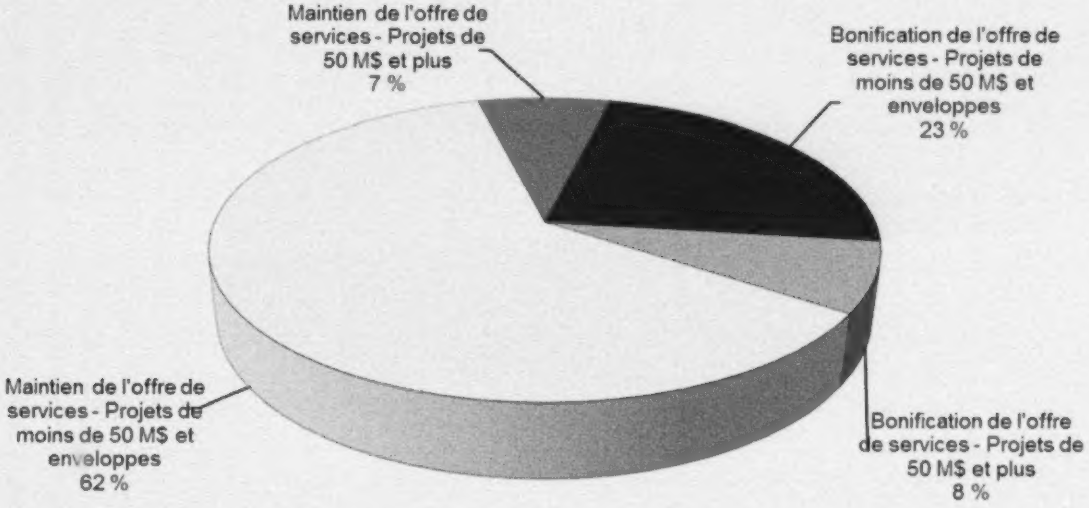

Une dizaine de projets majeurs sont en réalisation, notamment la construction du nouveau Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), l'agrandissement et la modernisation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, l'agrandissement majeur et le réaménagement de l'Hôpital Haut-Richelieu-Rouville, l'agrandissement et le réaménagement du Pavillon Sainte-Marie (Phase II) au Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, la construction du Centre régional intégré de cancérologie à l'Hôtel-Dieu de Lévis et la relocalisation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul.

Un projet additionnel, dont la mise à l'étude a été autorisée par le gouvernement en octobre 2015, est inscrit au Plan québécois des infrastructures 2016-2026, soit l'implantation d'un service de radiothérapie à l'Hôpital de Rouyn-Noranda en Abitibi-Témiscamingue.

D'autres projets « à l'étude » ou « en planification » se poursuivent partout au Québec, dont :

- La construction d'un nouvel hôpital sur le site de l'Hôpital l'Enfant-Jésus à Québec;
- La construction d'un nouvel hôpital à Vaudreuil-Soulanges, pour lequel une somme de 16 millions de dollars est prévue pour la poursuite de ce projet;
- L'agrandissement de l'urgence, des soins critiques, des soins ambulatoires et du centre de formation de l'Institut de cardiologie de Montréal;
- L'agrandissement du Centre intégré de traumatologie, d'une unité mère-enfant et d'un service d'endoscopie de l'Hôpital du Sacré-Coeur-de-Montréal;
- L'agrandissement et la modernisation de l'Hôpital de Verdun;
- La construction du Centre mère-enfant et de l'urgence à l'Hôpital de Fleurimont du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke;
- Le redéploiement du campus de l'Hôpital Lachine;
- La construction d'un nouveau pavillon de soins de santé mentale à l'Hôpital régional de Saint-Jérôme;
- La construction d'un nouveau complexe chirurgical et la mise aux normes de certains secteurs de la santé mentale à l'Hôpital régional de Rimouski.

❑ L'éducation

Au secteur de l'éducation du Plan québécois des infrastructures 2016-2026, des investissements de près de 8,9 milliards de dollars sont prévus. La priorité est donnée au maintien de l'offre de services, qui représente 83 % des investissements du secteur, soit près de 7,4 milliards de dollars.

Répartition des investissements au secteur de l'éducation
(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)

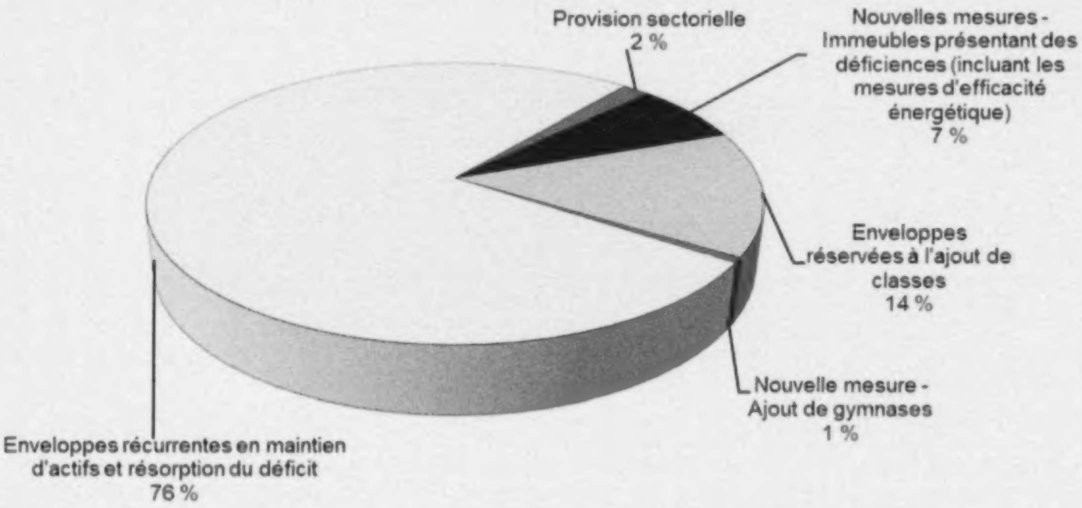

Au Plan québécois des infrastructures 2016-2026, le gouvernement annonce une enveloppe additionnelle de 500 millions de dollars qui sera allouée aux commissions scolaires au cours des trois prochaines années pour la réalisation de projets de maintien et de remise en état des établissements d'enseignement primaire et secondaire afin d'offrir aux élèves des milieux sains, sécuritaires et propices au développement et à l'apprentissage.

Divers travaux associés à l'élimination des moisissures, à la réfection des toitures, à la mise aux normes de bâtiments, au remplacement de portes et fenêtres, à l'amélioration de systèmes de chauffage et à la rénovation d'installations sanitaires pourront ainsi être réalisés en sus des budgets réguliers dans l'ensemble des commissions scolaires du territoire québécois.

Les établissements présentant des déficiences inventoriées par les travaux d'évaluation du parc d'infrastructures du primaire et du secondaire, notamment à la Commission scolaire de Montréal, seront précisément visés par le programme de 500 millions de dollars mis en œuvre par le gouvernement pour contrer la vétusté des écoles.

De plus, sur ce même horizon de trois ans, une somme de 50 millions de dollars permettra l'ajout de gymnases dans les écoles. Ces investissements permettront d'offrir des installations sportives adéquates qui favoriseront l'activité physique chez les jeunes.

Par ailleurs, une somme de 100 millions de dollars est mise à la disposition des établissements d'enseignement, principalement ceux des commissions scolaires pour réaliser des travaux rehaussant l'efficacité énergétique des immeubles et soutenant la lutte contre les changements climatiques.

Finalement, rappelons qu'une nouvelle enveloppe de 1 milliard de dollars pour l'ajout et l'agrandissement d'écoles a été inscrite au Plan québécois des infrastructures 2015-2025, pour laquelle les travaux se poursuivront au cours des prochaines années.

❑ L'enseignement supérieur et la recherche

Des investissements de 7 milliards de dollars sont prévus au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche du Plan québécois des infrastructures 2016-2026, ce qui représente une augmentation de près de 500 millions de dollars par rapport au Plan précédent. Cette hausse prend en considération le renouvellement du parc mobilier des espaces destinés à la recherche dans les universités ainsi qu'une somme de 166 millions de dollars principalement affectée à la réfection des bâtiments des réseaux collégial et universitaire.

Répartition des investissements au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche
(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)

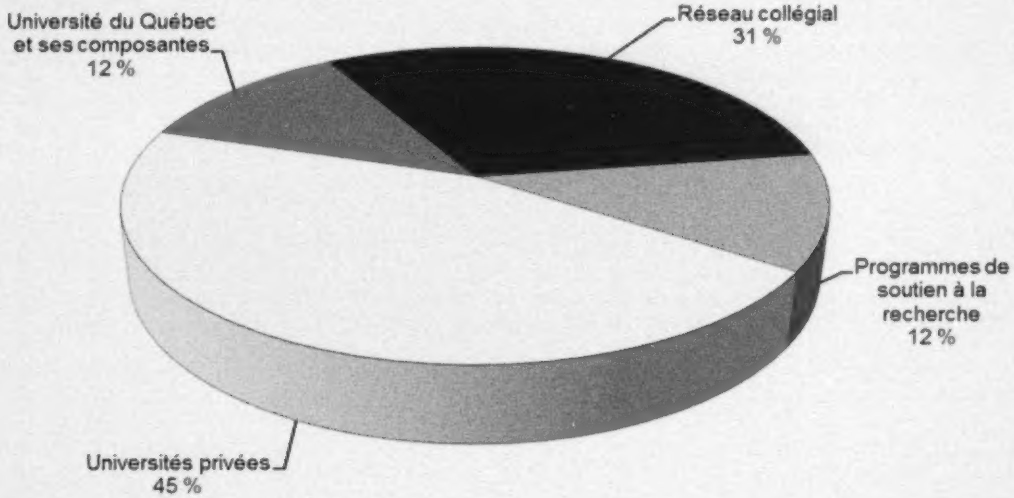

Le maintien de l'offre de services est prioritaire. Plus de 5,9 milliards de dollars y seront consacrés, soit 84 % des investissements dans ce secteur :

- Pour les universités privées, des investissements de 2,9 milliards sont prévus. Par exemple, des interventions seront effectuées pour la restauration du Pavillon de la bibliothèque McDonald-Stewart de l'Université McGill et pour le réaménagement et la rénovation du secteur des salles de cours au Pavillon principal de l'École Polytechnique de Montréal.
- Par ailleurs, plus de 800 millions de dollars seront investis dans le réseau de l'Université du Québec.
- Dans le réseau collégial, des investissements de près de 2,1 milliards sur dix ans sont prévus dans les établissements de l'ensemble des régions du Québec.

En ce qui concerne les investissements visant la bonification de l'offre de services, une enveloppe de près de 1 milliard de dollars est prévue au cours de la période 2016-2026 pour les réseaux universitaire et collégial ainsi que pour le secteur de la recherche.

- Dans le réseau universitaire, ces sommes permettront notamment, la construction du Complexe des sciences de l'Université de Montréal, l'agrandissement du Centre universitaire de formation en environnement et développement durable de l'Université de Sherbrooke et l'aménagement d'un laboratoire de simulation clinique à Fleurimont ainsi qu'à Longueuil. Ces investissements permettront également à l'Université Concordia d'acquérir des équipements et des systèmes informatiques dans le cadre des rénovations et de l'agrandissement de la bibliothèque Webster.

- Dans le réseau collégial, une somme de près de 85 millions de dollars permettra, notamment la création de places-élèves aux cégeps de Saint-Hyacinthe et de Saint-Jérôme.
- Dans le secteur de la recherche, des investissements de près de 750 millions de dollars seront effectués dans les infrastructures de ce domaine, notamment dans le cadre du Programme de soutien à la recherche (volets II et III).

Enfin, les études en cours dans ce secteur se poursuivent, notamment celle de l'Université McGill en vue de prévoir une nouvelle vocation pour le site de l'Hôpital Royal Victoria et celle de HEC Montréal qui visent à déterminer la meilleure option afin de combler ses besoins en espaces additionnels.

❑ La culture

Les investissements dans le secteur de la culture inscrits au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 totalisent 1,6 milliard de dollars.

Répartition des investissements au secteur de la culture
(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)

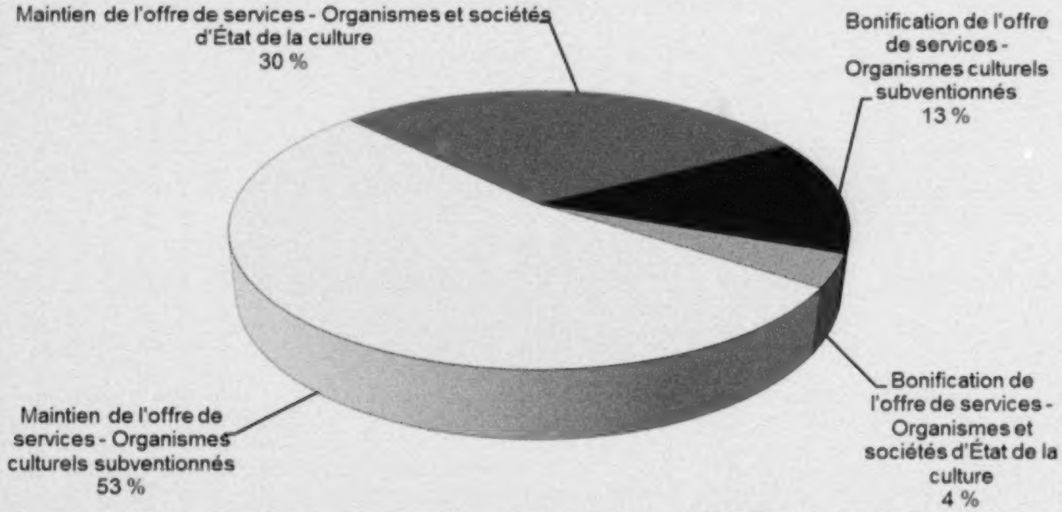

Près de 83 % de l'enveloppe totale, soit plus de 1,3 milliard de dollars, est consacré au maintien, au remplacement et au rétablissement de l'état des infrastructures culturelles appartenant aux organismes et sociétés d'État de la culture ou à d'autres organismes culturels subventionnés par le gouvernement.

Les investissements planifiés pour l'ajout et l'amélioration d'infrastructures culturelles permettront notamment, la finalisation du projet de construction d'un nouveau pavillon au Musée national des beaux-arts du Québec, de même que les travaux de réfection et d'agrandissement de l'édifice Wilder à Montréal. De plus, comme l'a annoncé le gouvernement, une somme de 30 millions de dollars sera investie dans le projet d'aménagement de la salle de diffusion Le Diamant à Québec.

❑ Les infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

Au cours de la période 2016-2026, le Plan québécois des infrastructures prévoit des investissements de près de 8,4 milliards dans les infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs.

Répartition des investissements au secteur des infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs
(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)

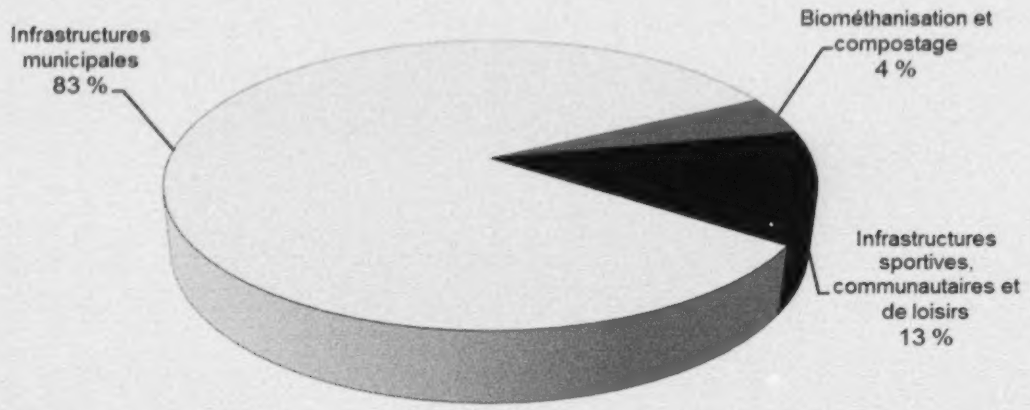

Pour les infrastructures municipales, une somme de plus de 5,8 milliards de dollars est prévue pour le maintien d'actifs, la mise aux normes et le remplacement des installations d'eau potable, des réseaux souterrains et de l'assainissement des eaux usées, dont 1,8 milliard de dollars affectés à la Stratégie pour la gestion des effluents d'eaux usées.

Plus de 1,1 milliard de dollars est prévu pour l'ajout et l'amélioration d'infrastructures municipales. Ces sommes permettront notamment, aux municipalités situées sur le territoire du Plan Nord de mettre à niveau leurs infrastructures et soutiendront la construction de centres multifonctionnels à Gatineau ainsi qu'à Trois-Rivières. De plus, des investissements sont prévus pour la mise en valeur de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, l'aménagement du Parc Jean-Drapeau à Montréal et la construction d'un anneau de glace à Québec.

Des contributions gouvernementales de plus de 350 millions de dollars sont allouées aux programmes de biométhanisation et de compostage notamment afin de poursuivre le projet de la ville de Saint-Hyacinthe et celui de la Vallée-du-Richelieu. De plus, les projets en planification se poursuivront, dont celui concernant les usines de biométhanisation de Québec, de Montréal, de Laval et de Longueuil.

Pour le développement du sport et de l'activité physique, une enveloppe de plus de 360 millions de dollars, dont 50 millions de dollars sont annoncés au budget 2016-2017, est notamment prévue pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

Une somme de 213 millions de dollars est prévu au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 pour le maintien en bon état des infrastructures sous la responsabilité de la Régie des installations olympiques. À cet égard, mentionnons notamment les travaux effectués pour la réfection de l'enveloppe extérieure de la tour du Stade olympique ainsi que la réfection majeure des espaces touristiques du Parc olympique.

Les investissements dans les parcs nationaux de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) totaliseront 195,8 millions de dollars sur la période couverte par le Plan québécois des infrastructures et assureront la poursuite des projets en cours, dont la réalisation d'un passage derrière la chute Montmorency et la revalorisation du secteur Tombolo du parc national du Bic.

Une somme de 150 millions de dollars est aussi prévue pour les investissements relatifs aux infrastructures touristiques, notamment pour l'appui au volet touristique de la Stratégie maritime et la mise en place de stratégies touristiques sectorielles.Par ailleurs, cette somme permettra également au gouvernement du Québec d'assumer sa contribution au projet d'amélioration de la capacité et de l'efficacité des installations d'accueil des croisiéristes internationaux à Québec et au projet de réhabilitation de la Gare maritime et de la Jetée Alexandra dans le secteur du Vieux-Montréal et du Vieux-Port.

❑ Les logements sociaux et communautaires

Dans le secteur des logements sociaux et communautaires, des investissements de près de 2 milliards de dollars sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2016-2026, et ce, tant pour les infrastructures appartenant à la Société d'habitation du Québec que pour celles appartenant à un organisme à but non lucratif ou à un office municipal d'habitation.

Plus de la moitié des investissements prévus dans les logements sociaux et communautaires seront consacrés au maintien d'actifs et à la résorption du déficit de maintien d'actifs. Par ailleurs, environ 800 millions de dollars permettront la construction de nouveaux logements. À cet effet, la construction de 1 500 nouveaux logements est annoncée au budget 2016-2017 pour une somme de 106,5 millions de dollars, répartie sur deux ans à compter de 2020-2021.

❑ Les édifices gouvernementaux

Des investissements de plus de 2,2 milliards de dollars seront consacrés aux infrastructures du secteur des édifices gouvernementaux, soit les édifices à bureaux, les centres de détention, les palais de justice et les postes de police de la Sûreté du Québec.

Répartition des investissements au secteur des édifices gouvernementaux
(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)

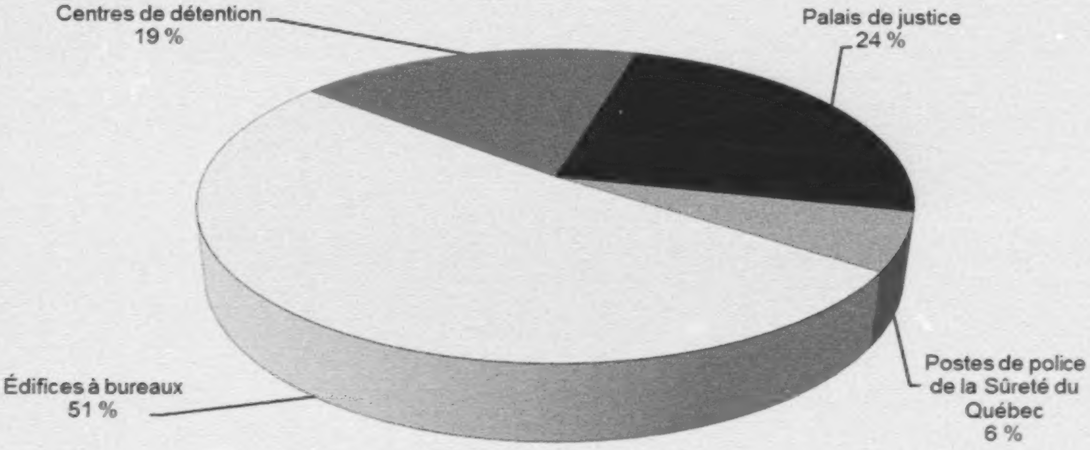

Pour les édifices à bureaux, il est prévu que plus de 650 millions de dollars seront investis en maintien d'actifs, notamment à Québec pour la réfection du stationnement du complexe Marie-Guyart, la réfection des membranes de toit et des joints du stationnement de la place D'Youville et la réfection du bâtiment situé au 1645, boulevard Wilfrid-Hamel. De plus, une somme de près de 500 millions permettra notamment, l'aménagement de la place publique des Canotiers (site Dalhousie) et le réaménagement des locaux du 1200, route de l'Église à Québec.

Pour les centres de détention, des investissements en maintien d'actifs de l'ordre de 300 millions de dollars sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2016-2026. À cet égard, mentionnons la réfection du quartier cellulaire de La Tuque et la réfection des services alimentaires à l'établissement de détention de Trois-Rivières. Par ailleurs, tous les projets majeurs en cours se poursuivent, dont la construction d'établissements de détention à Amos et à Sorel-Tracy, et ce, à même la somme de près de 120 millions prévue pour l'ajout et l'amélioration d'infrastructures.

Concernant les investissements dans les palais de justice, une enveloppe de plus de 510 millions de dollars est prévue sur la période 2016-2026 du Plan québécois des infrastructures. De cette somme, plus de 255 millions de dollars permettront le maintien d'actifs dans les palais de justice et plus de 255 millions de dollars serviront à l'ajout et à l'amélioration d'infrastructures, notamment l'agrandissement et le réaménagement du palais de justice de Rimouski et l'agrandissement du palais de justice de Longueuil (phase I).

Une enveloppe de plus de 135 millions de dollars permettra le maintien d'actifs dans les différents postes de police de la Sûreté du Québec et la construction de nouveaux postes, notamment ceux de Dunham, de Saint-Georges-de-Beauce et de Rimouski-Neigette.

❑ Les ressources informationnelles

Dans les ministères et organismes, de nombreux projets en ressources informationnelles se poursuivront, notamment en matière d'infrastructures technologiques et pour concrétiser des projets associés aux systèmes de mission. À cet égard, 2,9 milliards de dollars sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 pour l'ajout et l'amélioration des infrastructures en ressources informationnelles, tandis que plus de 380 millions de dollars sont réservés à leur remplacement.

À eux seuls, les investissements de l'Agence du revenu du Québec, du Centre de services partagés du Québec, du Fonds des réseaux de transport terrestre, du Fonds des technologies de l'information du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que de la Société de l'assurance automobile du Québec représentent plus de 70 % des investissements en ressources informationnelles du gouvernement.

❑ Les autres secteurs

Dans les autres secteurs couverts par le Plan québécois des infrastructures 2016-2026, des investissements de près de 3,4 milliards de dollars sont planifiés.

Répartition des investissements prévus aux autres secteurs
(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)

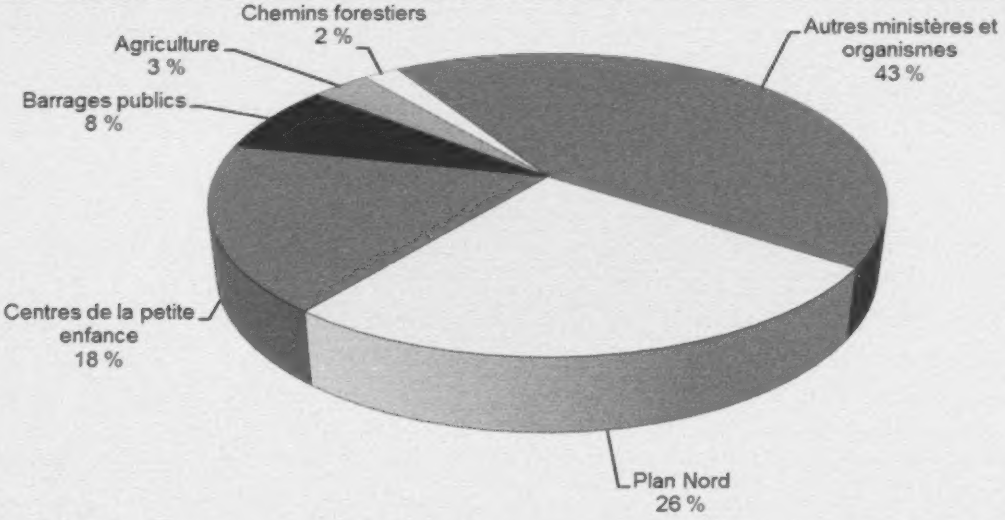

Une somme de près de 900 millions de dollars est allouée aux infrastructures liées au développement et à la réalisation du Plan Nord. À cet égard, mentionnons la construction de 70 nouveaux logements sociaux au Nunavik, l'augmentation de la capacité des infrastructures du port de Sept-Îles et la création de quatre parcs nationaux.

La planification du projet de réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont se poursuit, de même que le projet de réfection de la route de la Baie-James. Il en est de même pour les études visant le prolongement de la route 138 entre Kegaska et La Romaine et entre Tête-à-la-Baleine et La Tabatière.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2016-2026, le gouvernement met à l'étude le projet de création de l'Institut nordique du Québec. Ce centre d'excellence mettra au service du développement durable du Nord différentes expertises en sciences naturelles, sociales, de la santé et en génie regroupées dans un centre de recherche et d'innovation interdisciplinaire et interinstitutionnel, impliquant notamment l'Université Laval, l'Université McGill et l'Institut national de recherche scientifique.

Les enveloppes prévues au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 pour les centres de la petite enfance totalisent plus de 600 millions de dollars et elles permettront l'ajout de places en garderie sur le territoire du Québec.

Au secteur des barrages publics, la totalité des investissements de 250 millions de dollars sera affectée au maintien d'actifs et à la résorption du déficit de maintien d'actifs. Ces investissements permettront la réalisation de travaux au barrage Des Quinze dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, au barrage Sartigan dans la région de la Chaudière-Appalaches et au barrage Morin dans le Bas-Saint-Laurent.

Dans le secteur de l'agriculture, des investissements de plus de 110 millions de dollars sont prévus pour le maintien d'actifs ainsi que pour l'ajout et l'amélioration d'infrastructures, tandis qu'au secteur des chemins forestiers, près de 70 millions de dollars sont planifiés pour le maintien des chemins forestiers.

Enfin, une somme de près de 1,5 milliard de dollars est prévue pour les acquisitions mobilières et immobilières des ministères et organismes, dont des véhicules et des équipements.

2.2 Les autres informations présentées au Plan québécois des infrastructures

❑ Les types d'investissement

La Loi sur les infrastructures publiques prévoit que le Plan québécois des infrastructures doit préciser les sommes allouées aux types d'investissement en infrastructures suivants :

- Aux études concernant d'éventuels projets d'infrastructures déterminés par le gouvernement;
- Au maintien d'actifs concernant les infrastructures publiques;
- À l'ajout, à l'amélioration et au remplacement d'infrastructures publiques;
- Aux provisions réservées à des investissements futurs en infrastructures non encore autorisés par le gouvernement.

Conformément aux principes directeurs guidant la priorisation des investissements en infrastructures présentés à la section 4, le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 précise les investissements appartenant à chacun de ces types selon qu'ils permettent le maintien de l'offre de services ou la bonification de cette offre.

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	En M$	En %
Investissements pour des projets ou enveloppes déterminés		
Maintien de l'offre de services		
Maintien d'actifs[1]	31 856,4	
Résorption du déficit de maintien d'actifs	6 203,5	
Remplacement	15 004,0	
Études	72,6	
Sous-total	53 136,6	70,6
Bonification de l'offre de services		
Ajout et amélioration	22 001,4	
Études	140,4	
Sous-total	22 141,8	29,4
Sous-total – Investissements pour des projets ou enveloppes déterminés	**75 278,3**	**100,0**
Investissements pour des projets éventuels non encore déterminés		
Provisions sectorielles	3 406,7	
Enveloppe centrale[2]	10 015,0	
Sous-total – Investissements pour des projets éventuels non encore déterminés	**13 421,7**	
Total	**88 700,0**	

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1 Ces montants, de même que ceux alloués pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le déficit de maintien d'actifs.

2 Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés par le gouvernement.

Les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 sont alloués de façon prioritaire au maintien de l'offre actuelle de services gouvernementale. Les sommes réservées à cet égard totalisent plus de 53 milliards de dollars, soit 71 % des sommes allouées au maintien et à la bonification de l'offre de services. Par ailleurs, des investissements de plus de 22 milliards de dollars sont prévus pour bonifier l'offre de services, soit 29 % du total de l'enveloppe allouée.

Enfin, plus de 13 milliards de dollars, dont 10 milliards de dollars à l'enveloppe centrale, sont prévus pour des projets actuellement à l'étude ou pour des projets futurs non encore déterminés par le gouvernement. Ces projets seront approuvés par le gouvernement en concordance avec les principes directeurs guidant la priorisation des investissements en infrastructures.

❑ Les catégories d'avancement des projets

Tous les projets d'infrastructures inscrits au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 sont répartis en trois catégories, selon leur degré d'avancement.

- La première catégorie regroupe les **projets « à l'étude »**. Il s'agit de projets en démarrage priorisés par un ministère ou un organisme. Afin de procéder à des analyses approfondies, des sommes sont réservées pour l'étude de ces projets au Plan québécois des infrastructures 2016-2026. Ces études permettront de confirmer la pertinence de chaque projet et d'en estimer les besoins financiers et les risques.
- Les **projets « en planification »** sont classés dans une catégorie particulière. Le total de l'investissement fait alors l'objet d'une évaluation préliminaire. Ces projets n'ont donc pas encore été approuvés sous une forme définitive. Cependant, ils suscitent suffisamment d'intérêt et l'information les concernant est suffisamment documentée pour provisionner des sommes au Plan québécois des infrastructures.
- Les **projets « en réalisation »** sont des projets dont le dossier est complété et approuvé et pour lesquels le total de l'investissement est précisé.

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 par catégorie d'avancement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	En M$	En %
Projets à l'étude	213,0	0,2
Projets en planification[1]	27 271,9	30,7
Projets en réalisation[2]	61 215,1	69,0
Total	**88 700,0**	**100,0**

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1 Incluant les provisions sectorielles et l'enveloppe centrale réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés par le gouvernement.

2 Aux fins de la ventilation des investissements par catégorie d'avancement, les enveloppes consacrées au maintien d'actifs et à la résorption du déficit de maintien d'actifs sont considérées « en réalisation ».

❑ Les types de bénéficiaire

Environ 76 % des investissements de 88,7 milliards de dollars prévus au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 seront alloués à des infrastructures qui appartiennent au gouvernement (inclus au périmètre comptable) alors que le solde de 24 % sera investi dans d'autres infrastructures offrant des services à la population. Ces investissements incluent notamment les infrastructures subventionnées dans les municipalités et les organismes municipaux, dans les universités privées et dans plusieurs organismes à but non lucratif.

Répartition des investissements par type de bénéficiaire
(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)

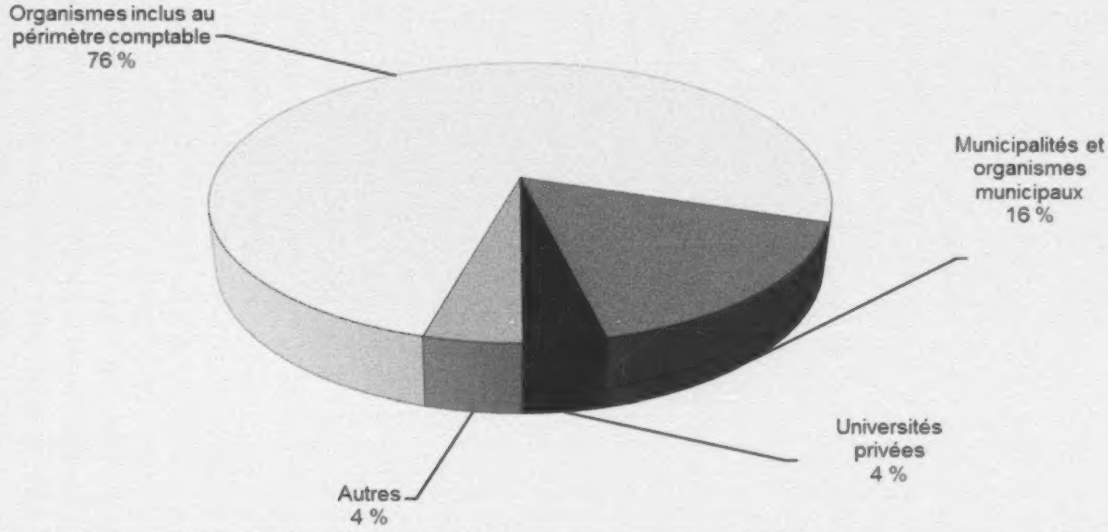

2.3 Les investissements en infrastructures par région administrative

Au cours de la période couverte par le Plan québécois des infrastructures 2016-2026, des investissements de 88,7 milliards de dollars seront réalisés dans toutes les régions du Québec.

Investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 par région administrative
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	En M$	En %
01 - Bas-Saint-Laurent	2 373,4	2,7
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 287,3	2,6
03 - Capitale-Nationale	12 700,8	14,3
04 - Mauricie	2 217,8	2,5
05 - Estrie	2 344,5	2,6
06 - Montréal	27 273,4	30,7
07 - Outaouais	2 227,4	2,5
08 - Abitibi-Témiscamingue	1 325,1	1,5
09 - Côte-Nord	1 888,4	2,1
10 - Nord-du-Québec	2 030,9	2,3
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 170,3	1,3
12 - Chaudière-Appalaches	3 070,7	3,5
13 - Laval	2 385,4	2,7
14 - Lanaudière	2 455,7	2,8
15 - Laurentides	3 194,1	3,6
16 - Montérégie	8 416,8	9,5
17 - Centre-du-Québec	1 298,1	1,5
Immeubles du Québec à l'étranger	24,8	—
Enveloppe centrale[1]	10 015,0	11,3
Total	**88 700,0**	**100,0**

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1 Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés par le gouvernement.

2.4 La contribution du gouvernement du Québec et de ses partenaires

Aux investissements du gouvernement du Québec de 88,7 milliards de dollars effectués dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2016-2026, s'ajoute une contribution de 9,3 milliards de dollars du gouvernement fédéral à la suite d'ententes de financement conclues ou à venir dans le cadre des programmes fédéraux d'infrastructures, notamment le Plan Chantiers Canada 2007-2014 et le nouveau Plan Chantiers Canada 2014-2024.

À cette somme de 9,3 milliards de dollars s'ajoutera la part qui sera allouée au gouvernement du Québec provenant des nouveaux fonds fédéraux en infrastructures de 60 milliards de dollars à l'échelle canadienne et pour lesquels les modalités seront annoncées au budget fédéral 2016-2017. Considérant son poids démographique, le Québec s'attend à recevoir un minimum de 14 milliards de dollars sur dix ans.

Il est également prévu que d'autres partenaires, principalement les municipalités, investiront 8,7 milliards de dollars. Au total, 106,7 milliards de dollars seront ainsi injectés dans l'économie, au cours de la période 2016-2026, pour les infrastructures publiques.

Contribution du gouvernement du Québec et de ses partenaires sur la période 2016-2026
(en millions de dollars)

	En M$	En %
Gouvernement du Québec – Plan québécois des infrastructures 2016-2026	88 700,0	83,1
Gouvernement fédéral	9 337,7	8,8
Autres partenaires	8 662,3	8,1
Total	**106 700,0**	**100,0**

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

3. Un rattrapage qui se poursuit concernant le niveau des investissements et son impact sur l'état des finances publiques

Une partie importante des infrastructures publiques du Québec ont été construites avant les années 1980. Au cours des années qui ont suivi, plus particulièrement à compter des années 1990, le gouvernement du Québec a privilégié les investissements massifs dans le développement de ses programmes sociaux, ce qui a permis d'améliorer la qualité de vie des citoyens. En contrepartie, les ressources financières et budgétaires disponibles durant ces années pour les infrastructures ont été moindres et, par conséquent, les investissements en infrastructures publiques ont été considérablement réduits jusqu'en 2006-2007.

À la suite de l'adoption de la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques (remplacée en 2013 par la Loi sur les infrastructures publiques) et de la mise en œuvre du premier Plan québécois des infrastructures en 2007, le gouvernement a recommencé à investir massivement dans les infrastructures de transport, de santé et dans les autres secteurs.

Ainsi, des hausses successives ont été constatées dans les budgets alloués aux investissements en infrastructures publiques année après année pour atteindre un sommet de 9,6 milliards de dollars à trois reprises durant la période 2009-2014. Ce même niveau est prévu pour les années 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

Évolution des investissements en infrastructures publiques depuis 1997
(contribution du gouvernement du Québec, en milliards de dollars)

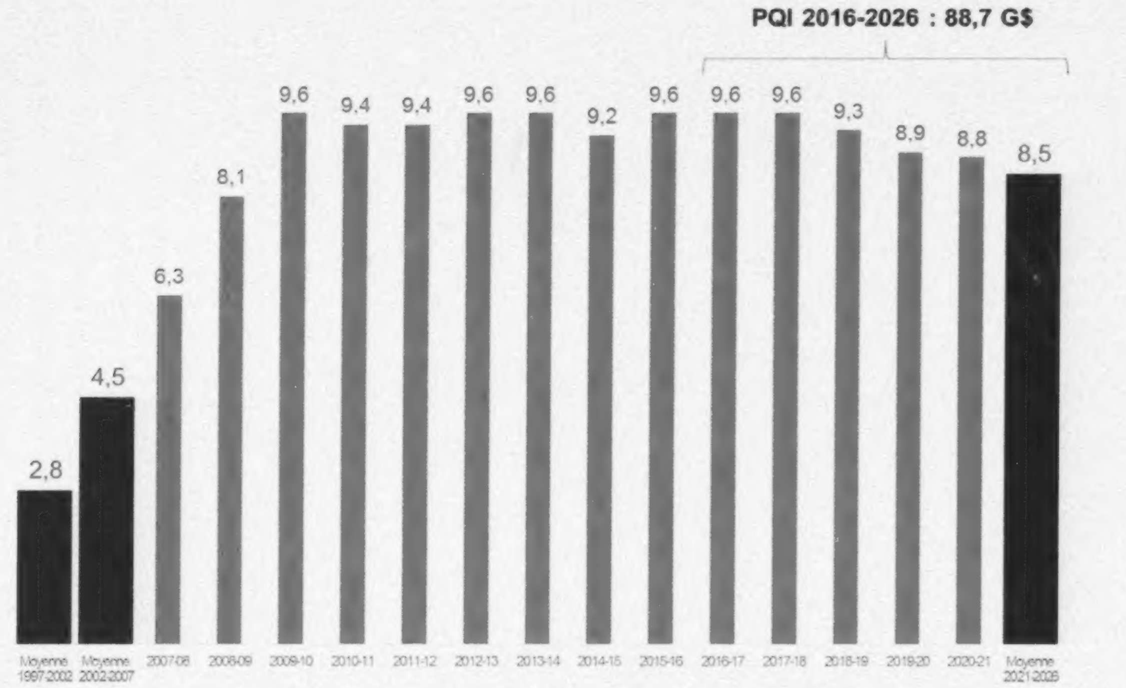

Puisqu'il apparaît difficile de soutenir ce rythme à long terme compte tenu de son effet combiné sur la dette et sur les dépenses, le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 prévoit une diminution graduelle du niveau annuel moyen des investissements publics. Ainsi, le gouvernement prévoit maintenir un niveau d'investissements annuel moyen de 9,3 milliards de dollars pendant le premier quinquennat et de 8,5 milliards de dollars au cours du second.

3.1. Le maintien d'un équilibre entre les besoins prioritaires en infrastructures publiques et la capacité financière du gouvernement

Des investissements de 88,7 milliards de dollars impliquent des enjeux importants en matière de gestion des finances publiques, notamment quant à l'impact de ceux-ci sur les dépenses gouvernementales.

La baisse des taux d'intérêt constatée au cours des dernières années a contribué à limiter l'impact de la hausse des investissements sur la croissance des dépenses. Ainsi, les taux d'intérêt des dernières années ont eu deux effets :

- La réduction du coût de financement des nouveaux investissements en infrastructures;
- La réalisation d'économies à l'occasion du refinancement des emprunts contractés à des taux plus élevés au cours des dernières décennies pour des investissements en infrastructures réalisés antérieurement.

Bien que les taux d'intérêt actuels continuent de maintenir le coût des nouveaux investissements à un niveau peu élevé, les économies pouvant être dégagées par les refinancements d'emprunts arrivent à leur terme, ce qui implique que le rythme de croissance des dépenses attribuables aux investissements en infrastructures devrait tendre vers une progression semblable à celles des investissements.

Cette progression affiche toutefois un décalage dans le temps puisque les investissements n'apparaissent généralement pas aux résultats consolidés du gouvernement dans l'exercice financier pendant lequel les travaux sont réalisés.

Les niveaux élevés d'investissements en infrastructures jumelés à une marge de manœuvre budgétaire limitée font en sorte que les dépenses résultant des investissements en infrastructures constituent un enjeu important pour le gouvernement.

Au cours des prochaines années, le gouvernement maintiendra une gestion rigoureuse des niveaux d'investissements afin d'assurer l'équilibre entre les besoins prioritaires en infrastructures publiques et la capacité gouvernementale d'assumer la dépense induite par les investissements.

3.2. Un suivi prudent de la croissance des dépenses publiques

Afin de bien évaluer l'impact des investissements en infrastructures sur les dépenses publiques, le gouvernement s'est doté, au cours des dernières années, d'outils de gestion spécialisés dans la prévision et le suivi de ces dépenses.

Les dernières projections réalisées indiquent que les dépenses attribuables aux investissements en infrastructures connaîtront une croissance moyenne comparable à celle des dépenses consolidées au cours des cinq dernières années.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement continuera d'assurer un suivi prudent de l'évolution de ces dépenses et il poursuivra l'évaluation des modes de financement des investissements en infrastructures ainsi que des niveaux d'investissements sectoriels.

Investissements en infrastructures et dépenses gouvernementales
Les investissements en infrastructures n'apparaissent généralement pas aux résultats consolidés du gouvernement dans l'exercice financier au cours duquel les travaux sont réalisés. En effet, les investissements en infrastructures se traduisent essentiellement en immobilisations qui sont ensuite amorties sur la durée de vie utile des actifs acquis, et ce, conformément aux règles comptables du gouvernement du Québec. Selon la nature des actifs, cette dépense d'amortissement s'échelonne sur une durée variant habituellement entre 3 et 50 ans. De plus, la grande majorité des débours effectués pour assumer les coûts des travaux réalisés dans le cadre du Plan québécois des infrastructures sont financés par des emprunts à long terme. Depuis plusieurs années, il s'agit d'ailleurs du principal facteur de croissance de la dette publique. Ces emprunts génèrent une dépense d'intérêt qui s'échelonne sur la période de remboursement des emprunts contractés, qui varie habituellement entre 5 et 40 ans. Cette dépense d'intérêt s'ajoute à la dépense d'amortissement des immobilisations pour constituer la dépense totale attribuable aux investissements en infrastructures. Conséquemment, cette dernière est directement tributaire de la période de remboursement et des taux d'intérêt des emprunts contractés pour les financer. Une fois les investissements réalisés, la dépense qui en résulte constitue une dépense incompressible que le gouvernement devra assumer sur plusieurs années.

4. Les projets de 50 millions de dollars et plus

Les projets de 50 millions de dollars et plus inscrits dans les secteurs du Plan québécois des infrastructures représentent 16 % des sommes prévues pour la période 2016-2026. L'inscription de ces projets au Plan dans les catégories d'avancement « à l'étude », « en planification » et « en réalisation » est arrimée aux décisions prises par le gouvernement au cours des étapes de cheminement d'un dossier.

Les projets actuellement « en réalisation » ou « en planification » sont pourvus en totalité tandis que pour les projets « à l'étude » seules les sommes requises pour effectuer les études sont provisionnées.

Le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 présente, à la section 5,4, un total de 157 projets de 50 millions de dollars et plus, répartis dans les différents secteurs. La majorité de ces projets, soit près de 72 %, sont sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi que du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Nombre de projets de 50 millions de dollars et plus au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 par secteur et par catégorie d'avancement

	En réalisation	En planification	À l'étude	Total
Réseau routier	23	15	19	57
Transport collectif	11	10	4	25
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	4	—	2	6
Santé et Services sociaux	11	6	8	25
Enseignement supérieur et Recherche	—	2	3	5
Culture	3	—	—	3
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	10	10	3	23
Édifices gouvernementaux	5	2	2	9
Autres	1	1	2	4
Total	**68**	**46**	**43**	**157**

Note : Les secteurs de l'éducation, des logements sociaux et communautaires ainsi que des ressources informationnelles n'ont aucun projet de 50 millions de dollars et plus.

Les projets inscrits au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 respectent les principes directeurs guidant la priorisation des investissements en infrastructures qui ont été rendus publics l'an dernier.

Principes directeurs guidant la priorisation des investissements en infrastructures

Priorité 1

Maintenir l'offre de services gouvernementaux (infrastructures existantes)

Maintien d'actifs

Rétablir ou maintenir l'état d'une infrastructure

Remplacement

Remplacer une infrastructure vétuste

Priorité 2

Bonifier l'offre de services gouvernementaux (nouvelles infrastructures ou améliorations)

Ajout

Construire une infrastructure
Acquérir une infrastructure
Améliorer une infrastructure existante

4.1 Les nouvelles mises à l'étude de projets de 50 millions de dollars et plus

Quatre projets sont ajoutés dans la catégorie « à l'étude » dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2016-2026, soit :

- La réfection de la dalle du pont Laviolette à Trois-Rivières;
- Le réaménagement de l'échangeur de l'autoroute 20 et de la route 173 à Lévis (sortie 325 de l'autoroute 20);
- L'aménagement de la phase III de la Promenade Samuel-De Champlain – Station du Foulon;
- La création de l'Institut nordique du Québec.

Par ailleurs, au cours de l'année 2015-2016, le gouvernement a procédé à la mise à l'étude de deux nouveaux projets de 50 millions de dollars et plus, soit :

- L'implantation d'un nouveau système de transport collectif entre Québec et Lévis;
- L'implantation d'un service de radiothérapie à l'Hôpital de Rouyn-Noranda.

Enfin, mentionnons qu'une somme de 10 millions de dollars a été provisionnée à l'enveloppe centrale pour permettre la mise à l'étude éventuelle de nouveaux projets qui pourraient faire l'objet, le cas échéant, d'une autorisation par le Conseil des ministres au cours de l'exercice financier 2016-2017.

4.2 Les projets ayant changé de catégorie d'avancement en 2015-2016

Au cours de l'année 2015-2016, certains projets de 50 millions de dollars et plus ont changé de catégorie d'avancement, notamment à la suite de décisions prises par le Conseil des ministres concernant l'approbation des dossiers d'opportunité ou des dossiers d'affaires lorsque les projets sont assujettis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique. Ainsi, dans la liste des projets jointe au Plan québécois des infrastructures 2016-2026, les projets suivants ont été inscrits :

Dans la catégorie des projets « en réalisation » :

<u>Réseau routier</u>

- Construction d'une voie de contournement de Rouyn-Noranda;
- Reconstruction de l'échangeur entre les autoroutes Félix-Leclerc et Laurentienne à Québec.

<u>Transport collectif</u>

- Construction du centre d'entretien pour trains de banlieue Pointe-Saint-Charles;
- Construction d'un nouvel édicule et d'une passerelle piétonnière au pôle multimodal Vendôme;
- Construction d'un deuxième garage pour la Société de transport de l'Outaouais;
- Prolongement de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73.

<u>Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre</u>

- Modernisation de l'aéroport international Jean-Lesage à Québec – Phase II.

<u>Santé et Services sociaux</u>

- Construction d'un centre régional intégré de cancérologie à l'Hôtel-Dieu de Lévis;
- Construction d'un CHSLD d'une capacité de 212 lits à Saint-Jérôme;
- Agrandissement et réaménagement du Pavillon Sainte-Marie (phase II) au Centre hospitalier régional de Trois-Rivières.

Culture

- Aménagement de la salle de diffusion Le Diamant à Québec.

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

- Mise aux normes des installations d'eau potable à Shawinigan;
- Mise en valeur de l'Oratoire Saint-Joseph.

Édifices gouvernementaux

- Agrandissement et réaménagement du palais de justice à Rimouski;
- Reconstruction du stationnement du Complexe Marie-Guyart à Québec.

Dans la catégorie des projets « en planification » :

Réseau routier

- Réaménagement de la route 185 entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick – Phase III;
- Reconstruction du pont de l'Île d'Orléans;
- Amélioration de l'accès au port de Montréal dans l'axe du boulevard L'Assomption;
- Réfection de la structure de la route 138 au-dessus de la rivière Batiscan;
- Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute 20 et de la route 171 (route Lagueux) à Lévis;
- Travaux de réparation de la charpente, de la métallisation et de la peinture sur le pont Pierre-Laporte.

Transport collectif

- Construction d'un garage souterrain à la station de métro Côte-Vertu;
- Programme Réno-Infrastructures – Phase II – Métro de Montréal;
- Programme Réno-Infrastructures – Phase III – Métro de Montréal;
- Programme Réno-Systèmes – Phase IV – Métro de Montréal;
- Programme Réno-Systèmes – Phase V – Métro de Montréal.

Santé et Services sociaux

- Agrandissement de l'urgence, des soins critiques, des soins ambulatoires et du centre de formation de l'Institut de cardiologie de Montréal.

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

- Construction d'un anneau de glace à Québec;
- Aménagement du Parc Jean-Drapeau à Montréal.

4.3 Les projets ayant pris fin en 2015-2016

Certains projets de 50 millions de dollars et plus présentés dans la catégorie « en réalisation » à la liste des projets jointe au Plan québécois des infrastructures 2015-2025 sont terminés et, par conséquent, ils n'apparaissent plus dans la liste des projets jointe au Plan québécois des infrastructures 2016-2026.

Secteur Réseau routier

- Construction d'une route à quatre voies entre Québec et Saguenay (autoroute 73);
- Prolongement de l'autoroute 50 entre Doherty et Lachute;
- Prolongement de la route 167 vers les monts Otish;
- Réaménagement de l'échangeur Charest et Robert-Bourassa à Québec;
- Prolongement de la route 138 de Natashquan à Kegaska;
- Réaménagement de l'échangeur Décarie Nord entre les autoroutes 15 et 40 à Montréal;
- Réaménagement de l'échangeur entre les autoroutes 20 et 25 et la route 132 à Longueuil.

Secteur Transport collectif

- Implantation du Rapibus de la Société de transport de l'Outaouais;
- Infrastructure au Réseau des bus (Centre de transport Stinson) – Phase II.

Secteur Santé et Services sociaux

- Agrandissement et réaménagement de l'urgence et des services ultraspécialisés du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Secteur Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

- Construction de l'amphithéâtre de Québec;
- Construction d'une usine de filtration d'eau potable à Laval.

Secteur Édifices gouvernementaux

- Construction d'un établissement de détention à Roberval.

Secteur Ressources informationnelles

- Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) – Phase SGR2.

5. Tableaux sommaires des investissements au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 et liste des projets de 50 millions de dollars et plus

5.1 Tableau des investissements par secteur et par année

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 par secteur et par année
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteur	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	PQI 2016-2026
Réseau routier	2 042,2	2 001,9	2 042,0	1 887,0	1 813,1	1 937,4	1 356,2	1 393,9	1 414,5	1 433,9	**17 322,0**
Transport collectif	1 133,7	958,5	1 035,0	647,2	621,4	648,3	623,8	522,6	432,2	437,1	**7 059,9**
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	366,6	358,7	379,5	393,5	298,1	191,9	192,0	191,4	191,9	192,1	**2 755,7**
Santé et Services sociaux	1 226,1	1 615,8	1 683,6	1 659,5	1 443,6	1 385,6	1 397,9	1 355,5	1 587,5	1 361,4	**14 716,5**
Éducation	1 553,8	1 469,2	958,6	696,7	693,6	696,6	696,6	696,6	696,6	696,6	**8 855,0**
Enseignement supérieur et Recherche	719,3	678,0	711,0	679,4	745,4	737,5	755,2	674,1	674,1	674,1	**7 048,0**
Culture	239,4	192,2	167,2	172,6	157,2	144,5	133,1	131,3	131,2	130,8	**1 599,3**
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	896,2	971,4	1 008,9	869,6	803,4	790,8	767,9	763,1	760,6	764,6	**8 396,5**
Logements sociaux et communautaires	278,2	284,2	271,0	299,8	249,7	146,3	108,8	108,8	108,8	108,8	**1 964,3**
Édifices gouvernementaux	272,3	346,3	294,5	239,5	190,8	189,9	182,8	183,2	176,5	165,9	**2 241,6**
Ressources informationnelles	445,0	402,3	387,8	357,5	302,1	295,3	285,7	284,3	285,4	285,3	**3 330,8**
Autres secteurs	413,5	369,7	365,8	368,5	333,0	321,2	319,6	319,6	330,8	253,7	**3 395,4**
Sous-total	**9 586,3**	**9 648,1**	**9 304,9**	**8 270,9**	**7 651,2**	**7 485,3**	**6 819,6**	**6 624,4**	**6 790,1**	**6 504,4**	**78 685,0**
Enveloppe centrale[1]	10,0	—	—	638,0	1 142,4	1 040,6	1 693,3	1 866,2	1 677,5	1 947,0	**10 015,0**
PQI 2016-2026	**9 596,3**	**9 648,1**	**9 304,9**	**8 908,9**	**8 793,6**	**8 525,9**	**8 512,9**	**8 490,5**	**8 467,5**	**8 451,4**	**88 700,0**

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

[1] Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés par le gouvernement.

5.2 Tableau des investissements par type et par année

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 par type et par année
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Type d'investissement	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	PQI 2016-2026
Maintien de l'offre de services											
Maintien d'actifs[1]	2 845,4	2 940,0	3 068,2	3 100,6	3 438,7	3 178,1	3 432,5	3 316,6	3 501,3	3 035,0	**31 856,4**
Résorption du déficit de maintien d'actifs	607,6	686,0	671,3	687,0	659,9	615,5	610,3	564,9	560,2	540,9	**6 203,5**
Remplacement	1 974,1	2 071,5	2 115,7	1 739,2	1 441,9	1 558,3	1 007,0	1 056,9	1 047,4	992,0	**15 004,0**
Études	32,7	11,7	13,6	4,7	2,9	4,6	2,1	0,5	—	—	**72,6**
Sous-total	**5 459,8**	**5 709,2**	**5 868,8**	**5 531,5**	**5 543,4**	**5 356,5**	**5 051,9**	**4 938,8**	**5 108,9**	**4 567,9**	**53 136,6**
Bonification de l'offre de services											
Amélioration et ajout	4 054,9	3 826,9	3 283,2	2 488,9	1 785,5	1 700,3	1 302,9	1 146,1	1 054,4	1 358,1	**22 001,4**
Études	51,6	32,3	35,1	10,9	4,1	3,7	1,0	0,6	0,6	0,6	**140,4**
Sous-total	**4 106,5**	**3 859,2**	**3 318,3**	**2 499,8**	**1 789,6**	**1 704,0**	**1 303,9**	**1 146,7**	**1 055,0**	**1 358,7**	**22 141,8**
Provisions sectorielles et Enveloppe centrale											
Provisions sectorielles	20,0	79,7	117,8	239,6	318,2	424,8	463,8	538,9	626,2	577,7	**3 406,7**
Enveloppe centrale[2]	10,0	—	—	638,0	1 142,4	1 040,6	1 693,3	1 866,2	1 677,5	1 947,0	**10 015,0**
Sous-total	**30,0**	**79,7**	**117,8**	**877,6**	**1 460,6**	**1 465,4**	**2 157,1**	**2 405,0**	**2 303,7**	**2 524,7**	**13 421,7**
PQI 2016-2026	**9 596,3**	**9 648,1**	**9 304,9**	**8 908,9**	**8 793,6**	**8 525,9**	**8 512,9**	**8 490,5**	**8 467,5**	**8 451,4**	**88 700,0**

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

[1] Ces montants, de même que ceux alloués pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le déficit de maintien d'actifs.

[2] Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés par le gouvernement.

5.3 Tableau des investissements par secteur et par type

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 par secteur et par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteur	Maintien de l'offre de services					Bonification de l'offre de services			Provisions sectorielles et Enveloppe centrale[2]	PQI 2016-2026
	Maintien d'actifs[1]	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Études	Sous-total	Ajout et amélioration	Études	Sous-total		
Réseau routier	10 235,0	—	4 302,5	60,9	14 598,5	2 697,9	25,7	2 723,6	—	**17 322,0**
Transport collectif	1 934,4	—	1 553,6	—	3 488,0	3 509,3	62,6	3 571,9	—	**7 059,9**
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	950,4	—	113,5	1,8	1 065,6	1 468,7	1,9	1 470,6	219,5	**2 755,7**
Santé et Services sociaux	3 180,2	2 406,9	4 604,4	1,6	10 193,0	3 920,8	27,9	3 948,8	574,7	**14 716,5**
Éducation	5 999,3	1 250,0	124,5	—	7 373,8	1 329,1	—	1 329,1	152,2	**8 855,0**
Enseignement supérieur et Recherche	3 529,7	1 097,6	1 302,4	—	5 929,8	974,0	5,1	979,1	139,2	**7 048,0**
Culture	410,3	150,7	761,9	—	1 322,8	188,1	0,2	188,3	88,2	**1 599,3**
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	3 342,2	946,9	1 549,8	7,4	5 846,3	1 903,3	5,5	1 908,8	641,4	**8 396,5**
Logements sociaux et communautaires	775,9	258,0	—	—	1 033,9	798,2	—	798,2	132,2	**1 964,3**
Édifices gouvernementaux	833,1	—	38,0	—	871,0	796,2	3,5	799,7	570,8	**2 241,6**
Ressources informationnelles	66,8	—	315,0	—	381,8	2 901,6	—	2 901,6	47,3	**3 330,8**
Autres secteurs	599,1	93,5	338,5	1,0	1 032,2	1 514,1	8,0	1 522,1	841,2	**3 395,4**
Sous-total	**31 856,4**	**6 203,5**	**15 004,0**	**72,6**	**53 136,6**	**22 001,4**	**140,4**	**22 141,8**	**3 406,7**	**78 685,0**
Enveloppe centrale[2]	—	—	—	—	—	—	—	—	10 015,0	**10 015,0**
PQI 2016-2026	**31 856,4**	**6 203,5**	**15 004,0**	**72,6**	**53 136,6**	**22 001,4**	**140,4**	**22 141,8**	**13 421,7**	**88 700,0**

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
1 Ces montants, de même que ceux alloués pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le déficit de maintien d'actifs.
2 Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés par le gouvernement.

5.4 Liste des projets de 50 millions de dollars et plus

Réseau routier[1]

En réalisation

(en millions de dollars)

	Nom	Région	Contribution du Québec					Contribution des partenaires	Coût total
			Avant 2016-2017	PQI 2016-2026			Total		
				2016-2017	2017-2026	Total			
1-	Reconstruction de l'échangeur Turcot	06	843,9	610,2	2 219,2	2 829,4	3 673,3	—	3 673,3
2-	Réaménagement de la route 185 entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick - Phases I et II	01	449,6	1,6	3,9	5,5	455,1	299,6	754,6
3-	Maintien d'actifs sur l'échangeur Turcot et de La Vérendrye	06	344,4	25,6	92,7	118,3	462,7	—	462,7
4-	Prolongement de l'autoroute 73 entre Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Georges	12	352,8	11,9	0,4	12,4	365,2	40,8	406,0
5-	Rond-point Dorval - Réaménagement de l'échangeur entre les autoroutes 20 et 520	06	116,7	26,1	97,7	123,9	240,6	103,6	344,2
6-	Maintien d'actifs sur le pont Honoré-Mercier	06 16	137,6	16,4	123,6	140,0	277,6	—	277,6
7-	Prolongement de l'autoroute 35 entre Saint-Jean-sur-Richelieu et la frontière américaine - Phases I et II	16	162,2	1,8	36,5	38,3	200,5	44,3	244,7
8-	Prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Notre-Dame-des-Neiges	01	217,5	0,8	1,1	2,0	219,5	0,5	220,0
9-	Prolongement de l'autoroute 5 du chemin de la Rivière au raccordement de la route 105	07	75,6	0,6	14,7	15,3	90,9	78,0	168,9
10-	Contournement sud de Sherbrooke par le prolongement de l'autoroute 410 - Phase I	05	165,7	0,2	—	0,2	165,9	—	165,9
11-	Élargissement de l'autoroute 73 entre Sainte-Marie et Saint-Joseph-de-Beauce - Phase II	12	79,3	9,5	0,5	10,1	89,4	74,5	163,8
12-	Maintien d'actifs sur les structures de l'autoroute métropolitaine	06	145,2	0,8	16,6	17,3	162,5	—	162,5

Note: Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

1- La contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à la réalisation des projets du secteur Réseau routier est assumée via le Fonds des réseaux de transport terrestre.

Réseau routier[1]

En réalisation

(en millions de dollars)

Nom		Région	Contribution du Québec					Contribution des partenaires	Coût total
			Avant 2016-2017	PQI 2016-2026			Total		
				2016-2017	2017-2026	Total			
13-	Maintien d'actifs du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine	06 16	95,3	—	44,4	44,4	139,7	2,2	141,9
14-	Maintien d'actifs sur les structures de l'échangeur Saint-Pierre	06	112,2	7,4	12,2	19,6	131,8	—	131,8
15-	Maintien d'actifs des tunnels Ville-Marie et Viger à Montréal	06	79,5	15,4	14,5	29,9	109,4	8,4	117,8
16-	Prolongement de l'autoroute 70 vers la ligne Bagot	02	87,3	17,4	12,3	29,7	117,0	—	117,0
17-	Relocalisation permanente de la route 112 à Thetford Mines	12	65,9	12,1	31,9	44,0	109,9	—	109,9
18-	Maintien d'actifs sur les structures de l'échangeur entre les autoroutes 20 et 30 à Boucherville	16	100,8	3,8	—	3,8	104,6	—	104,6
19-	Construction d'une voie de contournement de Rouyn-Noranda	08	26,7	24,9	43,1	68,0	94,8	0,4	95,2
20-	Reconstruction de l'échangeur entre les autoroutes Félix-Leclerc et Laurentienne	03	33,3	22,2	32,3	54,5	87,8	—	87,8
21-	Réfection de l'autoroute Dufferin-Montmorency - Phases III à VIII	03	61,5	5,3	—	5,3	66,8	—	66,8
22-	Maintien d'actifs sur le pont de l'Île-aux-Tourtes	06 16	47,8	7,3	5,5	12,8	60,6	—	60,6
23-	Construction d'une voie de contournement de Longue-Rive (route 138)	09	55,4	—	1,7	1,7	57,1	—	57,1
Total En réalisation			**3 856,3**	**821,3**	**2 804,8**	**3 626,1**	**7 482,4**	**652,4**	**8 134,8**

Note: Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

1- La contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à la réalisation des projets du secteur Réseau routier est assumée via le Fonds des réseaux de transport terrestre.

Réseau routier
En planification

	Nom	Région		Nom	Région
1-	Réaménagement de la route 185 entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick - Phase III	01	9-	Amélioration de l'accès au port de Montréal par le réaménagement de la sortie Sherbrooke de l'autoroute 25	06
2-	Construction d'un nouveau pont sur la rivière Mistassini à Dolbeau-Mistassini	02	10-	Réfection majeure du pont Pie-IX entre Montréal et Laval	06 13
3-	Construction d'une voie de contournement du quartier de l'Isle Maligne à Alma	02	11-	Réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont	09
4-	Reconstruction du pont de l'Île d'Orléans	03	12-	Reconstruction de la côte Arsène Gagnon sur la route 138 à Les Bergeronnes	09
5-	Réfection de la structure de la route 138 au-dessus de la rivière Batiscan	04	13-	Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute 20 et de la route 171 (route Lagueux) à Lévis	12
6-	Contournement sud de Sherbrooke par le prolongement de l'autoroute 410 - Phase II	05	14-	Travaux de réparation de la charpente, de métallisation et de peinture sur le pont Pierre-Laporte	12
7-	Recouvrement partiel de l'autoroute Ville-Marie à Montréal	06	15-	Reconstruction du pont Gouin entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Iberville	16
8-	Amélioration de l'accès au port de Montréal dans l'axe du boulevard L'Assomption	06			

Réseau routier
À l'étude

Nom	Région	Nom	Région
1- Reconstruction des échangeurs au nord des ponts de Québec	03	11- Réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine	06 16
2- Élargissement de l'autoroute Henri-IV - Phase II (Volets 1, 2 et 3)[2]	03	12- Reconstruction du pont Honoré-Mercier	06 16
3- Réfection du tablier du pont de Québec	03 12	13- Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil et Senneville	06 16
4- Réfection de la dalle du pont Laviolette à Trois-Rivières	04	14- Prolongement de la route 138 - Tronçon Kegaska - La Romaine	09
5- Réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger	06	15- Prolongement de la route 138 - Tronçon La Tabatière - Tête-à-la-Baleine	09
6- Reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre	06	16- Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute 20 et de la route 173 à Lévis	12
7- Réfection majeure de l'autoroute métropolitaine à Montréal	06	17- Réfection majeure du pont Gédéon-Ouimet sur l'autoroute 15 entre Laval et Boisbriand	13 15
8- Réfection majeure de la structure de l'échangeur Des Sources à Pointe-Claire et Dorval	06	18- Prolongement de l'autoroute 19 entre les autoroutes 440 et 640 de Laval à Bois-des-Filion	13 15
9- Raccordement des deux sections du boulevard Cavendish à Montréal	06	19 Prolongement de l'autoroute 35 jusqu'à la frontière américaine - Phases III et IV	16
10- Boulevard urbain de l'Ouest de l'île de Montréal	06		

2- Excluant les travaux de la phase I, lesquels visent à reconstruire les structures Rideau et Lorette.

Transport collectif[3]

En réalisation

(en millions de dollars)

Nom		Région	Contribution du Québec					Contribution des partenaires	Coût total
			Avant 2016-2017	PQI 2016-2026			Total		
				2016-2017	2017-2026	Total			
1-	Remplacement des voitures MR-63 du métro de Montréal	06	493,6	168,7	1 191,4	1 360,1	1 853,7	338,0	2 191,7
2-	Train de banlieue Corridor Nord-Est (Train de l'Est)	06 14	686,4	44,4	—	44,4	730,7	—	730,7
3-	Programme Réno-Systèmes III - Métro de Montréal	06	130,8	55,5	76,3	131,9	262,7	237,3	500,0
4-	Construction du centre d'entretien pour trains de banlieue Pointe-Saint-Charles	06	39,0	117,2	121,1	238,2	277,2	43,5	320,7
5-	Programme Réno-Infrastructures - Métro de Montréal - Phase I	06	99,8	29,3	48,1	77,4	177,2	63,4	240,6
6-	Construction du centre d'entretien pour trains de banlieue Lachine	06	89,9	2,1	—	2,1	92,0	24,7	116,7
7-	Réfection majeure de la station Berri-UQAM - Phase I	06	37,6	11,7	18,4	30,1	67,7	19,3	87,0
8-	Construction d'un nouvel édicule et d'une passerelle piétonnière au Pôle multimodal Vendôme	06	—	3,5	73,0	76,5	76,5	—	76,5
9-	Construction d'un deuxième garage pour la Société de transport de l'Outaouais	07	18,8	37,5	—	37,5	56,3	18,8	75,0
10-	Prolongement de la vie utile des voitures de métro MR-73	06	7,2	10,4	34,2	44,6	51,8	17,3	69,0
11-	Étagement ferroviaire de la jonction de l'Est	06	53,9	5,7	—	5,7	59,6	—	59,6
Total En réalisation			**1 656,9**	**486,0**	**1 562,5**	**2 048,5**	**3 705,4**	**762,2**	**4 467,6**

Note: Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

3- La contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à la réalisation des projets du secteur Transport collectif est assumée, en partie, via le Fonds des réseaux de transport terrestre.

Transport collectif
En planification

Nom	Région	Nom	Région
1- Construction d'un garage souterrain à la station de métro Côte-Vertu	06	6- Reconstruction du Complexe Crémazie de la Société de transport de Montréal	06
2- Programme Réno-Infrastructures - Phase II - Métro de Montréal	06	7- Programme Réno-tunnel (tunnel Mont-Royal) - Phase II	06
3- Programme Réno-Infrastructures - Phase III - Métro de Montréal	06	8- Implantation d'un service rapide par bus intégré à la requalification de l'axe Pie-IX entre Montréal et Laval	06 13
4- Programme Réno-Systèmes - Phase IV - Métro de Montréal	06	9- Acquisition de nouvelles voitures de train de banlieue (Voitures de type 2000)	06 - 13 14 - 15 16
5- Programme Réno-Systèmes - Phase V - Métro de Montréal	06	10- Réfection majeure du centre d'exploitation du Réseau de transport de Longueuil à Saint-Hubert	16

Transport collectif
À l'étude

Nom	Région	Nom	Région
1- Implantation d'un nouveau système de transport collectif entre Québec et Lévis	03 12	3- Train de l'Ouest de Montréal, incluant la desserte de l'aéroport international Pierre-Elliot-Trudeau [4]	06
2- Bureau de projet sur le prolongement du réseau de métro de Montréal	06	4- Système de transport collectif sur le nouveau pont Champlain [4]	06 16

4- Ce projet est pris en charge par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre

En réalisation

(en millions de dollars)

	Nom	Région	Contribution du Québec					Contribution des partenaires	Coût total
			Avant 2016-2017	PQI 2016-2026			Total		
				2016-2017	2017-2026	Total			
1-	Modernisation de l'aéroport international Jean-Lesage de Québec - Phase II	03	32,0	18,0	—	18,0	50,0	175,0	225,0
2-	Remplacement du *N.M. Camille-Marcoux*	01 09	170,0	5,0	—	5,0	175,0	—	175,0
3-	Remplacement du *N.M. Lucien-L.*	03 09	55,7	29,3	—	29,3	85,0	—	85,0
4-	Remplacement du *N.M. Radisson*	03 09	55,7	29,3	—	29,3	85,0	—	85,0
Total En réalisation			**313,5**	**81,5**	—	**81,5**	**395,0**	**175,0**	**570,0**

Note: Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre

À l'étude

	Nom	Région		Nom	Région
1-	Faisabilité de la voie de contournement - Lac-Mégantic	05	2-	Faisabilité d'un pôle logistique	16

Santé et Services sociaux
En réalisation
(en millions de dollars)

	Nom	Région	Contribution du Québec					Contribution des partenaires	Coût total
			Avant 2016-2017	PQI 2016-2026			Total		
				2016-2017	2017-2026	Total			
1-	Construction du nouveau Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et du centre de recherche [5]	06	2 320,8	160,0	610,0	770,0	3 090,8	540,1	3 630,8
2-	Construction du nouveau Centre universitaire de Santé McGill (CUSM) - Site Glen	06	1 602,9	5,0	—	5,0	1 607,9	855,9	2 463,8
3-	Agrandissement et modernisation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine - Grandir en santé	06	568,9	70,0	168,3	238,3	807,2	132,5	939,6
4-	Construction du pavillon des soins critiques de l'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis - Phases I - II - III	06	358,5	8,9	—	8,9	367,4	38,7	406,1
5-	Relocalisation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul	03	82,2	75,0	169,1	244,1	326,3	—	326,3
6-	Construction d'un centre régional intégré de cancérologie à l'Hôtel-Dieu de Lévis	12	19,3	34,4	104,1	138,5	157,7	—	157,7
7-	Agrandissement majeur et réaménagement de l'Hôpital Haut-Richelieu-Rouville	16	86,2	13,9	8,4	22,3	108,4	1,2	109,6
8-	Agrandissement et réaménagement de l'urgence de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont	06	69,3	14,5	—	14,5	83,7	1,0	84,7
9-	Réhabilitation et agrandissement de l'Hôtel-Dieu de Québec - Centre hospitalier universitaire de Québec	03	75,6	2,0	—	2,0	77,6	—	77,6
10-	Construction d'un CHSLD d'une capacité de 212 lits à Saint-Jérôme	15	5,9	27,9	27,3	55,2	61,1	1,7	62,8
11-	Agrandissement et réaménagement du Pavillon Sainte-Marie (Phase II) au Centre hospitalier régional de Trois-Rivières	04	3,0	10,0	46,8	56,8	59,8	—	59,8
Total En réalisation			**5 192,4**	**421,6**	**1 134,0**	**1 555,5**	**6 747,9**	**1 571,0**	**8 318,9**

Note: Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.
5- Le coût total inclut la construction du centre de recherche qui est terminée.

Santé et Services sociaux
En planification

	Nom	Région		Nom	Région
1-	Agrandissement du Centre intégré de traumatologie, d'une unité mère-enfant et d'un service d'endoscopie de l'Hôpital du Sacré-Coeur-de-Montréal	06	4-	Agrandissement de l'urgence, des soins critiques, des soins ambulatoires et du centre de formation de l'Institut de cardiologie de Montréal	06
2-	Construction d'un nouveau pavillon pour le service d'hémodialyse de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont	06	5-	Ajout de 146 lits à l'Hôpital Pierre-Le Gardeur	14
3-	Redéploiement du campus de l'Hôpital Lachine	06	6-	Construction d'un nouveau pavillon de soins de santé mentale à l'Hôpital de Saint-Jérôme	15

Santé et Services sociaux
À l'étude

	Nom	Région		Nom	Région
1-	Construction d'un nouveau complexe chirurgical et mise aux normes de certains secteurs de la santé mentale à l'Hôpital régional de Rimouski	01	5-	Agrandissement et modernisation de l'Hôpital de Verdun	06
2-	Construction d'un nouvel hôpital sur le site de l'Hôpital L'Enfant-Jésus	03	6-	Implantation d'un service de radiothérapie à l'Hôpital de Rouyn-Noranda	08
3-	Agrandissement de l'Hôpital La Malbaie	03	7-	Relocalisation des campus du centre jeunesse des Laurentides	15
4-	Construction du Centre mère-enfant et de l'urgence à l'Hôpital de Fleurimont du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	05	8-	Construction d'un nouvel hôpital dans la région de Vaudreuil-Soulanges[6]	16

6- Une somme de 16 millions de dollars est prévue pour la poursuite de ce projet.

Enseignement supérieur et Recherche
En planification

Nom	Région	Nom	Région
1- Construction du Complexe des sciences de l'Université de Montréal	06	2- Rénovation du Pavillon Wilson de l'Université McGill	06

Enseignement supérieur et Recherche
À l'étude

Nom	Région	Nom	Région
1- Nouvelle vocation du site de l'Hôpital Royal Victoria pour l'Université McGill	06	3- Ajout d'espace au centre-ville pour HEC Montréal	06
2- École de santé publique de l'Université de Montréal - Composante du Pôle d'excellence en santé de Montréal	06		

Culture
En réalisation
(en millions de dollars)

Nom	Région	Contribution du Québec					Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2016-2017	PQI 2016-2026			Total		
			2016-2017	2017-2026	Total			
1- Construction d'un nouveau pavillon au Musée national des beaux-arts du Québec	03	42,8	2,3	—	2,3	45,1	58,3	103,4
2- Réfection et agrandissement de l'édifice Wilder	06	55,8	10,6	—	10,6	66,4	32,8	99,2
3- Aménagement de la salle de diffusion Le Diamant à Québec	03	3,0	6,7	20,3	27,0	30,0	24,0	54,0
Total En réalisation		**101,7**	**19,6**	**20,3**	**39,9**	**141,5**	**115,1**	**256,6**

Note: Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

En réalisation

(en millions de dollars)

	Nom	Région	Contribution du Québec					Contribution des partenaires	Coût total
			Avant 2016-2017	PQI 2016-2026			Total		
				2016-2017	2017-2026	Total			
1-	Construction de la Cité de la culture et du sport à Laval - Place Bell	13	43,2	3,1	—	3,1	46,3	153,7	200,0
2-	Construction d'une station d'épuration des eaux usées à Montréal	06	11,4	20,4	32,0	52,4	63,8	86,3	150,0
3-	Construction de bassins de rétention des eaux usées pour le contrôle des débordements à Montréal	06	3,0	28,0	18,3	46,3	49,3	98,7	148,0
4-	Aménagement du Quartier des spectacles à Montréal	06	36,2	2,2	1,6	3,8	40,0	80,0	120,0
5-	Aménagement du site de la Gare de triage d'Outremont à Montréal	06	19,9	6,0	4,1	10,1	30,0	90,0	120,0
6-	Construction d'une station d'épuration des eaux usées à Gatineau	07	16,4	10,0	26,7	36,7	53,1	26,5	79,6
7-	Mise en valeur de l'Oratoire Saint-Joseph	06	4,2	9,6	12,6	22,2	26,4	52,8	79,2
8-	Mise aux normes des installations d'eau potable à Baie-Comeau	09	20,5	8,1	—	8,1	28,6	36,0	64,7
9-	Mise aux normes des installations d'eau potable à Shawinigan	04	—	24,0	—	24,0	24,0	40,1	64,1
10-	Construction d'un centre multifonctionnel à Gatineau - Centre Robert-Guertin	07	—	1,6	24,9	26,5	26,5	26,5	53,0
Total En réalisation			**154,7**	**113,1**	**120,2**	**233,3**	**388,0**	**690,6**	**1 078,6**

Note: Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs
En planification

Nom	Région	Nom	Région
1- Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Québec	03	6- Aménagement du Parc Jean-Drapeau	06
2- Amélioration de la capacité et l'efficacité des installations d'accueil des croisiéristes internationaux à Québec	03	7- Réhabilitation de la Gare maritime et de la Jetée Alexandra dans le secteur du Vieux-Montréal et du Vieux-Port	06
3- Construction d'un anneau de glace à Québec	04	8- Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Laval	13
4- Construction d'un amphithéâtre sportif à Trois-Rivières	04	9- Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Longueuil	16
5- Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Montréal	06	10- Construction d'une usine de biométhanisation - Couronne Sud-Est de Montréal	16

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs
À l'étude

Nom	Région	Nom	Région
1- Aménagement de la phase III de la promenade Samuel-De Champlain - Station du Foulon	03	3- Remplacement de la toiture du Stade olympique	06
2- Agrandissement du Palais des congrès de Montréal	06		

Édifices gouvernementaux
En réalisation
(en millions de dollars)

Nom		Région	Contribution du Québec					Contribution des partenaires	Coût total
			Avant 2016-2017	PQI 2016-2026			Total		
				2016-2017	2017-2026	Total			
1-	Construction d'un établissement de détention à Sorel-Tracy	16	187,0	8,3	—	8,3	195,3	—	195,3
2-	Construction d'un établissement de détention à Amos	08	95,0	30,9	—	30,9	125,9	—	125,9
3-	Construction d'un établissement de détention à Sept-Îles	09	87,9	3,0	—	3,0	90,9	—	90,9
4-	Agrandissement et réaménagement du palais de justice de Rimouski	01	6,0	1,9	60,4	62,3	68,2	—	68,2
5-	Réfection du stationnement du Complexe Marie-Guyart à Québec	03	17,7	14,0	27,2	41,2	59,0	—	59,0
Total En réalisation			**393,6**	**58,1**	**87,6**	**145,7**	**539,3**	—	**539,3**

Note: Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Édifices gouvernementaux
En planification

Nom		Région	Nom		Région
1-	Agrandissement et rénovation majeure de l'établissement de détention Maison Tanguay	06	2-	Réaménagement majeur au palais de justice de Saint-Hyacinthe	16

Édifices gouvernementaux
À l'étude

Nom		Région	Nom		Région
1-	Construction d'un immeuble de bureaux sur le site d'Estimauville	03	2-	Construction d'un immeuble de bureaux sur le site de l'Îlot Voyageur	06

Autres – Barrages publics
En réalisation
(en millions de dollars)

Nom	Région	Contribution du Québec					Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2016-2017	PQI 2016-2026			Total		
			2016-2017	2017-2026	Total			
1- Maintien d'actifs au barrage Des Quinze	08	46,2	9,9	10,5	20,4	66,6	12,3	78,9

Note: Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Autres – Plan Nord
En planification

Nom	Région	Nom	Région
1- Réfection de la route de la Baie-James	10		

Autres – Plan Nord
À l'étude

Nom	Région	Nom	Région
1- Création de l'Institut nordique du Québec	03 - 06 10	2- Construction d'un nouveau lien ferroviaire pour le transport de minerai en provenance de la fosse du Labrador	09 10

Légende
01 - Bas-Saint-Laurent
02 - Saguenay - Lac-Saint-Jean
03 - Capitale-Nationale
04 - Mauricie
05 - Estrie
06 - Montréal
07 - Outaouais
08 - Abitibi-Témiscamingue
09 - Côte-Nord
10 - Nord-du-Québec
11 - Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
12 - Chaudière-Appalaches
13 - Laval
14 - Lanaudière
15 - Laurentides
16 - Montérégie
17 - Centre-du-Québec

5.5 Mise à jour des investissements probables pour l'année 2015-2016

Selon la Loi sur les infrastructures publiques, le Plan québécois des infrastructures doit être accompagné d'un rapport faisant état de l'utilisation des sommes allouées pour l'année financière en cours.

Une somme de 9,9 milliards de dollars était prévue en 2015-2016 pour l'ensemble des secteurs couverts par le Plan québécois des infrastructures 2016-2026. La mise à jour des investissements probables de l'année 2015-2016 est évaluée à 9,6 milliards de dollars, ce qui représente un taux de réalisation probable de 96,4 %.

Investissements probables pour l'année 2015-2016
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

Secteur		Maintien de l'offre de services				Bonification de l'offre de services	Sous-total	Redressement[2]	Total	Taux de réalisation probable[3]
		Maintien d'actifs[1]	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration				
Réseau routier	**Prévu**	1 035,6	—	806,9	1 842,5	500,3	**2 342,7**	—	**2 342,7**	**90,5 %**
	Probable	1 124,3	—	523,8	1 648,1	471,8	**2 119,9**	—	**2 119,9**	
Transport collectif	**Prévu**	121,3	—	100,2	221,5	726,6	**948,1**	—	**948,1**	**53,2 %**
	Probable	97,9	—	65,1	163,0	341,1	**504,1**	—	**504,1**	
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	**Prévu**	127,5	—	111,4	238,9	126,5	**365,3**	—	**365,3**	**77,1 %**
	Probable	89,4	—	43,5	133,0	148,9	**281,8**	—	**281,8**	
Santé et Services sociaux[2]	**Prévu**	122,3	42,4	616,1	780,8	679,9	**1 460,8**	—	**1 460,8**	**124,5 %**
	Probable	117,1	57,4	641,2	815,7	520,6	**1 336,3**	481,6	**1 817,9**	
Éducation[2]	**Prévu**	707,0	113,5	21,8	842,4	538,7	**1 381,0**	—	**1 381,0**	**115,9 %**
	Probable	788,2	144,4	15,4	948,0	305,3	**1 253,3**	347,4	**1 600,7**	
Enseignement supérieur et Recherche[2]	**Prévu**	195,4	35,0	119,5	349,9	160,0	**509,9**	—	**509,9**	**133,9 %**
	Probable	234,1	59,3	104,8	398,2	80,2	**478,5**	204,1	**682,6**	
Culture[2]	**Prévu**	60,5	32,7	97,9	191,1	36,6	**227,7**	—	**227,7**	**88,7 %**
	Probable	50,5	22,0	69,3	141,8	31,0	**172,8**	29,2	**202,0**	
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	**Prévu**	206,4	87,5	122,6	416,6	501,4	**918,0**	—	**918,0**	**85,3 %**
	Probable	191,7	63,2	160,8	415,8	366,9	**782,7**	—	**782,7**	
Logements sociaux et communautaires	**Prévu**	60,4	70,1	—	130,5	154,6	**285,1**	—	**285,1**	**89,2 %**
	Probable	78,9	60,0	—	138,9	115,3	**254,2**	—	**254,2**	
Édifices gouvernementaux	**Prévu**	123,1	—	21,3	144,3	241,8	**386,1**	—	**386,1**	**94,9 %**
	Probable	87,5	—	9,8	97,3	269,1	**366,3**	—	**366,3**	
Ressources informationnelles	**Prévu**	4,0	—	41,0	45,0	419,4	**464,4**	—	**464,4**	**88,7 %**
	Probable	7,4	—	38,8	46,2	365,9	**412,1**	—	**412,1**	
Autres secteurs	**Prévu**	88,1	—	44,4	132,5	428,7	**561,2**	—	**561,2**	**94,5 %**
	Probable	61,5	5,3	73,6	140,3	390,2	**530,5**	—	**530,5**	
Enveloppe centrale	**Prévu**	—	—	51,1	51,1	10,0	**61,1**	—	**61,1**	—
	Probable	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total	**Prévu**	**2 851,7**	**381,2**	**2 154,1[4]**	**5 387,1**	**4 524,4[6]**	**9 911,5**	—	**9 911,5**	**96,4 %**
	Probable	**2 928,5**	**411,6**	**1 746,2[5]**	**5 086,4**	**3 406,2[7]**	**8 492,6**	**1 062,3**	**9 554,9**	

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

1 Ces montants, de même que ceux alloués pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le déficit de maintien d'actifs.

2 Les investissements prévus pour les années 2015-2016 et suivantes ont été uniformisés sur les mêmes bases pour tous les secteurs lors de l'élaboration du PQI 2015-2025. À cet égard, un redressement est présenté, de manière transitoire, pour refléter la totalité des travaux réalisés.

3 Un taux de réalisation probable supérieur à 100 % peut s'expliquer par le devancement de travaux déjà prévus ou par un rythme de réalisation plus élevé que celui anticipé.

4 Incluant 138,5 M$ pour des projets actuellement à l'étude et des provisions sectorielles.

5 Incluant 44,9 M$ pour des projets actuellement à l'étude et des provisions sectorielles.

6 Incluant 158,6 M$ pour des projets actuellement à l'étude et des provisions sectorielles.

7 Incluant 105,8 M$ pour des projets actuellement à l'étude et des provisions sectorielles.

5.6 État de situation final des investissements réalisés pour l'année 2014-2015

La Loi sur les infrastructures publiques édicte également que le Plan québécois des infrastructures doit être accompagné d'un rapport faisant état de l'utilisation des sommes allouées pendant l'année financière précédente.

❑ Un taux de réalisation global de 97,9 %

Pour l'ensemble des secteurs couverts par le Plan québécois des infrastructures, la somme prévue pour l'année 2014-2015 s'élevait à 9,4 milliards de dollars. Les investissements réalisés sont évalués à 9,2 milliards de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 97,9 %. Cette section présente, par secteur, les investissements réalisés en 2014-2015.

❑ Éducation ainsi que les logements sociaux et communautaires, des taux de réalisation de plus de 100 %

Dans le secteur de l'éducation, des investissements de 1,5 milliard de dollars[1] ont été réalisés en 2014-2015.

- 750,2 millions de dollars pour la réalisation de travaux qui avaient comme objectif le maintien d'actifs des infrastructures scolaires et la résorption de leur déficit de maintien d'actifs. Ces travaux visaient majoritairement la réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que le remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher.
- 742,8 millions de dollars ont été investis pour l'agrandissement et la construction de nouvelles écoles dans toutes les régions du Québec.

Dans le secteur des logements sociaux et communautaires, 271,9 millions de dollars ont été investis.

- Une somme de 117,7 millions de dollars a été consacrée au maintien des logements de type habitation à loyer modique (entretien et réfection des bâtiments). Une somme de 154,2 millions de dollars a été affectée à la livraison de nouveaux logements dans le cadre des programmes Accès-Logis Québec et Logement abordable Québec.

❑ Réseau routier, santé et services sociaux, enseignement supérieur et recherche, culture ainsi que les édifices gouvernementaux, des taux de réalisation supérieurs à 90 %

Dans le secteur du réseau routier, 2 milliards de dollars ont été investis, soit 99,4 % des investissements probables.

- Les investissements pour le maintien d'actifs ont été de 1,2 milliard de dollars et ont servi principalement pour des travaux requis sur les échangeurs Turcot et de La Vérendrye ainsi que sur le pont Honoré-Mercier, et ce, jusqu'à ce qu'ils soient reconstruits. Ces investissements ont également permis de poursuivre la réfection de l'autoroute Dufferin-Montmorency à Québec, du pont de l'autoroute 40 au-dessus de la rivière Bayonne entre Berthierville et Sainte-Geneviève-de-Berthier et des structures de l'échangeur Saint-Pierre à Montréal.

[1] Incluant le redressement présenté au tableau « Investissements réalisés pour l'année 2014-2015 ».

- En plus de ces projets, plusieurs autres ont été réalisés pour le remplacement, l'amélioration et l'ajout d'infrastructures, pour un total de 800 millions de dollars. Entre autres, ces projets concernent la reconstruction de l'échangeur Turcot, la reconstruction du pont Northfield au-dessus de la rivière Gatineau, la phase I et II du réaménagement de la route 185 entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick, le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Notre-Dame-des-Neiges, la phase I du contournement de la ville de Sherbrooke par le sud, le prolongement de l'autoroute 70 vers la ligne Bagot ainsi que le remplacement des échangeurs entre l'autoroute 20 et l'autoroute 30 à Boucherville.

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, les investissements réalisés totalisent près de 2 milliards de dollars[1], ce qui représente un taux de réalisation de 94,9 %.

- Une somme de 751,1 millions de dollars a été investie dans des travaux de maintien d'actifs et de résorption du déficit de maintien d'actifs, tels que la réfection des installations électriques, des systèmes mécaniques, des systèmes de ventilation et des enveloppes de revêtement extérieur de différents bâtiments, et ce, dans toutes les régions du Québec.
- Des investissements de 578,2 millions de dollars en remplacement ont permis notamment la construction du nouveau Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), du nouveau Centre universitaire de Santé McGill (CUSM) – Site Glen, la relocalisation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul ainsi que des travaux à l'urgence de l'Hôpital La Salle et à l'Hôpital d'Alma.
- Des investissements de 637,1 millions de dollars en amélioration et ajout ont permis de poursuivre la réalisation de grands projets, tels l'agrandissement et la modernisation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine et la construction du pavillon des soins critiques de l'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis (phases I, II et III). Ces sommes ont également permis l'agrandissement de l'urgence de l'Hôpital Charles-Lemoyne et l'agrandissement des locaux du site Cardinal-Villeneuve de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec.

Dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, 531,6 millions de dollars[1] ont été investis, soit 90,9 % des investissements probables.

- Pour le réseau collégial et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, des investissements de 165 millions de dollars ont été réalisés, notamment :
  - 144,1 millions de dollars ont été investis dans les cégeps, principalement pour des travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures, aux systèmes mécaniques et électriques ainsi que pour la restauration de laboratoires de sciences.
  - 4,4 millions de dollars ont contribué à l'amélioration l'offre de formation, notamment par la création de nouvelles places-élèves aux cégeps de l'Outaouais et de Saint-Hyacinthe.
- Pour le réseau universitaire, des investissements de 286,8 millions de dollars ont été réalisés pour le maintien d'actifs et la résorption du déficit de maintien d'actifs du parc immobilier, le remplacement, l'amélioration et l'ajout.
- Dans le domaine de la recherche, 79,6 millions de dollars ont été investis en 2014-2015.
  - Une partie de cette somme, soit 46,2 millions de dollars, a été versée dans le cadre du programme de cofinancement des projets Recherche-Québec – Fondation canadienne pour l'innovation.
  - Les autres investissements, soit 33,4 millions de dollars, ont notamment contribué à l'amélioration des infrastructures de recherche.

[1] Incluant le redressement présenté au tableau « Investissements réalisés pour l'année 2014-2015 ».

Dans le secteur de la culture, les investissements ont été de 328,2 millions de dollars[1], soit un taux de réalisation de 92 %.

- Pour les organismes et sociétés d'État de la culture, des investissements de 79,3 millions de dollars ont été réalisés. Ces sommes ont permis notamment de réaliser des travaux en maintien d'actifs et en résorption du déficit de maintien d'actifs, de même que la poursuite du projet d'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec.
- Pour les équipements culturels, des investissements de 236,5 millions de dollars ont été réalisés. Ces sommes ont permis notamment de réaliser des travaux de maintien d'actifs et d'assurer l'acquisition de documents pour les collections des bibliothèques municipales.
- En ce qui concerne les projets subventionnés par le Fonds du patrimoine culturel québécois, des investissements de 12,4 millions de dollars ont été réalisés, notamment pour la conservation des biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4).

Dans le secteur des édifices gouvernementaux, 376,1 millions de dollars ont été investis, soit 96 % du budget probable.

- En ce qui concerne les centres de détention, 215,6 millions de dollars ont, entre autres, servi à la construction des centres de Roberval et de Sorel-Tracy.
- Pour les édifices à bureaux de la Société québécoise des infrastructures, 114,5 millions de dollars ont été injectés. Cette somme a notamment servi à la réfection du stationnement du complexe Marie-Guyart à Québec, à la construction d'un nouveau pavillon à l'École nationale de police du Québec et à la reconstruction du centre de services du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à Papineauville.
- Pour les palais de justice, 38,7 millions de dollars ont été investis. Cette somme a notamment permis l'amélioration des fonctionnalités du palais de justice de Montmagny, le rehaussement des mesures de sécurité au palais de justice de Montréal et la réalisation des travaux de maintien d'actifs dans divers palais de justice de la province.
- Dans les postes de police de la Sûreté du Québec, 7,3 millions de dollars ont été investis pour divers travaux de maintien d'actifs.

❑ Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs ainsi que les autres secteurs, des taux de réalisation supérieurs à 80 %

Dans le secteur des infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs, 696,9 millions de dollars ont été investis, soit 83,8 % du budget probable.

Pour les infrastructures municipales :

- 150 millions de dollars ont été investis en maintien d'actifs et en résorption du déficit de maintien d'actifs. Ces projets touchent notamment le traitement de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées. Mentionnons, entre autres, la mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées de Gatineau et de Shawinigan, ainsi que la construction d'une usine de filtration à Laval.
- 413,4 millions de dollars ont été investis en remplacement, amélioration et ajout. Cette somme a servi notamment au remplacement de divers réseaux souterrains municipaux, à la construction de l'amphithéâtre de Québec, à la construction du complexe multifonctionnel de Saint-Augustin-de-Desmaures ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures pour les villages nordiques.

[1] Incluant le redressement présenté au tableau « Investissements réalisés pour l'année 2014-2015 ».

Pour les infrastructures sportives, communautaires et de loisirs :

- 133,5 millions de dollars ont été investis, notamment pour les travaux de la phase II du projet de rénovation du centre Mario-Tremblay à Alma, de la phase II du projet de construction du complexe sportif Giffard à Québec ainsi que pour la réalisation de projets dans le cadre du programme Trame verte et bleue (pistes cyclables, parcs et espaces verts).

Dans les autres secteurs, 408,1 millions de dollars ont été investis, soit 84,7 % du budget probable.

- Ces investissements ont notamment permis des travaux au barrage des Quinze (Abitibi-Témiscamingue), aux barrages du Lac-réservoir Kénogami (Saguenay – Lac-Saint-Jean), au barrage Des Érables (Charlevoix-Est, Capitale-Nationale), la construction de 300 logements sociaux au Nunavik, la poursuite du prolongement de la route 167 vers les monts Otish, la construction d'une Usine-école de métallurgie modulaire dans le cadre du Plan Nord, ainsi que la rénovation de l'édifice de l'Agence du revenu du Québec situé sur la rue de Marly à Québec.

❑ Transport collectif, transport maritime, aérien, ferroviaire et autre ainsi que les ressources informationnelles, des taux de réalisation supérieurs à 75 %

Dans le secteur du transport collectif, 522,9 millions de dollars ont été investis, soit 79,3 % du budget probable.

- En ce qui concerne le maintien d'actifs, 121,7 millions de dollars ont été investis, principalement dans les programmes du métro de Montréal, soit Réno-Systèmes III et Réno-Infrastructures – Phase I, dans la réfection de la station Berri-UQAM – Phase I et pour la réfection mécanique du garage du Réseau de transport de la Capitale.
- Pour les autres types d'investissements, une somme de 401,2 millions de dollars a été investie. Elle a notamment servi à mettre en place une ligne de train de banlieue entre Mascouche et le centre-ville de Montréal (Train de l'Est). Des sommes ont également été consacrées pour implanter des mesures préférentielles pour les autobus dans l'axe de la rue Notre-Dame à Montréal, pour la phase II de l'agrandissement du garage de la Société de transport de Laval, pour la construction d'un deuxième garage pour la Société de transport de l'Outaouais, pour la construction du centre de transport Stinson de la Société de transport de Montréal et pour l'étude du projet de prolongement du métro de Montréal.

Dans le secteur du transport maritime, aérien, ferroviaire et autre, 257 millions de dollars ont été investis, soit 79,3 % du budget probable.

- Pour la Société des traversiers du Québec, 153,6 millions de dollars ont été investis, notamment pour le remplacement des navires *Camille-Marcoux*, *Lucien-L.* et *Radisson* ainsi que pour l'adaptation des quais à la traverse entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine pour accueillir de nouveaux navires.
- En ce qui concerne les infrastructures aériennes, ferroviaires et autres, des investissements de 103,4 millions de dollars ont été réalisés en 2014-2015. Ces sommes ont notamment servi à l'amélioration de la voirie locale dans l'ensemble des régions du Québec, à l'agrandissement du tablier de la piste de l'aéroport Inukjuak et à la rénovation de l'aérogare Tasiujaq.

Dans le secteur des ressources informationnelles, 335,1 millions de dollars ont été investis, soit 77,9 % du budget probable.

- Ces investissements ont principalement été affectés à la réalisation de différents projets informatiques des ministères et organismes, dont le Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR), la continuité du projet de Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR), le système de rémunération à l'acte (SYRA) ainsi que la Planification Stratégique des Technologies de l'Information du Curateur public.

Investissements réalisés pour l'année 2014-2015

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

Secteur		Maintien de l'offre de services				Bonification de l'offre de services	Sous-total	Redressement[2]	Total	Taux de réalisation[3]
		Maintien d'actifs[1]	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration				
Réseau routier	**Probable**	909,6	—	518,1	1 427,6	580,9	**2 008,5**	—	**2 008,5**	**99,4 %**
	Réel	1 198,4	—	320,6	1 519,0	478,1	**1 997,1**	—	**1 997,1**	
Transport collectif	**Probable**	95,0	—	64,8	159,8	499,4	**659,2**	—	**659,2**	**79,3 %**
	Réel	121,7	—	64,0	185,7	337,2	**522,9**	—	**522,9**	
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	**Probable**	61,9	—	130,6	192,5	131,6	**324,1**	—	**324,1**	**79,3 %**
	Réel	54,3	—	125,3	179,6	77,3	**257,0**	—	**257,0**	
Santé et Services sociaux[2]	**Probable**	84,2	88,7	523,3	696,2	838,5	**1 534,7**	536,8	**2 071,5**	**94,9 %**
	Réel	101,3	88,5	578,2	768,0	590,8	**1 358,8**	607,6	**1 966,4**	
Éducation[2]	**Probable**	389,1	63,5	7,9	460,5	73,4	**533,9**	430,9	**964,8**	**154,7 %**
	Réel	307,9	32,6	13,0	353,6	261,4	**615,0**	878,0	**1 493,0**	
Enseignement supérieur et Recherche[2]	**Probable**	34,6	27,8	100,8	163,2	62,4	**225,7**	359,4	**585,1**	**90,9 %**
	Réel	41,8	21,2	97,6	160,7	36,4	**197,1**	334,5	**531,6**	
Culture[2]	**Probable**	56,2	18,7	37,8	112,7	29,2	**141,9**	214,7	**356,6**	**92,0 %**
	Réel	44,2	23,0	23,3	90,4	23,1	**113,5**	214,7	**328,2**	
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	**Probable**	151,1	72,4	185,1	408,6	423,0	**831,7**	—	**831,7**	**83,8 %**
	Réel	141,7	42,7	148,1	332,6	364,3	**696,9**	—	**696,9**	
Logements sociaux et communautaires	**Probable**	60,6	48,8	—	109,3	150,1	**259,4**	—	**259,4**	**104,8 %**
	Réel	73,7	44,0	—	117,7	154,2	**271,9**	—	**271,9**	
Édifices gouvernementaux	**Probable**	108,0	—	27,4	135,4	256,3	**391,7**	—	**391,7**	**96,0 %**
	Réel	83,2	—	19,0	102,2	273,9	**376,1**	—	**376,1**	
Ressources informationnelles	**Probable**	4,0	—	19,1	23,1	406,9	**430,0**	—	**430,0**	**77,9 %**
	Réel	5,4	—	15,6	20,9	314,1	**335,1**	—	**335,1**	
Autres secteurs	**Probable**	58,9	—	20,1	78,9	402,9	**481,8**	—	**481,8**	**84,7 %**
	Réel	36,4	—	18,8	55,2	352,9	**408,1**	—	**408,1**	
Enveloppe centrale	**Probable**	—	—	6,0	6,0	6,7	**12,8**	—	**12,8**	—
	Réel	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total	**Probable**	**2 013,1**	**319,8**	**1 641,0** [4]	**3 973,9**	**3 861,4** [6]	**7 835,3**	**1 541,8**	**9 377,1**	**97,9 %**
	Réel	**2 210,1**	**252,1**	**1 423,6** [5]	**3 885,7**	**3 263,7** [7]	**7 149,4**	**2 034,8**	**9 184,2**	

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

[1] Ces montants, de même que ceux alloués pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le déficit de maintien d'actifs.

[2] Comme indiqué au document « Les infrastructures publiques du Québec » publié en 2015-2016, les investissements présentés pour l'année 2014-2015 ont été uniformisés sur les mêmes bases pour tous les secteurs. À cet égard, un redressement est présenté, de manière transitoire, pour refléter la totalité des travaux réalisés.

[3] Un taux de réalisation supérieur à 100 % peut s'expliquer par le devancement de travaux déjà prévus ou par un rythme de réalisation plus élevé que celui anticipé.

[4] Incluant 19 M$ pour des projets actuellement à l'étude et des provisions sectorielles.

[5] Incluant 4,1 M$ pour des projets actuellement à l'étude et des provisions sectorielles.

[6] Incluant 44,3 M$ pour des projets actuellement à l'étude et des provisions sectorielles.

[7] Incluant 17,1 M$ pour des projets actuellement à l'étude et des provisions sectorielles.

PARTIE III

Les Plans annuels de gestion
des investissements publics
en infrastructures 2016-2017

1. Contexte

La Loi sur les infrastructures publiques, adoptée par le gouvernement à l'automne 2013, prévoit que chaque ministre doit, à compter de 2015-2016, élaborer un plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures à l'égard des investissements de son ministère et de ceux des organismes publics dont il a la responsabilité, le tout dans une perspective de reddition de comptes auprès des parlementaires. Bien que le dépôt de ces plans à l'Assemblée nationale incombe au président du Conseil du trésor, leur élaboration relève de chacun des ministres responsables.

Les premiers plans annuels de gestion des investissements ont été déposés dans le cadre du budget 2015-2016. Cette nouveauté a constitué, à l'égard du parc d'infrastructures publiques du Québec, un exercice de transparence sans précédent pour le gouvernement. Ces plans dressent le portrait de l'inventaire, de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures appartenant aux organismes publics désignés par le gouvernement, auxquels est allouée la majorité des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures.

Dès cette année, les plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures font l'objet d'une bonification significative de l'inventaire par l'ajout de 33 % des immeubles du réseau de la santé et des services sociaux, 68 % des immeubles de la Société d'habitation du Québec (volet public régulier), 38 % des immeubles universitaires (espaces reconnus) et 39 % des immeubles patrimoniaux sous la responsabilité de la Société de développement des entreprises culturelles. De plus, deux nouvelles sections ont été ajoutées au plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures de chaque portefeuille pour permettre le suivi de l'évolution de l'état des infrastructures et de leur déficit de maintien d'actifs.

Au cours des prochaines années, il est prévu de bonifier l'inventaire présenté aux plans annuels de gestion des investissements par l'ajout des infrastructures qui n'appartiennent pas à l'État, mais qui font l'objet d'un financement public important, notamment certaines infrastructures municipales et de transport collectif.

Pour les infrastructures évaluées jusqu'à maintenant, ces plans confirment que la majorité est dans un état satisfaisant, ou mieux, et dénotent l'existence d'un déficit de maintien d'actifs d'une valeur de 17,1 milliards de dollars. La progression du déficit de maintien d'actifs résulte principalement de l'augmentation du pourcentage d'inspection qui a eu pour effet d'augmenter les travaux de maintien d'actifs à réaliser au cours des cinq prochaines années. Ces travaux seront nécessaires pour rétablir et assurer un état au moins satisfaisant des infrastructures ajoutées à l'inventaire, notamment dans les réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

À cet égard, comme mentionné dans les dernières années, le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 favorise les investissements qui permettront notamment de soutenir l'enjeu visant la résorption du déficit de maintien d'actifs. Ainsi, il prévoit pour l'ensemble du parc d'infrastructures et pour les dix prochaines années, 31,9 milliards de dollars au maintien d'actifs, 6,2 milliards de dollars à la résorption du déficit de maintien d'actifs et 15,0 milliards de dollars pour le remplacement d'infrastructures existantes, dont une part importante de ces investissements permettra de résorber des déficits de maintien d'actifs .

Plus particulièrement, le gouvernement a pris la décision d'ajouter 500 millions de dollars au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 en soutien au secteur de l'éducation pour contrer la vétusté des établissements scolaires primaires et secondaires dans un mauvais état et de les rétablir rapidement dans un état au moins satisfaisant. Des sommes additionnelles sont également prévues pour soutenir les besoins en infrastructures des Cégeps et des universités

Par ailleurs, les travaux se poursuivront au cours des prochains exercices afin de soutenir les organismes publics dans la prévision de l'effet de leurs investissements sur la pérennité des infrastructures. Les travaux permettront également de définir des pratiques d'optimisation des investissements à l'aide d'une priorisation basée sur la gestion de risques, ainsi que de considérer tous les éléments qui influencent l'état d'une infrastructure à l'intérieur de son cycle de vie.

À terme, les plans annuels de gestion des investissements en infrastructures publiques constitueront un outil additionnel majeur permettant de maximiser le rendement de chaque dollar investi.

2. Indice d'état gouvernemental d'une infrastructure publique

L'indice d'état gouvernemental est une échelle permettant de présenter, sur une base unique et comparable, l'état physique des infrastructures publiques (immeubles, ouvrages de génie civil ou équipements). Cet indice gouvernemental a été élaboré en fonction des meilleures pratiques en matière de gestion d'infrastructures. Il différencie cinq états possibles, soit de très bon à très mauvais, ainsi qu'un seuil en dessous duquel une infrastructure n'est plus considérée dans un état satisfaisant. Le cas échéant, l'infrastructure comporte généralement un déficit de maintien d'actifs et l'organisme est alors responsable de mettre en place, si requises, des mesures d'atténuation de risques afin qu'elle assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé, sans quoi celle-ci doit être mise hors service.

Indice	État	Description
A	**Très bon**	L'infrastructure est habituellement récente ou elle est remise à neuf. Elle rend le service sans interruption ou ralentissement, assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé.
B	**Bon**	L'infrastructure présente un niveau léger de dégradation et de défectuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite certains travaux de maintien d'actifs. Habituellement, l'infrastructure est dans son deuxième tiers de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure peuvent survenir occasionnellement. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé.
C	**Satisfaisant**	L'infrastructure présente un niveau modéré de dégradation et de défectuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite régulièrement des travaux de maintien d'actifs. Habituellement, l'infrastructure est dans son troisième tiers de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent occasionnellement. Au besoin, des mesures d'atténuation de risques sont en place. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé.
	Seuil d'état	
D	**Mauvais**	L'infrastructure présente un niveau élevé de dégradation et de défectuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite des travaux de maintien d'actifs importants et parfois urgents. Habituellement, l'infrastructure dépasse sa durée de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent souvent. Au besoin, des mesures importantes d'atténuation de risques sont en place. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé. Un rétablissement dans un état au moins satisfaisant, un remplacement ou une mise hors service de l'infrastructure devrait être envisagé.
E	**Très mauvais**	L'infrastructure présente un niveau très élevé de dégradation et de défectuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite des travaux de maintien d'actifs très importants et souvent urgents. Habituellement, l'infrastructure dépasse nettement sa durée de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent très souvent. Des mesures très importantes d'atténuation de risques sont en place. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé. Un rétablissement dans un état au moins satisfaisant, un remplacement ou une mise hors service de l'infrastructure s'impose.

3. Les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2016-2017

Cette section présente les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2016-2017 élaborés par les ministres responsables des portefeuilles suivants :

- Affaires municipales et Occupation du territoire;
- Conseil du trésor et Administration gouvernementale;
- Culture et Communications;
- Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques;
- Éducation et Enseignement supérieur;
- Santé et Services sociaux;
- Tourisme;
- Transports, Mobilité durable et Électrification des transports.

Le Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures 2016-2017 de chaque ministre comprend les sections suivantes :

- **La gestion des infrastructures** présente la vision, les orientations et objectifs, les responsabilités et la description du parc d'infrastructures du ministère et des organismes composant le portefeuille du ministre;
- **Les investissements publics en infrastructures** présentent, par organisme ou groupe d'organismes, l'état de l'utilisation des sommes allouées aux infrastructures appartenant aux organismes publics pendant l'année financière précédente et en cours, des explications concernant le taux de réalisation et les principaux projets réalisés ou en cours de réalisation.
- **La pérennité des infrastructures** présente un inventaire des infrastructures du ministère et des organismes sous la responsabilité du ministre incluant notamment, l'évaluation de leur état ainsi que leur déficit de maintien d'actifs. Certains renseignements présentement non disponibles (N/D) le deviendront lorsque les infrastructures concernées auront fait l'objet d'un inventaire détaillé et d'une inspection permettant une évaluation de l'état et du déficit de maintien d'actifs par les organismes publics :
  - **L'inventaire** présente les infrastructures (immeubles, ouvrages de génie civil et principaux équipements) appartenant aux organismes publics désignés par le gouvernement. Par ailleurs, les infrastructures provenant d'investissements en ressources informationnelles ne sont pas présentées, car l'état de santé de ces projets fait déjà l'objet d'une reddition de comptes spécifique disponible à www.tableaudebordprojetsri.gouv.qc.ca.
  - **L'état des infrastructures** est présenté par chaque organisme en fonction des données disponibles et de l'indice d'état gouvernemental. Cet indice distingue cinq états possibles, soit de très bon à très mauvais, ainsi qu'un seuil en dessous duquel une infrastructure n'est plus considérée dans un état satisfaisant. Le cas échéant, l'organisme public est responsable de mettre en place des mesures d'atténuation de risques, afin que l'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé, sans quoi celle-ci doit être mise hors service. Une fois compilé, l'état de chaque infrastructure permet aux organismes de présenter le pourcentage des infrastructures qui sont dans un état de très bon à satisfaisant (A, B ou C), le pourcentage de celles qui sont dans un mauvais état (D) et la proportion de celles qui sont dans un très mauvais état (E). Cette compilation permet également de présenter un indice d'état moyen de toutes les infrastructures.
  - **Les déficits de maintien d'actifs** ont été évalués par chaque organisme pour une partie ou la totalité des infrastructures, selon la situation qui lui est propre. Ces déficits de maintien d'actifs représentent généralement, pour les infrastructures qui sont en mauvais ou en très mauvais état,

une estimation des travaux à réaliser pour rétablir l'état à un niveau au moins satisfaisant. Par conséquent, le déficit de maintien d'actifs d'une infrastructure ne correspond pas nécessairement aux investissements requis pour la remplacer. Par ailleurs, pour les infrastructures présentant un déficit de maintien d'actifs, les travaux qui permettraient de résorber ce déficit ne seront pas nécessairement tous réalisés, car certaines d'entre elles pourraient plutôt être remplacées, démolies ou vendues.

— **L'évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures** présente les variations de l'indice d'état gouvernemental et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures par type et par catégorie. Chaque organisme explique les principales variations comparativement aux informations présentées aux Plans annuels de gestion des investissements en infrastructures publiques 2015-2016.

- **Les annexes** fournissent, s'il y a lieu, la composition des groupes d'organismes ainsi qu'un inventaire détaillé, le cas échéant.

AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

VISION

La vision de la Société d'habitation du Québec (SHQ), « Bâtissons ensemble du mieux-vivre », reflète le rôle mobilisateur qu'elle entend jouer, tant auprès de ses partenaires qu'auprès de son personnel, pour maximiser ses interventions et améliorer la qualité de vie de la population québécoise. La SHQ veut ainsi contribuer au mieux-vivre de l'ensemble des citoyens :

- En permettant aux ménages d'accéder plus facilement à des logements adéquats;
- En contribuant à dynamiser les milieux de vie urbains et ruraux et à revitaliser les milieux en déclin.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste à favoriser l'accès des citoyens à des conditions adéquates de logement, la SHQ s'est dotée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, des orientations et des objectifs suivants :

Orientations

- Assurer la disponibilité et la pérennité du parc de logements publics et privés;
- Adapter le milieu de vie.

Objectifs

- Accroître l'offre de logements abordables;
- Maintenir et améliorer l'état des logements sociaux et abordables;
- Adapter les logements aux besoins physiques des personnes;
- Contribuer à revitaliser les milieux de vie.

RESPONSABILITÉS

La SHQ, qui est sous la responsabilité légale du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est le principal organisme gouvernemental responsable de l'habitation au Québec. Selon sa loi constitutive, elle a notamment la responsabilité :

- D'offrir des logements à loyer modique aux citoyens du Québec;
- De faciliter l'accession des citoyens du Québec à la propriété;
- D'aviser le ministre des besoins, des priorités et des objectifs à atteindre dans tous les secteurs de l'habitation au Québec.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

La SHQ est propriétaire d'un parc immobilier composé de 3 769 immeubles, soit 2 463 pour le volet public régulier et 1 306 pour le volet public Inuit, pour un total de 45 268 logements.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration		
Société d'habitation du Québec							
2014-2015							
Probable	36,9	29,7	—	66,6	—	**66,6**	
Réel	51,6	28,7	—	80,3	—	**80,3**	121 %
2015-2016							
Prévu	36,8	42,8	—	79,6	—	**79,6**	
Probable	46,5	36,7	—	83,2	—	**83,2**	105 %

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2014-2015 par la SHQ pour les immeubles dont elle est propriétaire totalisent 80,3 M$, ce qui représente un taux de réalisation de 121 %. Cette hausse s'explique notamment par le fait que les investissements ont été plus élevés que prévus pour les immeubles dont la SHQ est propriétaire par rapport à ceux dont elle ne l'est pas.

Pour 2015-2016, la SHQ prévoyait investir 79,6 M$. Cette prévision a été révisée à la hausse et s'établit à 83,2 M$, et ce, en raison de l'impact de la fin des ententes de financement avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Ces investissements sont soutenus par le budget de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM), attribué annuellement aux organismes visés par le programme de logement sans but lucratif (PSBL). Ces derniers l'utilisent pour effectuer des travaux de maintien et d'amélioration aux immeubles, visant à résorber leur déficit de maintien d'actifs (DMA) et à maintenir ou améliorer leur état.

Le budget RAM permet ainsi d'assurer le maintien et la pérennité du patrimoine collectif que constitue le parc de logements à loyer modique, ainsi que d'assurer un milieu de vie sain et sécuritaire pour les ménages bénéficiaires du PSBL.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité d'immeubles	Quantité de logements	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Volet public régulier	2 463	43 492	32	98	71	13	16	C	333,7
Volet public Inuit	1 306	1 776	27	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
								Total	**333,7**

1 Données du 31décembre 2015

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Volet public régulier

La SHQ prévoit que tous les immeubles de cette catégorie doivent être inspectés à tous les cycles de cinq ans.

Les inspections des immeubles du volet public régulier, dont ceux gérés par l'Office municipal d'habitation de Montréal, ont été complétées au 31 décembre 2015. Le pourcentage d'inspection atteint 98 %.

Volet public Inuit

Ces immeubles seront inspectés d'ici le 31 décembre 2016.

Méthodologie

Le calcul de l'indice d'état moyen a été pondéré en fonction de la valeur de remplacement de chacun des immeubles. L'extrapolation du DMA a été réalisée selon le nombre de logements.

Évolution de l'état des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état en (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI	
	2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017
Immeubles											
Volet public régulier	67	71	4	27	13	(14)	6	16	10	C	C
Volet public Inuit	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

L'indice d'état moyen des immeubles du volet public régulier est demeuré stable à C – Satisfaisant comparativement au PAGI 2015-2016.

Toutefois, les variations du pourcentage des indices d'état ABC / D / E s'expliquent par des investissements réalisés en cours d'année sur les immeubles dont l'indice d'état est D – Mauvais, ainsi que par la considération des constats relevés lors des inspections effectuées en 2015.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2015-2016	Augmentation (M$)	Résorption (M$)	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2016-2017
Immeubles				
Volet public régulier	69,0	285,7	(21,0)	333,7
Volet public Inuit	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Totaux	**69,0**	**285,7**	**(21,0)**	**333,7**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Au PAGI 2016-2017, le DMA présente une augmentation globale de 264,7 M$ par rapport au PAGI 2015-2016.

Cette augmentation découle principalement des nouvelles inspections des immeubles du volet public régulier, lesquelles ont permis d'identifier un DMA pour certains de ceux-ci.

La résorption du DMA de 21,0 M$ s'explique par la réalisation en cours d'année de travaux sur les immeubles dont l'indice d'état est D – Mauvais.

ANNEXE 1

INVENTAIRE DETAILLÉ

Immeubles

	Quantité d'immeubles	Quantité de logements	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)
			ABC	D	E		
0-20 ans							
Volet public régulier	3	45	100	0	0	A	0
21-30 ans							
Volet public régulier	906	15 253	72	19	9	C	82,8
31-40 ans							
Volet public régulier	1 475	26 756	71	14	15	C	231,1
41-50 ans							
Volet public régulier	79	1 438	53	17	30	C	19,8
						Total	**333,7**

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

VISION

La Société québécoise des infrastructures (SQI) contribue à planifier, construire et entretenir le parc immobilier des édifices gouvernementaux conformément aux pratiques les plus exigeantes.

Elle vise à planifier un patrimoine durable, non seulement sur le plan de la qualité de construction, mais également en fonction de leur impact à long terme sur les ressources et sur les finances de l'État, bâtir l'excellence au sein de toutes les équipes de gestion des infrastructures publiques et entretenir la confiance auprès de son actionnaire, de ses clients, de ses partenaires d'affaires et des citoyens.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste notamment à développer, maintenir et gérer un parc immobilier qui répond aux besoins de sa clientèle, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière, la SQI s'est dotée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, d'une orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Assurer la pérennité des infrastructures.

Objectifs

- Maintenir l'état des infrastructures à un niveau satisfaisant;
- Assurer le suivi de la résorption du déficit de maintien d'actifs (DMA) des immeubles.

RESPONSABILITÉS

La SQI a la responsabilité d'assurer la pérennité de l'un des plus grands parcs immobiliers du Québec. Elle doit donc maintenir ses actifs dans un état satisfaisant pour en assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme. De plus, elle doit combler les besoins immobiliers des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant des locaux dont la localisation, la disponibilité, la qualité et les coûts répondent à leurs attentes, tout en assurant une occupation optimale, de manière à réduire au minimum les espaces vacants et à gérer rigoureusement la facture de loyer gouvernementale.

Tenant compte de la capacité d'investissement du gouvernement, elle ajuste ses interventions selon l'état de l'immeuble et dans une perspective de conservation et des risques climatiques externes.

Dans une perspective de développement durable, la SQI se préoccupe de minimiser la consommation énergétique et de mesurer l'impact des changements climatiques sur ses immeubles pour en diminuer la vulnérabilité. Il y va tant de la sécurité des occupants que du maintien des missions essentielles de l'État.

En ce qui concerne l'état des immeubles dont elle est propriétaire[1], la SQI est responsable de l'inspection régulière des composantes, de leur entretien, leur réparation, ainsi que des opérations quotidiennes requises afin d'assurer les services aux occupants, la sécurité des lieux et la pérennité des immeubles.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc immobilier de la SQI se compose de 365 immeubles en propriété totalisant une superficie locative de près de 1,7 million de mètres carrés. Il comprend des immeubles de bureaux destinés à l'administration gouvernementale, des palais de justice, des établissements de détention, des postes de la Sûreté du Québec et d'autres édifices spécialisés, notamment, des centres de transport, des conservatoires de musique et d'art dramatique, des laboratoires, des entrepôts, ainsi que quelques stationnements souterrains et tunnels.

[1] À l'exception des immeubles faisant l'objet d'un bail avec un établissement de la Santé et des Services sociaux pour lesquels le maintien d'actifs est sous sa responsabilité.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par catégorie d'infrastructure et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration		
Immeubles à bureaux et autres édifices spécialisés							
2014-2015							
Probable	58,1	—	25,2	83,3	57,2	**140,5**	
Réel	43,8	—	17,2	61,0	53,6	**114,6**	82%
2015-2016							
Prévu	66,2	—	12,1	78,3	86.7	**165,0**	
Probable	47,6	—	9,0	56,6	61,0	**117,6**	71 %
Palais de justice							
2014-2015							
Probable	27,8	—	—	27,8	21,4	**49,2**	
Réel	20,0	—	—	20,0	18,6	**38,6**	78 %
2015-2016							
Prévu	30,7	—	—	30,7	12,2	**42,9**	
Probable	23,5	—	—	23,5	9,8	**33,3**	78 %
Établissements de détention							
2014-2015							
Probable	13,6	—	2,2	15,8	177,6	**193,4**	
Réel	12,0	—	1,8	13,8	201,7	**215,5**	111 %
2015-2016							
Prévu	17,4	—	8,7	26,1	141,7	**167,8**	
Probable	11,2	—	0,7	11,9	197,9	**209,8**	125 %
Postes de la Sûreté du Québec							
2014-2015							
Probable	8,5	—	—	8,5	—	**8,5**	
Réel	7,3	—	—	7,3	—	**7,3**	86 %
2015-2016							
Prévu	8,7	—	0,5	9,2	1,2	**10,4**	
Probable	5,2	—	—	5,2	0,4	**5,6**	54 %
Total							
2014-2015							
Probable	108,0	—	27,4	135,4	256,2	**391,6**	
Réel	83,2	—	19,0	102,2	273,9	**376,1**	96 %
2015-2016							
Prévu	123,0	—	21,3	144,3	241,8	**386,1**	
Probable	87,5	—	9,7	97,2	269,1	**366,3**	95 %

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2014-2015 pour les immeubles en propriété de la SQI totalisent 376,1 M$, ce qui représente un taux global de réalisation de 96 %.

Plus particulièrement, un taux de 111 % est constaté pour la catégorie « Établissements de détention » attribuable à l'avancement du projet de construction en partenariat public-privé à Sorel-Tracy.

Par ailleurs, les principaux projets réalisés en 2014-2015 sont les suivants :

- Rénovation, agrandissement et réaménagement de l'édifice l'Atrium à Québec;
- Rénovation du centre de service du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à Papineauville;
- Construction d'un centre de service du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à Rouyn-Noranda;
- Construction d'un centre de traitement massif pour Revenu Québec;
- Projet majeur de maintien d'actifs à l'établissement de détention de Québec;
- Agrandissement et réaménagement du palais de justice de Montmagny.

Les investissements probables en 2015-2016 pour les immeubles totalisent 366,3 M$, ce qui représente un taux global de réalisation de 95 %.

Plus particulièrement, un taux de 54 % est constaté pour la catégorie « Postes de la Sûreté du Québec » attribuable au retard dans le démarrage des projets de construction à Saint-Georges, Waterloo et Dunham.

Également, le taux de réalisation de 125 % prévu pour la catégorie « Établissements de détention » s'explique par un devancement des coûts pour les projets de Sorel-Tracy et Sept-Îles.

Finalement, les principaux projets réalisés ou en cours de réalisation en 2015-2016 sont les suivants :

- Construction d'un centre de détention à Roberval;
- Modernisation du réseau d'alimentation électrique de la colline Parlementaire;
- Construction d'un nouveau pavillon à l'École nationale de police de Nicolet;
- Augmentation de la capacité électromécanique au 1500 Cyrille-Duquet à Québec.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Inventaire des infrastructures[1 et 2]
Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimensions (m^2)[3]	Âge moyen (ans)[4]	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Immeubles à bureaux	58	495 730	36	100	84	11	5	C	85,9
Autres édifices spécialisés	158	410 670	32	100	77	16	7	C	38,4
Palais de justice	43	429 770	35	100	96	2	2	B	21,1
Établissements de détention	13	169 120	28	100	67	0	33	D	148,0
Postes de la Sûreté du Québec	72	170 390	21	100	49	42	9	C	22,5
Immeubles non locatifs	2	N/D	N/D	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Ouvrages de génie civil									
Stationnements et tunnels	19	N/D	N/D	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
								Total	**315,9**

1 Données au 1er décembre 2015.
2 L'inventaire exclut les baux emphytéotiques, les immeubles en construction et les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition, notamment l'édifice situé au 3800 de Marly à Québec.
3 La dimension des immeubles, à l'exception des immeubles non locatifs, représente une superficie locative, conformément à la norme BOMA-96.
4 L'âge moyen représente l'âge « apparent » des infrastructures. Celui-ci correspond au nombre d'années qu'une infrastructure évoque, compte tenu notamment de son âge chronologique, des travaux réalisés et de son utilité.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Deux nouvelles catégories d'infrastructures ont été ajoutées au PAGI 2016-2017 afin d'inclure les immeubles non locatifs, les stationnements (extérieurs et intérieurs) et les tunnels.

Les données relatives aux inspections et à l'évaluation de l'état de ces infrastructures seront disponibles d'ici le 31 décembre 2016.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et les indices d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

Évolution de l'état des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état en (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI	
	2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017
Immeubles											
Immeubles à bureaux	91	84	(7)	6	11	5	3	5	2	B	C
Autres édifices spécialisés	92	77	(15)	6	16	10	2	7	5	B	C
Palais de justice	98	96	(2)	1	2	1	1	2	1	A	B
Établissements de détention	71	67	(4)	23	0	(23)	6	33	27	C	D
Postes de la Sûreté du Québec	97	49	(48)	3	42	39	0	9	9	A	C
Immeubles non locatifs	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D
Ouvrages de génie civil											
Stationnements et tunnels	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Dans une perspective d'amélioration continue et d'arrimage aux lignes directrices gouvernementales, la SQI a ajusté, en 2015-2016, ses processus d'inspection et d'appréciation de son parc immobilier. Elle a ainsi considéré l'usure physique de l'ensemble des composantes immobilières de ses immeubles afin de les intégrer à la liste des travaux de maintien d'actifs requis dans un horizon de cinq ans.

Ces pratiques améliorées permettent de préciser l'évaluation de l'indice d'état des immeubles et, le cas échéant, de leur DMA. Il s'agit de la principale cause soutenant les variations de l'indice d'état présentées au tableau précédent.

En ce qui concerne la catégorie « Établissements de détention », la variation de l'indice d'état moyen s'explique par l'intégration des coûts de maintien d'actifs relatifs aux établissements de détention existants qui font l'objet d'un projet de remplacement.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et catégorie d'infrastructure

	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2015-2016	Augmentation (M$)	Résorption (M$)	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2016-2017
Immeubles				
Immeubles à bureaux	47,0	47,0	(8,1)	85,9
Autres édifices spécialisés	7,4	34,2	(3,2)	38,4
Palais de justice	0,7	21,1	(0,7)	21,1
Établissements de détention	53,9	136,9	(42,8)	148,0
Postes de la Sûreté du Québec	3,2	20,8	(1,5)	22,5
Immeubles non locatifs	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Ouvrages de génie civil				
Stationnements et tunnels	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Totaux	**112,2**	**260,0**	**(56,3)**	**315,9**

[1] Données au 1er décembre 2015.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Au PAGI 2016-2017, le DMA présente un accroissement global de 203,7 M$ par rapport à celui de l'an dernier.

L'augmentation de 260,0 M$ s'explique principalement par les nouvelles pratiques d'inspection et d'évaluation mises en place dans la dernière année, alors que les travaux réalisés durant cette même période ont eu pour effet de résorber plus de 50,0 M$ du DMA présenté au PAGI 2015-2016.

Les projets majeurs concernant la construction de nouveaux établissements de détention à Amos et à Sorel-Tracy, ainsi que celui de rénovation de l'établissement de détention Maison Tanguay contribueront à rétablir l'indice d'état moyen des établissements de détention à un niveau au moins satisfaisant.

Le DMA des palais de justice sera significativement résorbé lorsque les projets majeurs de réaménagement aux palais de justice de Saint-Hyacinthe et de Rimouski seront terminés.

De plus, les travaux amorcés au 85, rue de Martigny à Saint-Jérôme permettront de résorber une part importante du DMA des immeubles à bureaux.

Ainsi, à eux seuls, ces investissements prévus et présentés au PQI 2016-2026 sont destinés à des immeubles porteurs d'un DMA global de plus de 130,0 M$.

Enfin, la vente éventuelle d'immeubles à bureaux, comme l'édifice situé au 1200, route de l'Église à Québec ou celui au 3450, rue Saint-Urbain à Montréal, éliminera le DMA qui leur est rattaché. Ce déficit est estimé à plus de 30,0 M$.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

VISION

La culture, une responsabilité québécoise et une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste à contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) s'est doté, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Favoriser l'accès à la culture ainsi que sa diffusion.

Objectifs

- Prévenir la détérioration des immeubles et des équipements des organismes et des sociétés d'État de manière à éviter les rénovations majeures;
- S'assurer que les clientèles des organismes et des sociétés d'État sont desservies par des infrastructures conformes aux normes;
- Maintenir des conditions adéquates de présentation et de conservation des biens et des œuvres d'art.

RESPONSABILITÉS

Le MCC alloue annuellement des sommes importantes aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications, pour le maintien de leurs actifs et la résorption du déficit de maintien d'actifs (DMA). Il s'assure que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues. Le MCC veille également à ce que l'information au regard des infrastructures et que la documentation requise sur l'état des infrastructures soient disponibles et pertinentes afin de permettre d'établir un portrait objectif et fiable de l'état du parc des infrastructures sous sa responsabilité.

Le MCC réalise ainsi une gestion adéquate des infrastructures en respectant les lois constitutives des organismes et des sociétés d'État qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MCC possède depuis 2008 la Bibliothèque Saint-Sulpice, édifice patrimonial classé.

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RESPONSABILITÉS

Les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications établissent une planification détaillée de leurs besoins pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA ainsi que le remplacement de leurs infrastructures. Les travaux réalisés, les suivis réguliers ainsi que la reddition de comptes demeurent sous leur responsabilité, de même que la réalisation des évaluations de l'état général de leurs infrastructures. Il revient en effet aux organismes et aux sociétés d'État d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures afin de réaliser une gestion optimale et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des organismes et des sociétés d'État qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications se compose de 46 immeubles dont 31 immeubles patrimoniaux propriétés de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), et d'équipements spécialisés nécessaires à la réalisation de leur mission respective.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme ou groupe d'organismes et par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration		
Ministère de la Culture et des Communications							
2014-2015							
Probable	0,38	—	—	0,38	—	**0,38**	
Réel	0,11	—	—	0,11	—	**0,11**	29%
2015-2016							
Prévu	0,20	—	—	0,20	—	**0,20**	
Probable	0,20	—	—	0,20	—	**0,20**	100%
Organismes et sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications[1]							
2014-2015							
Probable	48,7	18,7	—	67,4	19,9	**87,3**	
Réel	41,2	23,0	0,1	64,3	15,0	**79,3**	91%
2015-2016							
Prévu	42,8	32,7	0,5	76,0	13,3	**89,3**	
Probable	38,9	22,0	0,3	61,2	14,9	**76,1**	85%

[1] Comme indiqué l'année dernière, les investissements présentés pour 2014-2015 et 2015-2016 ont été uniformisés sur les mêmes bases.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le ministère de la Culture et des Communications

Les investissements réalisés en 2014-2015 et en 2015-2016 ont servi au maintien d'actifs de la Bibliothèque Saint-Sulpice. Le faible taux de réalisation de 29 % s'explique par l'annulation de travaux de maintien d'actifs prévus en 2014-2015, et ce, à la suite de l'intention du ministère de mettre en vente la bibliothèque.

Les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications

Les investissements réalisés en 2014-2015 totalisent 79,3 M$ représentant un taux de réalisation de 91 %. Ces sommes ont permis notamment la poursuite ou la réalisation de certains projets, soit :

- L'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec;
- Divers travaux à la Place des Arts tels que la rénovation de l'arrière-scène de la salle Wilfrid-Pelletier et de certains espaces publics;
- La réfection de la maçonnerie du Musée de la civilisation;
- Le remplacement d'équipements spécialisés pour l'ensemble des sociétés d'État, de même que divers travaux sur les bâtiments patrimoniaux de la SODEC.

Les investissements probables de 2015-2016 totalisent 76,1 M$, ce qui représente un taux de réalisation de 85 %. Ce taux s'explique notamment par la révision de l'échéancier des travaux de la réfection de l'Esplanade de la Place des Arts afin de limiter les impacts sur les activités se déroulant au Quartier des spectacles. Les investissements de l'année 2015-2016 permettent, entre autres, la poursuite ou la réalisation de certains projets, soit :

- L'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec;
- La réfection de l'Esplanade et des travaux à la Place des Arts, notamment à la salle Wilfrid-Pelletier, au Théâtre Jean-Duceppe et au Théâtre Maisonneuve;
- La réfection de la maçonnerie du Musée de la civilisation;
- Le remplacement d'équipements spécialisés pour l'ensemble des sociétés d'État, de même que divers travaux sur les bâtiments patrimoniaux de la SODEC.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)
					ABC	D	E		
Immeuble									
Bibliothèque Saint-Sulpice	1	3 136	103	100	0	0	100	E	6,4

1 Données du 31 décembre 2015

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

La Bibliothèque Saint-Sulpice a été mise en vente au moyen d'un appel d'offres public lancé le 14 mai 2015. Le 24 mai 2015, la ministre de la Culture et des Communications et le maire de Montréal annonçaient conjointement la suspension du processus de mise en vente de l'immeuble et leur intention de mettre sur pied un comité chargé d'analyser les opportunités permettant de faire revivre la Bibliothèque Saint-Sulpice et d'assurer sa pérennité. Les travaux du comité ont débuté le 12 août 2015.

Parallèlement aux démarches du comité, une expertise immobilière a été obtenue de la Société québécoise des infrastructures afin de disposer d'une évaluation méthodique et détaillée des coûts de maintien d'actifs et de remise aux normes de l'édifice.

Les conclusions du rapport établissent à 6,4 M$, l'investissement minimum requis pour réaliser les travaux de maintien d'actifs essentiels, de telle sorte que la propriété puisse être remise dans un état au moins satisfaisant, et ce, sans lui insuffler un changement de vocation.

Évolution de l'état des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état en (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI	
	2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017
Immeubles											
Bibliothèque Saint-Sulpice	N/D	0	s.o.	N/D	0	s.o.	N/D	100	s.o.	N/D	E

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Étant donné que l'indice d'état de la Bibliothèque Saint-Sulpice n'était pas disponible au PAGI 2015-2016, aucune évolution de son état n'est présentée.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2015-2016	Augmentation (M$)	Résorption (M$)	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2016-2017
Immeubles				
Bibliothèque Saint-Sulpice	N/D	6,4	—	6,4
Totaux	**N/D**	**6,4**	**—**	**6,4**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

L'inspection de la Bibliothèque Saint-Sulpice réalisée en 2015 a permis d'identifier un DMA afférent à cet immeuble.

LES ORGANISMES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Musées	9	77 302	93	100	89	10	1	B	4,8
Lieux de diffusion	2	146 562	39	100	76	0	24	C	34,4
Bibliothèques	2	51 700	39	100	100	0	0	A	—
Télédiffusion	2	21 109	57	100	0	100	0	D	0,4
Immeubles patrimoniaux	31	260 738	235	39	4	85	11	D	6,0
Équipements spécialisés									
Musées	N/D	s. o.	11	100	77	6	17	C	0,5
Lieux de diffusion	N/D	s. o.	18	100	53	7	40	D	4,1
Bibliothèques	N/D	s. o.	12	100	100	0	0	B	—
Télédiffusion	N/D	s. o.	10	100	96	4	0	B	0,4
Lieux d'enseignement	N/D	s. o.	27	100	100	0	0	B	—
								Total	**50,6**

[1] Données du 31 décembre 2015

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Les immeubles ont tous fait l'objet d'une inspection, à l'exception de 19 immeubles patrimoniaux. Celles-ci seront complétées au plus tard le 31 mars 2018.

Les immeubles patrimoniaux présentent un indice d'état moyen D – Mauvais. Néanmoins, ces immeubles ne font courir aucun risque à l'égard de la santé et de la sécurité des personnes. Par surcroît, la SODEC a mis en place les mesures d'atténuation de risques qui s'imposent notamment des programmes d'inspection spécialisés lui permettant d'exercer une vigilance constante pour certifier l'habitabilité de ses immeubles. Enfin, conformément à sa mission, elle poursuit annuellement son plan d'investissement pour protéger et mettre en valeur son parc immobilier.

Les équipements spécialisés ont tous fait l'objet d'une inspection. Ceux présentés dans la catégorie lieux d'enseignement appartiennent au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Le Conservatoire est locataire des immeubles qu'il occupe et, par conséquent, il n'est pas présenté à l'inventaire immobilier.

Méthodologie

Aucune extrapolation n'a été effectuée pour les immeubles patrimoniaux, étant donné la spécificité architecturale de chacun d'eux.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon leur valeur de remplacement.

Évolution de l'état des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état en (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI	
	2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017
Immeubles											
Musées	86	89	3	0	10	10	14	1	(13)	C	B
Lieux de diffusion	15	76	61	69	0	(69)	16	24	8	D	C
Bibliothèques	100	100	0	0	0	0	0	0	0	A	A
Télédiffusion	100	0	(100)	0	100	100	0	0	0	C	D
Immeubles patrimoniaux	N/D	4	s.o.	N/D	85	s.o.	N/D	11	s.o.	N/D	D
Équipements spécialisés											
Musée	N/D	77	s.o.	N/D	6	s.o.	N/D	17	s.o.	N/D	C
Lieux de diffusion	N/D	53	s.o.	N/D	7	s.o.	N/D	40	s.o.	N/D	D
Bibliothèques	N/D	100	s.o.	N/D	0	s.o.	N/D	0	s.o.	N/D	B
Télédiffusion	N/D	96	s.o.	N/D	4	s.o.	N/D	0	s.o.	N/D	B
Lieux d'enseignement	N/D	100	s.o.	N/D	0	s.o.	N/D	0	s.o.	N/D	B

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Pour les musées, les expertises additionnelles menées en 2015 démontrent un meilleur état des composantes que celui anticipé, d'où une amélioration de leur indice d'état moyen.

L'indice d'état moyen des immeubles des lieux de diffusion passe de D – Mauvais à C – Satisfaisant. Cette variation s'explique principalement par :

- La réalisation d'importants travaux en maintien d'actifs au Complexe Place des Arts;
- Le reclassement de certaines composantes de la catégorie immeubles à celle des équipements spécialisés.

Pour les immeubles de télédiffusion, les inspections spécialisées effectuées en cours d'année ont eu pour effet de réévaluer l'indice d'état moyen à D – Mauvais.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2015-2016	Augmentation (M$)	Résorption (M$)	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2016-2017
Immeubles				
Musées	7,4	—	(2,6)	4,8
Lieux de diffusion	49,1	—	(14,7)	34,4
Bibliothèques	—	—	—	—
Télédiffusion	—	0,4	—	0,4
Immeubles patrimoniaux	N/D	6,0	—	6,0
Équipements spécialisés				
Musées	N/D	0,5	—	0,5
Lieux de diffusion	N/D	4,1	—	4,1
Bibliothèques	N/D	—	—	—
Télédiffusion	N/D	0,4	—	0,4
Lieux d'enseignement	N/D	—	—	—
Totaux	**56,5**	**11,4**	**(17,3)**	**50,6**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Augmentation

Les inspections de certains immeubles patrimoniaux ainsi que des équipements spécialisés ont permis d'identifier des DMA afférents à ces infrastructures.

Résorption

Pour les musées, les expertises additionnelles menées en 2015 ont permis de réviser à la baisse leur DMA.

La résorption du DMA des lieux de diffusion de 14,7 M$ s'explique par la réalisation d'importants travaux en maintien d'actifs au Complexe Place des Arts ainsi que par le reclassement de certaines composantes de la catégorie immeuble à celle des équipements spécialisés.

ANNEXE 1

COMPOSITION DU GROUPE D'ORGANISMES

Les organismes et sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications ayant des infrastructures

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Régie du cinéma
Société de la Place des Arts de Montréal
Société de télédiffusion du Québec
Société du Grand Théâtre de Québec
Société de développement des entreprises culturelles

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

VISION

Dans la continuité de ses responsabilités de première importance auprès des citoyens et de ses partenaires, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) s'engage à miser sur la protection de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le MDDELCC a comme mission de contribuer au développement durable du Québec par la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques. L'exploitation des barrages publics fait partie de ses domaines d'activité. Le MDDELCC a confié cette responsabilité à la Direction principale des barrages publics qui est l'une de ses unités administratives et s'est doté de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Assurer l'exploitation, la gestion, la suveillance ainsi que la maintenance des barrages publics sous la responsabilité du MDDELCC.

Objectifs

- Gérer de manière sécuritaire les barrages;
- Inspecter et surveiller les barrages de façon à en assurer leur sécurité et leur opération efficace;
- Réaliser les travaux de maintenance requis en conformité avec la législation en vigueur;
- Effectuer l'évaluation de la sécurité des barrages publics et la coordination des interventions lors de situations d'urgence;
- Araser les barrages non essentiels à la mission de l'État pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement.

RESPONSABILITÉS

La gestion des barrages est assujettie à des obligations légales qui varient selon le type de barrage (forte contenance, faible contenance ou petit barrage). En plus de ces obligations légales, le MDDELCC tient compte du risque associé aux barrages ainsi que du budget et des ressources humaines qui lui sont alloués pour gérer ce parc de barrages.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MDDELCC exploite et administre 760 barrages au sens de la Loi sur la sécurité des barrages (chapitre S-3.1.01) dont 323 à forte contenance, 200 à faible contenance et 237 petits barrages.

Les catégories « forte contenance » et « faible contenance » sont définies spécifiquement par la Loi. Par ailleurs, on appelle « petit barrage » tous les barrages d'une hauteur de plus de 1 mètre qui ne sont ni à « forte contenance » ni à « faible contenance », mais qui sont aussi visés par la Loi.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration		
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques							
2014-2015							
Probable	36,0	—	—	36,0	—	**36,0**	
Réel	22,2	—	—	22,2	—	**22,2**	62 %
2015-2016							
Prévu	27,8	—	1,3	29,1	—	**29,1**	
Probable	16,1	5,3	5,7	27,1	—	**27,1**	93 %

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2014-2015 par le MDDELCC pour les barrages publics totalisent 22,2 M$, ce qui représente un taux de réalisation de 62 %. Ce taux s'explique par le fait que plusieurs travaux n'ont pu être réalisés dans l'année et ont été reportés aux années subséquentes. Les principaux barrages qui ont fait l'objet de travaux en 2014-2015 sont les suivants :

- Barrage des Quinze (Abitibi-Témiscamingue);
- Barrages du Lac-réservoir Kénogami (Saguenay – Lac-Saint-Jean);
- Barrage des Érables (Capitale-Nationale).

Les investissements probables pour 2015-2016 ont été ventilés de manière à distinguer le maintien d'actifs, la résorption du déficit du maintien d'actifs (DMA) ainsi que les investissements relatifs aux remplacements de barrages (reconstruction et démolition). Par ailleurs, les principaux barrages qui font l'objet de travaux en 2015-2016 sont les suivants :

- Barrage des Quinze (Abitibi-Témiscamingue);
- Barrages du Lac-réservoir Kénogami (Saguenay – Lac-Saint-Jean).

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)
					ABC	D	E		
Ouvrages de génie civil									
Barrages à forte contenance	323	Variable	25	100	80	16	4	B	98,1
Barrages à faible contenance et petits barrages	437	Variable	45	6	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
								Total	**98,1**

1 Données de novembre 2015

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Tous les barrages à forte contenance, sous la responsabilité du MDDELCC, sont inspectés au moins une fois par année conformément aux exigences du Règlement sur la sécurité des barrages. L'inspection vise à évaluer la sécurité des ouvrages. Le programme d'inspection est élaboré en fonction des risques que représente un barrage (niveaux des conséquences minimal, faible, moyen et plus élevé). Ce programme vise autant les barrages ayant un indice d'état A, B ou C (barrages déjà mis aux normes) que les barrages ayant un indice d'état D (à rénover) ou E (à démanteler - araser). Les barrages d'en un état D – Mauvais, dont le niveau de conséquence est le plus élevé, sont mis aux normes en priorité.

Aucune obligation légale (ou règlementaire) en matière d'inspection n'existe pour les barrages à faible contenance et les petits barrages étant donné leur faible incidence sur la sécurité des personnes et des biens. Par conséquent, ces barrages ne font pas partie du programme d'inspection, à l'exception de ceux qui sont opérés ou qui ont fait l'objet d'une demande *ad hoc*. Il s'agit majoritairement de barrages à fins fauniques ou de villégiature et à faible risque.

À terme, la stratégie de gestion quant à l'inspection des barrages à faible contenance et aux petits barrages découlera des orientations qui seront prises par le MDDELCC.

Méthodologie

Au cours de l'année 2015-2016, des éléments additionnels ont été intégrés à l'évaluation de tous les barrages à forte contenance, ce qui a permis d'ajuster le calcul de DMA sur les barrages auxquels un indice d'état D – Mauvais est attribué. Plus spécifiquement, une analyse détaillée des barrages mécanisés a permis d'identifier tous les travaux prioritaires requis afin de remettre ces barrages dans un état au moins satisfaisant, d'en estimer les coûts et de les inclure au DMA.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la quantité de barrages.

Évolution de l'état des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état en (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E			PAGI	
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation		
	2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017
Ouvrages de génie civil											
Barrages à forte contenance	84	80	(4)	12	16	4	4	4	0	B	B
Barrages à faible contenance et petits barrages	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

L'indice d'état moyen des barrages à forte contenance est demeuré stable, soit B – Bon, comparativement au PAGI 2015-2016.

La variation pour les barrages ayant un indice d'état ABC (-4) ou D (+4) est attribuable à l'évaluation de tous les barrages à forte contenance, incluant une analyse détaillée des barrages mécanisés. Cette évaluation identifie de façon exhaustive tous les travaux à réaliser ainsi qu'une estimation globale du coût de ceux-ci.

Cette démarche a permis d'obtenir une évaluation plus précise de l'ampleur des détériorations et des anomalies et de l'intégrer à l'indice d'état.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2015-2016	Augmentation (M$)	Résorption (M$)	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2016-2017
Ouvrages de génie civil				
Barrages à forte contenance	71,2	49,3	(22,4)	98,1
Barrages à faible contenance et petits barrages	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Totaux	**71,2**	**49,3**	**(22,4)**	**98,1**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Au PAGI 2016-2017, le DMA présente une augmentation globale de 26,9 M$ par rapport au PAGI 2015-2016.

L'augmentation du DMA de 49,3 M$ s'explique par l'intégration d'éléments additionnels à l'évaluation de tous les barrages à forte contenance, notamment des barrages mécanisés, qui a permis de répertorier l'ensemble des travaux à réaliser sur ces barrages.

La résorption du DMA de 22,4 M$ découle, quant à elle, des travaux de mise aux normes et de remplacement réalisés en 2015-2016 ainsi que des travaux effectués au barrage des Quinze.

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

L'ÉDUCATION

VISION

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a pour objectif que les infrastructures des commissions scolaires offrent des milieux sains, sécuritaires et accessibles, agréables et propices à l'apprentissage et au développement des élèves. Les investissements consentis sont priorisés en conséquence.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste notamment à faire la promotion de l'éducation, le MEES s'est doté de l'orientation et des objectifs suivants à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité :

Orientation

- Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études en assurant la quantité, la qualité et la pérennité des infrastructures.

Objectifs

- Accompagner les commissions scolaires dans la planification des besoins à moyen et à long terme;
- Assurer le suivi de la résorption du déficit de maintien d'actifs (DMA);
- Maintenir l'état moyen des infrastructures à un niveau satisfaisant.

RESPONSABILITÉS

Le MEES prescrit les orientations et objectifs; il priorise le financement des investissements en fonction des enjeux gouvernementaux et particulièrement ceux reliés au réseau scolaire.

En vertu des règles budgétaires en vigueur, le MEES alloue aux commissions scolaires des sommes pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA et l'ajout, le remplacement et l'amélioration de leurs infrastructures. Le MEES s'assure que les sommes allouées aux commissions scolaires sont utilisées aux fins prévues.

LES COMMISSIONS SCOLAIRES

RESPONSABILITÉS

Les commissions scolaires gèrent les infrastructures dont elles sont propriétaires, et ce, en étroite collaboration avec le MEES.

Les commissions scolaires planifient et gèrent les investissements et les travaux effectués en vertu des projets autorisés et des sommes allouées. Elles s'assurent que les infrastructures soient fonctionnelles et que celles-ci demeurent sécuritaires, performantes et fiables.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des commissions scolaires se compose de 4 104 bâtiments, pour une superficie d'environ 16,51 millions de mètres carrés.

Ce parc est réparti entre les commissions scolaires linguistiques et celles à statut particulier. Il regroupe des immeubles dans différentes catégories, soit : les établissements d'enseignement préscolaires, primaires, secondaires; les centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes; les immeubles administratifs et à autres usages ainsi que ceux qui sont excédentaires.

Les commissions scolaires sont également dotées d'un parc d'équipements qui est utilisé aux fins de l'éducation, du loisir et du sport.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

VISION

La qualité des infrastructures de l'enseignement supérieur influence directement le rayonnement de la formation offerte au Québec. Il est essentiel que la clientèle étudiante ait des environnements d'apprentissage stimulants et en adéquation avec le marché du travail. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires, des laboratoires de haute pointe ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle étudiante et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir la meilleure qualité d'enseignement possible.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour accomplir sa mission qui consiste notamment à faire la promotion de l'enseignement supérieur, le MEES s'est doté, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Maintenir des conditions favorables à l'enseignement supérieur en assurant la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

Objectifs

- Évaluer 100 % des bâtiments reconnus aux fins de financement au cours des cinq prochaines années et en assurer le suivi;
- Maintenir dans un état satisfaisant ou améliorer l'état des bâtiments fréquentés par la clientèle étudiante des réseaux de l'enseignement supérieur;
- Améliorer le suivi annuel des projets liés au DMA et au maintien des actifs et la qualité de l'information sur l'état des infrastructures;
- Améliorer, d'ici les cinq prochaines années, le modèle d'allocation des ressources afin de prendre en compte, entre autres, l'état des infrastructures.

RESPONSABILITÉS

Le MEES alloue des sommes aux établissements collégiaux et universitaires pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration de leurs infrastructures. Il s'assure que les sommes allouées aux établissements sont utilisées aux fins prévues en analysant la conformité des projets présentés dans les budgets d'investissements transmis par les établissements et déclarés dans leur reddition de comptes.

LES CÉGEPS ET UNIVERSITÉS

RESPONSABILITÉS

Le modèle de financement du MEES distingue les espaces reconnus et non reconnus aux fins de financement. La distinction entre ces deux types d'espaces relève de leur mission et des normes applicables par le MEES.

Le MEES verse des allocations pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration des bâtiments pour les espaces reconnus. Pour ces espaces, les établissements collégiaux et universitaires ont la responsabilité de gérer leurs infrastructures et de planifier les interventions à réaliser, en conformité avec les règles émises par le MEES. Pour ces espaces, les établissements doivent présenter les projets qu'ils comptent réaliser au sein d'un budget d'investissements annuel et obtenir une confirmation du MEES sur leur conformité. Pour chaque projet, les établissements doivent fournir une description sommaire ou détaillée selon l'ampleur, le détail du financement et le bâtiment visé. Les établissements doivent également transmettre au MEES l'information sur l'état de ces bâtiments.

Le MEES ne verse aucune allocation pour les espaces non reconnus aux fins de financement. Les établissements doivent financer ces espaces par des revenus propres. Pour ces espaces, chaque établissement a la responsabilité d'assurer la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures du réseau collégial est doté de 948 bâtiments représentant une superficie d'environ 2,64 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 2,51 millions de mètres carrés regroupés dans 876 bâtiments sont reconnus par le MEES aux fins de financement.

Le parc d'infrastructures du réseau universitaire est doté de 1 028 bâtiments représentant une superficie d'environ 4,74 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 3,48 millions de mètres carrés regroupés dans 735 bâtiments sont reconnus par le MEES aux fins de financement.

Les réseaux collégial et universitaire sont également dotés de parcs d'équipements. Ces équipements sont utilisés aux fins de l'enseignement supérieur et de la recherche.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par groupe d'organismes et par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Sous-total	Redressement 1,2,3	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration				
Commissions scolaires									
2014-2015[1]									
Probable	389,1	63,5	7,9	460,5	73,4	533,9	430,9	**964,8**	
Réel	307,9	32,6	13,0	353,5	261,4	614,9	878,0	**1 492,9**	155%
2015-2016[2]									
Prévu	707,0	113,5	21,8	842,3	538,7	1 381,0	—	**1 381,0**	
Probable	788,2	144,4	15,4	948,0	305,3	1 253,3	347,4	**1 600,7**	116%[3]
CÉGEPS									
2014-2015[1]									
Probable	7,3	—	1,3	8,6	11,8	20,4	153,3	**173,7**	
Réel	4,0	—	1,3	5,3	9,4	14,7	141,4	**156,1**	90%
2015-2016[2]									
Prévu	143,0	0,3	1,8	145,1	51,1	196,2	—	**196,2**	
Probable	118,9	7,4	1,8	128,1	31,5	159,6	50,5	**210,1**	107%[3]
Universités									
2014-2015[1]									
Probable	27,2	27,8	99,4	154,4	36,2	190,6	122,6	**313,2**	
Réel	37,8	21,2	96,3	155,3	14,5	169,8	117,0	**286,8**	92%
2015-2016[2]									
Prévu	52,4	34,7	101,0	188,1	29,6	217,7	—	**217,7**	
Probable	115,3	51,8	99,3	266,4	18,1	284,5	118,3	**402,8**	185%[3]

1 Comme indiqué au document « Les infrastructures publiques du Québec » publié en 2015-2016, les investissements présentés pour l'année 2014-2015 ont été uniformisés sur les mêmes bases. À cet égard, un redressement est présenté, de manière transitoire, pour refléter la totalité des travaux réalisés.

2 Les investissements prévus pour les années 2015-2016 et suivantes ont été uniformisés sur les mêmes bases lors de l'élaboration du PQI 2015-2025. À cet égard, un redressement est présenté, de manière transitoire, pour refléter la totalité des travaux réalisés.

3 Le taux de réalisation supérieur à 100 % est principalement attribuable à l'ajout des travaux réalisés au « probable 2015-2016 » à l'égard d'investissements prévus dans les années antérieures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les commissions scolaires

Les investissements présentés en 2014-2015 totalisent 1 492,9 M$, ce qui représente un taux de réalisation de 155 %.

- 750,1 M$ permettant des travaux qui ont comme objectif le maintien d'actifs des infrastructures scolaires, le remplacement et la résorption de leur DMA. Ces travaux visent majoritairement la réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que le remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher;
- 742,8 M$ permettant l'agrandissement et la construction d'écoles dans toutes les régions du Québec.

Par ailleurs, pour l'année 2015-2016, les principaux investissements probables sont les suivants :

- 1 295,4 M$ permettant la réalisation de travaux ayant comme objectif le maintien d'actifs des infrastructures scolaires, le remplacement et la résorption de leur DMA. Ces travaux visent majoritairement la réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que le remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher;
- 305,3 M$ permettant l'agrandissement et la construction d'écoles dans toutes les régions du Québec.

Les cégeps

Les investissements présentés en 2014-2015 par les cégeps totalisent 156,1 M$, ce qui représente un taux de réalisation de 90 %.

- 145,4 M$ permettant la réalisation de travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures et aux systèmes mécaniques et électriques, pour le parc mobilier et pour les bibliothèques;
- 10,7 M$ permettant d'améliorer l'offre de formation, notamment par la création de nouvelles places-élèves au Cégep de l'Outaouais et au Cégep de Saint-Hyacinthe.

Par ailleurs, les principaux investissements probables de 2015-2016 sont les suivants :

- 161,3 M$, principalement pour des travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures et aux systèmes mécaniques et électriques, pour le parc mobilier et pour les bibliothèques;
- 48,8 M$ pour l'amélioration de l'offre de formation, notamment par la création de nouvelles places-élèves au Collège Héritage et l'implantation de laboratoires d'apprentissage assistés par mannequins simulateurs.

Les universités

Les investissements présentés en 2014-2015 par les universités totalisent 286,8 M$, ce qui représente un taux de réalisation de 92 %.

- 272,3 M$ permettant la réalisation de travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures et aux systèmes mécaniques et électriques et pour le parc mobilier et le soutien aux bibliothèques;
- 14,5 M$ permettant, notamment, le développement des technologies de l'information à l'Université Laval et l'étude en vue d'un nouveau pavillon à HEC Montréal.

Par ailleurs, les principaux investissements probables de 2015-2016 sont les suivants :

- 378,5 M$, principalement pour des travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures et aux systèmes mécaniques et électriques et pour le parc mobilier et le soutien aux bibliothèques;
- 24,3 M$, notamment pour l'implantation de laboratoires de simulation clinique à l'Université de Sherbrooke, le renouvellement du parc mobilier pour répondre à la croissance des effectifs étudiants et des personnels des universités et la mise à niveau de l'édifice Édouard-Asselin à l'Institut national de la recherche scientifique.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Commissions scolaires linguistiques									
Établissements d'enseignement									
Écoles préscolaires et primaires	2 210	6 960 995	56	100	67	19	14	D	1 059,8
Écoles secondaires	462	6 513 202	49	100	76	19	5	C	300,1
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	297	1 779 243	51	100	74	19	7	C	115,9
Administratifs et autres usages	547	788 243	58	100	58	21	21	D	118,1
Immeubles excédentaires	140	217 633	75	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Commissions scolaires à statut particulier	448	257 129	26	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Équipements	N/D	s.o.	N/D	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
								Total	**1 593,9**

[1] Données de janvier 2016

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Les commissions scolaires utilisent un progiciel leur permettant d'inscrire, à la suite de leur propre inspection, les travaux qu'elles comptent réaliser à l'égard de leurs immeubles. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles, à l'exception de ceux excédentaires et de ceux des commissions scolaires à statut particulier, repose actuellement sur la liste des travaux inscrits dans le progiciel selon le processus d'inspection propre à chaque commission scolaire. L'évaluation de l'état et du DMA des bâtiments excédentaires et de ceux des commissions scolaires à statut particulier fera l'objet de discussions entre le MEES et les établissements en vue d'obtenir l'information requise.

Au cours de la dernière année, le MEES a mis en œuvre un nouveau processus d'inspection des bâtiments uniformisé et arrimé aux lignes directrices du gouvernement. Celui-ci sera mis en œuvre graduellement et permettra, d'ici 2020, de préciser le portrait du parc immobilier des commissions scolaires.

Par ailleurs, le MEES ne dispose pas d'information sur l'inventaire des équipements des commissions scolaires. Cet inventaire fait toujours l'objet de discussions entre le MEES et les commissions scolaires en vue de déterminer l'opportunité d'une collecte de données.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la superficie des immeubles.

Évolution de l'état des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état en (%) ABC PAGI 2015-2016	ABC PAGI 2016-2017	ABC Variation	D PAGI 2015-2016	D PAGI 2016-2017	D Variation	E PAGI 2015-2016	E PAGI 2016-2017	E Variation	Indice d'état moyen PAGI 2015-2016	Indice d'état moyen PAGI 2016-2017
Immeubles											
Commissions scolaires linguistiques											
Établissements d'enseignement											
Écoles préscolaires et primaires	68	67	(1)	19	19	0	13	14	1	D	D
Écoles secondaires	79	76	(3)	16	19	3	5	5	0	C	C
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	74	74	0	19	19	0	7	7	0	C	C
Administratifs et autres usages	61	58	(3)	20	21	1	19	21	2	D	D
Immeubles excédentaires	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D
Commissions scolaires à statut particulier	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D
Équipements	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Globalement, l'état moyen des bâtiments demeure stable. Néanmoins, on constate une légère dégradation de l'état de certains bâtiments qui s'explique principalement par la détérioration naturelle de certaines composantes.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2015-2016	Augmentation (M$)	Résorption (M$)	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2016-2017
Immeubles				
Commissions scolaires linguistiques				
Établissements d'enseignement				
Écoles préscolaires et primaires	1 031,1	247,9	(219,2)	1 059,8
Écoles secondaires	301,5	204,3	(205,7)	300,1
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	109,2	62,9	(56,2)	115,9
Administratifs et autres usages	114,6	26,4	(22,9)	118,1
Immeubles excédentaires	N/D	N/D	N/D	N/D
Commissions scolaires à statut particulier	N/D	N/D	N/D	N/D
Équipements	N/D	N/D	N/D	N/D
Totaux	**1 556,4**	**541,5**	**(504,0)**	**1 593,9**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Augmentation

L'augmentation du DMA de 541,5 M$ s'explique principalement par la détérioration naturelle des bâtiments laquelle résulte, par exemple, de l'usure de la toiture, de la maçonnerie, des fenêtres et des systèmes mécaniques.

Résorption

La résorption du DMA de 504,0 M$ s'explique principalement par la réalisation de travaux tels que des réfections de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que des remplacements de composantes désuètes ou ayant atteint leur fin de durée de vie utile, de même que de travaux visant à éliminer les problèmes de qualité de l'air et de moisissures dans certains bâtiments.

LES CÉGEPS

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	876	2 510 222	41	100	72	21	7	C	426,8
Espaces non reconnus aux fins de financement	72	132 742	23	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Équipements	N/D	s.o	N/D	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
								Total	**426,8**

1 Données du 31 décembre 2015

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Les inspections des bâtiments reconnus aux fins de financement du réseau collégial se sont déroulées entre 2010 et 2012. Lors de ces inspections, le DMA a été identifié et chaque système a été vérifié et accompagné d'une prévision de renouvellement. Annuellement, des mises à jour sont requises sur l'état des infrastructures afin de réviser minimalement la liste des travaux à réaliser. Au cours des cinq prochaines années, de nouvelles inspections seront effectuées dans ces bâtiments pour mettre à jour les données sur l'inventaire des infrastructures.

Le MEES ne dispose pas d'information sur l'état des bâtiments non reconnus aux fins de financement du réseau collégial. Les établissements ont la responsabilité d'effectuer le suivi de l'état de ces bâtiments afin d'en assurer la qualité, la sécurité et la pérennité. L'inventaire de ces bâtiments fait l'objet de discussions entre le MEES et les établissements en vue d'obtenir l'information et d'en définir la portée et l'échéancier.

Le MEES ne dispose pas d'information sur l'inventaire des équipements du réseau collégial. L'inventaire des équipements fait toujours l'objet de discussions entre le MEES et les établissements en vue de déterminer l'opportunité d'une collecte de données.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

LES CÉGEPS (SUITE)

Évolution de l'état des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état en (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI	
	2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017
Immeubles											
Espaces reconnus aux fins de financement	62	72	10	25	21	(4)	13	7	(6)	D	C
Espaces non reconnus aux fins de financement	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D
Équipements	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Espaces reconnus aux fins de financement

L'indice d'état moyen s'est amélioré comparativement au PAGI 2015-2016, passant ainsi d'un indice d'état de « D » à « C ». Cette amélioration s'explique notamment par la réalisation de travaux de résorption de DMA et la mise à jour de l'inventaire, ce qui a permis de réduire la liste des travaux à réaliser sur les infrastructures. Ces mises à jour se poursuivront au cours de l'année 2016-2017 et permettront de constater leur effet sur l'évolution de l'état des infrastructures.

LES CÉGEPS (SUITE)

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2015-2016	Augmentation (M$)	Résorption (M$)	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2016-2017
Immeubles				
Espaces reconnus aux fins de financement	598,9	—	(172,1)	426,8
Espaces non reconnus aux fins de financement	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Équipements	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Totaux	**598,9**	**—**	**(172,1)**	**426,8**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Espaces reconnus aux fins de financement

Considérant que les derniers audits immobiliers avaient eu lieu entre 2010 et 2012, une mise à jour de la liste des travaux à réaliser sur les infrastructures était requise. Celle-ci a permis de constater les travaux effectués au cours des dernières années réduisant ainsi le DMA de 172,1 M$ correspondant aux investissements réalisés. Ces mises à jour se poursuivront d'ailleurs au cours de l'année 2016-2017.

Puisqu'aucun audit immobilier n'a été réalisé en cours d'année, aucune augmentation du DMA attribuable à l'ajout de travaux n'est constatée.

Au cours des cinq prochaines années, de nouvelles inspections seront effectuées dans les bâtiments reconnus aux fins de financement permettant la mise à jour des données d'inventaires relatives aux travaux à réaliser, notamment les audits relatifs aux aménagements intérieurs prévus d'ici 2017-2018. Pour ce faire, une portion des sommes disponibles en maintien d'actifs pourra être utilisée afin de financer ces inspections, et ce, sans effet sur l'offre de service à la clientèle étudiante.

LES UNIVERSITÉS

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	735	3 479 987	50	74	72	14	14	D	1 095,3
Espaces non reconnus aux fins de financement	293	1 258 877	47	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Équipements	N/D	s.o	N/D	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
								Total	**1 095,3**

1 Données du 31 décembre 2015

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Les inspections des bâtiments reconnus aux fins de financement du réseau universitaire ont débuté en 2014 et se termineront au printemps 2016. Les universités auront alors inspecté 100 % de leurs bâtiments reconnus par le MEES aux fins de financement. À l'heure actuelle, les données sont disponibles pour 74 % des superficies reconnues aux fins de financement.

Le MEES ne dispose pas d'information sur l'état des bâtiments non reconnus aux fins de financement du réseau universitaire. Les établissements ont la responsabilité d'effectuer le suivi de l'état de ces bâtiments afin d'en assurer la qualité, la sécurité et la pérennité. L'inventaire de ces bâtiments fait l'objet de discussions entre le MEES et les établissements en vue d'obtenir l'information et d'en définir la portée et l'échéancier.

Le MEES ne dispose pas d'information sur l'inventaire des équipements du réseau universitaire. L'inventaire des équipements fait toujours l'objet de discussions entre le MEES et les établissements en vue de déterminer l'opportunité d'une collecte de données.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

LES UNIVERSITÉS (SUITE)

Évolution de l'état des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état en (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI	
	2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017
Immeubles											
Espaces reconnus aux fins de financement	72	72	0	12	14	2	16	14	(2)	D	D
Espaces non reconnus aux fins de financement	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D
Équipements	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Espaces reconnus aux fins de financement

Au cours de l'année, des inspections supplémentaires ont été réalisées. L'information additionnelle obtenue démontre une constance de l'état global des espaces reconnus aux fins de financement.

Cet état n'est pas représentatif de l'ensemble des espaces reconnus aux fins de financement considérant que ceux-ci seront inspectés à 100 % au printemps 2016.

LES UNIVERSITÉS (SUITE)

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2015-2016	Augmentation (M$)	Résorption (M$)	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2016-2017
Immeubles				
Espaces reconnus aux fins de financement	553,4	608,6	(66,7)	1 095,3
Espaces non reconnus aux fins de financement	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Équipements	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Totaux	**553,4**	**608,6**	**(66,7)**	**1 095,3**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Espaces reconnus aux fins de financement

Au cours de l'année 2015-2016, des audits immobiliers ont eu lieu dans 1 304 523 mètres carrés additionnels, représentant 38 % d'inspection supplémentaire. L'ajout de ces superficies auditées a eu pour effet de bonifier la liste des travaux à réaliser, augmentant ainsi la valeur du DMA de 608,6 M$.

La résorption du DMA est attribuable aux travaux effectués en cours d'année correspondant aux investissements réalisés.

ANNEXE 1

COMPOSITION DES GROUPES D'ORGANISMES

Les commissions scolaires

Linguistiques

Commission scolaire des Monts-et-Marées
Commission scolaire des Phares
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Commission scolaire De La Jonquière
Commission scolaire de Charlevoix
Commission scolaire de la Capitale
Commission scolaire des Découvreurs
Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Commission scolaire de Portneuf
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Commission scolaire de l'Énergie
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Commission scolaire des Sommets
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Commission scolaire de Montréal
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission scolaire des Draveurs
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
Commission scolaire de Rouyn-Noranda
Commission scolaire Harricana
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
Commission scolaire du Lac-Abitibi
Commission scolaire de l'Estuaire
Commission scolaire du Fer
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Commission scolaire de la Baie-James
Commission scolaire des Îles
Commission scolaire des Chic-Chocs
Commission scolaire René-Lévesque
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Commission scolaire des Appalaches
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
Commission scolaire des Navigateurs
Commission scolaire de Laval
Commission scolaire des Affluents
Commission scolaire des Samares

ANNEXE 1 (suite)

Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Commission scolaire des Laurentides
Commission scolaire Pierre-Neveu
Commission scolaire de Sorel-Tracy
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Commission scolaire Marie-Victorin
Commission scolaire des Patriotes
Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Commission scolaire des Trois-Lacs
Commission scolaire de la Riveraine
Commission scolaire des Bois-Francs
Commission scolaire des Chênes
Commission scolaire Central Québec
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire Eastern Townships
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Commission scolaire Western Québec
Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire New Frontiers

Statut particulier

Commission scolaire du Littoral
Commission scolaire Crie
Commission scolaire Kativik

Les Cégeps

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep d'Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep de St-Félicien
Cégep de Sainte-Foy
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep Gérald-Godin
Cégep de Granby–Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de St-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Cégep Lionel Groulx
Cégep de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Vanier College
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

ANNEXE 1 (suite)

Les Universités

École des Hautes Études Commerciales de Montréal
École nationale d'administration publique
École Polytechnique de Montréal
École de technologie supérieure
Institut national de la recherche scientifique
Télé-université
Université Bishop's
Université Concordia
Université Laval
Université de Montréal
Université McGill
Université du Québec (siège social)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec en Outaouais
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université de Sherbrooke

ANNEXE 2

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Les commissions scolaires

Immeubles[1]

	Quantité	Dimension (m^2)	Indice d'état (%) ABC	D	E	Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)
0-10 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	41	173 869	100	0	0	A	0
Écoles secondaires	1	9 000	100	0	0	A	0
Centres de formation professionnelle et de	10	27 632	100	0	0	A	0
Administratifs et autres usages	51	89 010	100	0	0	A	0
11-20 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	71	267 810	99	1	0	A	0,2
Écoles secondaires	19	166 361	100	0	0	A	0,1
Centres de formation professionnelle et de	27	115 978	96	4	0	A	0,8
Administratifs et autres usages	27	18 724	48	52	0	B	0,9
21-30 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	81	314 190	90	10	0	B	2,1
Écoles secondaires	20	153 886	91	0	9	B	5,4
Centres de formation professionnelle et de	21	123 874	80	20	0	B	3,0
Administratifs et autres usages	40	35 185	91	2	7	B	1,7
31-40 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	95	391 117	81	18	1	B	12,9
Écoles secondaires	34	469 367	88	11	1	B	6,5
Centres de formation professionnelle et de	6	42 670	53	47	0	B	0,5
Administratifs et autres usages	42	19 938	72	24	4	B	0,8
41-50 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	227	807 992	61	20	19	D	116,6
Écoles secondaires	149	3 051 207	73	25	2	C	107,8
Centres de formation professionnelle et de	43	508 618	70	28	2	C	23,7
Administratifs et autres usages	75	74 112	78	17	5	C	3,5
51-60 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	947	2 627 476	67	22	11	C	281,5
Écoles secondaires	162	2 033 920	76	16	8	C	110,1
Centres de formation professionnelle et de	84	534 101	79	12	9	C	32,4
Administratifs et autres usages	133	226 565	47	26	27	D	48,1
61-70 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	512	1 438 487	66	21	13	D	189,1
Écoles secondaires	44	314 364	80	17	3	B	10,7
Centres de formation professionnelle et de	56	245 947	68	23	9	D	27,2
Administratifs et autres usages	85	123 915	79	11	10	C	13,6
71 ans et plus							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	236	940 054	44	23	33	E	457,3
Écoles secondaires	33	315 097	64	8	28	D	59,6
Centres de formation professionnelle et de	50	180 423	62	13	25	D	28,2
Administratifs et autres usages	94	200 794	38	29	33	D	49,6
						Total	**1 593,9**

1 L'âge des bâtiments est basé sur l'année de construction initiale et ne tient pas compte des agrandissements.

ANNEXE 2 (suite)

Les cégeps et universités

Immeubles[1]
Espaces reconnus aux fins de financement

	Quantité	Dimension (m^2)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)
			ABC	D	E		
0-10 ans							
Cégeps	69	88 838	99	0	1	A	0,9
Universités	46	275 980	100	0	0	A	0
11-20 ans							
Cégeps	101	116 038	94	6	0	A	3,1
Universités	66	470 349	99	0	1	A	4,0
21-30 ans							
Cégeps	130	222 638	71	23	6	C	35,1
Universités	49	248 678	87	13	10	B	15,9
31-40 ans							
Cégeps	108	506 602	66	18	16	D	125,3
Universités	26	231 885	48	29	23	D	131,5
41-50 ans							
Cégeps	146	465 483	62	27	11	D	112,8
Universités	65	578 705	62	10	28	D	355,5
51-60 ans							
Cégeps	149	606 854	77	19	4	C	71,5
Universités	73	351 018	64	30	6	D	105,2
61-70 ans							
Cégeps	48	158 560	63	34	3	C	32,2
Universités	31	88 767	79	11	10	D	20,4
71 ans et plus							
Cégeps	85	332 023	75	23	2	C	45,9
Universités	131	313 470	30	26	44	E	462,8
Total							
Cégeps							**426,8**
Universités							**1 095,3**

[1] Immeubles ayant fait l'objet d'une inspection.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

VISION

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) vise à offrir un réseau intégré et performant de services de santé et de services sociaux, près des personnes et des milieux de vie.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission, qui consiste à « maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec », le MSSS s'est doté, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, des orientations et objectifs suivants :

Orientations

- Assurer une saine gestion des infrastructures du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS);
- Réaliser de nouveaux investissements en infrastructures orientés vers les besoins prioritaires;
- Assurer la sécurité des personnes et des biens, contrer la vétusté des immeubles et assurer leur conservation.

Objectifs

- Disposer d'un inventaire fiable et à jour des infrastructures du RSSS;
- S'assurer du niveau d'investissement annuel adéquat pour le maintien des infrastructures du RSSS;
- Connaître l'état physique des infrastructures du RSSS;
- Promouvoir les bonnes pratiques de gestion des infrastructures auprès des établissements du RSSS;
- Établir des critères objectifs et équitables de priorisation afin de soutenir les choix en matière d'investissements;
- Soutenir les établissements du RSSS dans leur planification de projets, notamment par l'élaboration de guides et directives ministérielles;
- Optimiser les pratiques en matière d'approvisionnement et d'utilisation des ressources.

RESPONSABILITÉS

Le MSSS détermine les priorités, les objectifs et les orientations dans le domaine de la santé et des services sociaux et veille à leur application.

Le MSSS évalue et alloue les sommes requises pour le maintien des actifs, la résorption du déficit de maintien d'actifs (DMA) ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration des infrastructures du RSSS. À cet égard, le MSSS s'assure que les sommes allouées au RSSS sont utilisées aux fins prévues.

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

RESPONSABILITÉS

Les établissements sont responsables, au premier plan, du maintien des infrastructures du RSSS, incluant les immeubles appartenant à la Société québécoise des infrastructures, et ce, conformément aux orientations ministérielles. Ils déterminent, priorisent, planifient et réalisent les travaux préalablement autorisés par le MSSS.

Le MSSS, de concert avec les établissements du RSSS, effectue annuellement la mise à jour et la certification des principaux équipements médicaux constituant l'inventaire national de l'équipement médical.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Parc immobilier

Le parc immobilier du RSSS se compose de 2 618 bâtiments, dont la superficie totale est de 9,1 millions de mètres carrés. Les bâtiments sont répartis en six grandes catégories correspondant à leur mission respective :

- Les centres hospitaliers comprennent les centres de courte durée, les centres de santé et les centres psychiatriques;
- Les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD);
- Les centres de réadaptation;
- Les centres jeunesse;
- Les centres locaux de services communautaires;
- Les autres immeubles dont les résidences des employés et médecins, les immeubles excédentaires, les espaces administratifs, les entrepôts et les buanderies.

Parc d'équipements médicaux

Les principaux équipements médicaux sont composés de 11 300 appareils destinés à offrir les soins et services de différentes spécialités.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service				
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	Sous-total	Redres-sement 1, 2, 3	Total	Taux de réalisation
Santé et Services sociaux									
2014-2015[1]									
Probable	73,2	88,7	523,3	685,2	838,5	1 523,7	536,8	**2 060,5**	
Réel	90,2	88,5	578,2	756,9	590,8	1 347,7	607,6	**1 955,3**	95 %
2015-2016[2]									
Prévu	111,1	42,4	606,1	759,6	664,8	1 424,4	—	**1 424,4**	
Probable	105,9	57,4	641,1	804,4	520,6	1 325,0	477,0	**1 802,0**	127 %[3]

1 Comme indiqué au document « Les infrastructures publiques du Québec » publié en 2015-2016, les investissements présentés pour l'année 2014-2015 ont été uniformisés sur les mêmes bases. À cet égard, un redressement est présenté, de manière transitoire, pour refléter la totalité des travaux réalisés.

2 Les investissements prévus pour les années 2015-2016 et suivantes ont été uniformisés sur les mêmes bases lors de l'élaboration du PQI 2015-2025. À cet égard, un redressement est présenté, de manière transitoire, pour refléter la totalité des travaux réalisés.

3 Le taux de réalisation supérieur à 100 % est principalement attribuable à l'ajout des travaux réalisés au « probable 2015-2016 » à l'égard d'investissements prévus dans les années antérieures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les projets réalisés en 2014-2015 par le RSSS totalisent 1 955,3 M$ et se répartissent comme suit :

- 740,0 M$ pour la réalisation de travaux de maintien et de résorption du DMA des infrastructures du MSSS visant à contrer la défectuosité et la vétusté des bâtiments. Ceux-ci correspondent principalement à des réfections d'installations électriques, des systèmes mécaniques, des systèmes de ventilation et des enveloppes de revêtement extérieur, et ce, dans différentes régions du Québec;
- 1 215,3 M$, soit 578,2 M$ pour le remplacement des bâtiments et des appareils médicaux et 637,1 M$ pour l'ajout et l'amélioration des bâtiments dans différentes régions du Québec.

Les principaux projets réalisés en 2014-2015 et ceux réalisés ou en cours de réalisation en 2015-2016 sont les suivants :

- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale : Construction du nouvel Hôpital de Baie-Saint-Paul;
- CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec : Pavillon Sainte-Marie – Phase II du redéploiement des services;
- Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et centre de recherche : Phase II de construction du nouveau complexe hospitalier;
- Centre universitaire de santé McGill (CUSM) – Site Glen : Construction du nouveau complexe hospitalier;
- Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHUSJ) – Grandir en santé : Projet d'agrandissement et de réaménagement majeur;
- CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal : Hôpital Maisonneuve-Rosemont – Projet d'agrandissement de l'urgence;
- CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal : Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis – Phases I – II – III de construction du pavillon K de soins critiques;

- Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches : Hôtel-Dieu de Lévis – Construction d'un centre régional intégré de cancérologie;
- CISSS des Laurentides : Construction d'un CHSLD d'une capacité de 212 lits à Saint-Jérome;
- CISSS de la Montérégie-Centre : Agrandissement de l'Hôpital du Haut-Richelieu Rouville.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Bâtiments									
Centres hospitaliers	940	5 190 463	48	37	78	18	4	C	213,1
CHSLD	651	2 289 599	44	20	68	23	9	C	69,0
Centres de réadaptation	179	424 893	46	20	75	24	1	B	1,9
Centres jeunesse	252	452 148	50	21	99	1	0	B	0,1
Centres locaux de services communautaires	145	287 834	39	23	89	10	1	B	1,7
Autres	451	413 493	29	84	69	20	11	C	52,7
								Total	**338,5**
Équipements									
Appareils médicaux									
Imagerie	3525	s.o.	7	100	80	17	3	B	s.o.[2]
Radiothérapie	100	s.o.	8	100	73	16	11	C	s.o.[2]
Biologie médicale	1725	s.o.	7	100	75	16	9	C	s.o.[2]
Monitorage (nb d'installations)	125	s.o.	8	100	78	18	4	B	s.o.[2]
Inhalothérapie	2600	s.o.	9	100	74	20	6	C	s.o.[2]
Chirurgie	875	s.o.	9	100	76	15	9	C	s.o.[2]
Soins	300	s.o.	6	100	84	7	9	B	s.o.[2]
Autres	2050	s.o.	6	100	75	17	8	C	s.o.[2]

1 Données du 31décembre 2015 concernant le parc immobilier et du 30 septembre 2015 concernant les équipements.
2 Sans objet selon la méthodologie employée par le MSSS (voir informations complémentaires à la section méthodologie).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Pour les bâtiments, les pourcentages d'inspection correspondent au poids relatif des mètres carrés de chacune des catégories. Globalement, 33 % de la superficie totale des bâtiments du RSSS a été inspectée en cours d'année. D'ici mars 2018, la totalité de la superficie des bâtiments sera inspectée.

Pour les appareils médicaux, les établissements effectuent l'inspection systématique via les programmes d'entretien préventif en application.

Méthodologie

L'indice d'état des bâtiments repose sur la détermination d'un indice de vétusté physique établi à la suite d'une inspection technique. Celui-ci est ensuite converti en indice d'état gouvernemental en appliquant un facteur de risques lié à la vétusté de composantes non apparentes essentielles à la continuité des services de l'immeuble.

L'indice d'état et le DMA ne tiennent pas compte de la désuétude fonctionnelle des bâtiments, c'est-à-dire la diminution de leur capacité à accomplir la fonction à laquelle ils sont destinés. Les principales causes sont un concept d'aménagement révolu, une configuration inadéquate ou un agencement non optimal des espaces.

Le DMA des bâtiments inspectés s'élevant à 338,5 M$ correspond à 33 % de la superficie totale du parc immobilier et n'a pas été extrapolé.

L'état d'un appareil est déterminé en tenant compte de son âge réel par rapport à la durée de vie normalisée préétablie.

Les appareils médicaux sont normalement remplacés à la fin de leur durée de vie utile. Ceux dont l'âge réel dépasse la durée de vie normalisée représentent des investissements de 546,0 M$. Ces appareils médicaux font l'objet d'un suivi systématique via les programmes d'entretien préventif en application afin d'assurer la continuité et la qualité des services inhérents à leur fonction respective.

Les pourcentages de l'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen des bâtiments sont pondérés selon leur superficie respective alors que pour les appareils médicaux, ils sont pondérés selon la valeur de remplacement de chaque appareil.

Évolution de l'état des infrastructures[1]
Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état en (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI	
	2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017
Équipements											
Appareils médicaux											
Imagerie	81	80	(1)	16	17	1	3	3	0	B	B
Radiothérapie	71	73	2	17	16	(1)	12	11	(1)	C	C
Biologie médicale	75	75	0	15	16	1	10	9	(1)	C	C
Monitorage (nb d'installations)	79	78	(1)	17	18	1	4	4	0	B	B
Inhalothérapie	74	74	0	19	20	1	7	6	(1)	C	C
Chirurgie	75	76	1	16	15	(1)	9	9	0	C	C
Soins	78	84	6	12	7	(5)	10	9	(1)	C	B
Autres	74	75	1	19	17	(2)	7	8	1	C	C

1 Pour les immeubles, cette section est non applicable considérant que l'état de ceux-ci n'a pas été évalué dans le PAGI 2015-2016.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Pour toutes les catégories d'appareils médicaux, l'indice d'état moyen est stable à l'exception de la catégorie « soins » où l'indice d'état moyen est à la hausse.

Lors de la mise à jour de l'inventaire du 30 septembre 2015, les informations concernant les pompes à infusion et les incubateurs pour nouveau-nés ont fait l'objet d'une révision expliquant ainsi la hausse de l'indice d'état moyen de cette catégorie.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2015-2016	Augmentation (M$)	Résorption (M$)	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2016-2017
Immeubles	N/D	s.o.	s.o.	338,5
Équipements	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cette section est sans objet considérant qu'aucun DMA n'a été évalué dans le PAGI 2015-2016.

ANNEXE 1

COMPOSITION DU GROUPE D'ORGANISMES

Réseau de la santé et des services sociaux

CISSS du Bas-Saint-Laurent
CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean
CHU de Québec - Université Laval
CIUSSS de la Capitale-Nationale
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (IUCPQ)
CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec
CIUSSS de l'Estrie – CHUS
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
CHU de Sainte-Justine
Centre universitaire de santé McGill (CUSM)
Institut de cardiologie de Montréal (ICM)
Institut Philippe-Pinel (IPP) de Montréal
CISSS de l'Outaouais
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
CISSS de la Côte-Nord
CLSC de Naskapi
CRSSS de la Baie-James
CISSS de la Gaspésie
CISSS des Îles
CISSS de Chaudière-Appalaches
CISSS de Laval
CISSS de Lanaudière
CISSS des Laurentides
CISSS de la Montérégie-Est
CISSS de la Montérégie-Ouest
CISSS de la Montérégie-Centre
Centre de santé Inuulitsivik (Baie d'Hudson)
Centre de santé Tullatavik de l'Ungava (Baie d'Ungava)
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James

Liste des sigles

CHU	Centre hospitalier universitaire
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CLSC	Centre local de services communautaires
CRSSS	Centre régional de santé et de services sociaux

TOURISME

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

VISION

La vision de la Régie des installations olympiques (RIO), telle qu'approuvée par le conseil d'administration en 2012, consiste à « faire du Parc olympique une référence mondiale en terme de parc urbain moderne, un carrefour unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique, notamment en vue du 40e anniversaire des Jeux olympiques en 2016, et du 375e anniversaire de Montréal en 2017. »

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste à exploiter tout le potentiel du Parc olympique, en complémentarité avec ses partenaires et la communauté environnante, et à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural, la RIO s'est dotée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, technique et historique du Parc olympique.

Objectifs

- Améliorer les conditions de santé et de sécurité sur le site du Parc olympique;
- Optimiser l'exploitation des différentes installations;
- Assurer le maintien et l'amélioration de la capacité d'utilisation des installations.

RESPONSABILITÉS

La RIO, qui est sous la responsabilité légale de la ministre du Tourisme, a la responsabilité de gérer ses infrastructures et de planifier les interventions à réaliser.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

La RIO se compose de nombreuses infrastructures et de systèmes uniques au monde. Ils sont regroupés en quatre grands groupes : le stade olympique et les immeubles afférents (la tour, le centre sportif, la centrale thermique), la toiture, les stationnements souterrains ainsi que l'esplanade et l'ensemble des espaces extérieurs entourant le stade olympique.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration		
Régie des installations olympiques							
2014-2015							
Probable	33,3	—	3,4	36,7	—	**36,7**	
Réel	21,1	—	0,3	21,4	—	**21,4**	58 %
2015-2016							
Prévu	36,0	—	4,8	40,8	—	**40,8**	
Probable	66,6	—	1,0	67,6	—	**67,6**	166 %

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2014-2015 par la RIO totalisent 21,4 M$, ce qui représente un taux de réalisation de 58 %. Ce taux s'explique par la priorisation en cours d'année du projet de location des étages inoccupés de la Tour qui a canalisé les efforts d'une partie de la direction d'ingénierie et de gestion de projets ayant comme conséquence le report de certains projets.

Les principaux projets réalisés en 2014-2015 sont les suivants :

- Finalisation de la réfection du Centre sportif (phase de travaux);
- Rénovation des espaces touristiques de la Tour (phase d'étude);
- Réfection de l'enveloppe extérieure de la Tour (phase d'étude);
- Mise aux normes de la Tour et rénovation des transports verticaux (phase d'étude);
- Projet d'amélioration de l'efficacité écoénergétique (phase d'étude);
- Réfection des bureaux des départements de maintenance, d'ingénierie et d'événements (plans, devis et travaux);
- Réfection d'une partie des stationnements (finalisation des travaux).

Les investissements en 2015-2016 totalisent 67,6 M$, ce qui représente un taux de réalisation prévu de 166 %. Cet accroissement important de l'investissement s'explique, entre autres, par la nécessité d'accélérer les travaux sur l'enveloppe extérieure de la Tour et les travaux de sa mise aux normes afin de permettre l'installation d'un nouveau locataire dès 2017. Il faut également considérer que le projet d'efficacité écoénergétique sera en bonne partie réalisé en cours d'année 2016 afin de s'assurer que les bâtiments seront prêts pour les prochaines saisons d'été et d'hiver. Ces deux projets nécessitent des engagements financiers rapides visant l'acquisition d'équipements et de matériaux coûteux.

De plus, les investissements non réalisés en 2014-2015 seront effectués en 2016 considérant que les plans et devis sont terminés, permettant ainsi de procéder à la phase de travaux de construction laquelle engage des sommes plus importantes.

Les principaux projets en cours de réalisation en 2015-2016 sont les suivants :

- Réfection de l'enveloppe extérieure de la Tour (plans, devis et travaux);
- Mise aux normes de la Tour et rénovation des transports verticaux (plans, devis et travaux);
- Rénovation des espaces touristiques de la Tour (études);
- Réfection de nouvelles sections des stationnements (plans, devis et travaux);
- Projet d'amélioration de l'efficacité écoénergétique (travaux).

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Stade olympique et autres immeubles	12	325 289	34	100	29	71	0	D	195,3
Toiture	1	23 266	17	100	0	0	100	E	N/D
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	3	89 985	27	100	20	0	80	D	57,3
Ouvrages de génie civil									
Stationnements	8	156 004	19	100	64	36	0	B	27,9
								Total	**280,5**

1 Données du 12 janvier 2016

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Les inspections du Stade olympique, des autres immeubles, de l'Esplanade et des espaces extérieurs entourant le Stade ont été complétées en 2015.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon les dimensions.

Le déficit de maintien d'actifs (DMA) de la toiture du Stade olympique n'est pas disponible, car sur la base des expertises obtenues, en sus d'avoir atteint sa fin de vie utile, elle ne peut plus être réparée. Le dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique est inscrit dans la catégorie « À l'étude » du Plan québécois des infrastructures. Entre temps, afin d'assurer la sécurité absolue de tous les intervenants occupant l'espace, la RIO applique un protocole de gestion de l'occupation de l'enceinte principale qui est revu annuellement et approuvé par la Régie du Bâtiment du Québec.

Évolution de l'état des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état en (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E			PAGI	
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation		
	2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017
Immeubles											
Stade olympique et autres immeubles	29	29	0	71	71	0	0	0	0	D	D
Toiture	0	0	0	0	0	0	100	100	0	E	E
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	20	20	0	0	0	0	80	80	0	D	D
Ouvrages de génie civil											
Stationnements	64	64	0	36	36	0	0	0	0	B	B

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Les indices d'état de toutes les infrastructures sont demeurés stables. En effet, en cours d'année, des travaux de maintien d'actifs ont été réalisés afin d'éviter que leurs états ne se détériorent davantage.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2015-2016	Augmentation (M$)	Résorption (M$)	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2016-2017
Immeubles				
Stade olympique et autres immeubles	149,2	93,0	(46,9)	195,3
Toiture	N/D	—	—	N/D
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	46,4	10,9	—	57,3
Ouvrages de génie civil				
Stationnements	25,1	2,8	—	27,9
Totaux	**220,7**	**106,7**	**(46,9)**	**280,5**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Augmentation

L'augmentation du DMA s'explique principalement par la mise à jour de l'inventaire des travaux à réaliser, l'estimation des coûts associés et les nouvelles inspections des structures du Stade olympique, des autres immeubles, de l'Esplanade et des espaces extérieurs.

Résorption

La résorption du DMA s'explique principalement par la réduction de la portée de certains projets et la révision des coûts des travaux à réaliser. Aucun travaux de résorption du DMA n'ont été réalisés en cours d'année. Toutefois, une planification des travaux à réaliser pour résorber le DMA a été complétée et ceux-ci débuteront dès cette année, notamment pour les stationnements et la Tour (incluse dans la catégorie Stade olympique et autres immeubles).

ANNNEXE 1

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Stade olympique et autres immeubles

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	Indice d'état	Déficit de maintien d'actifs (M$)
Stade (gradins, coursives et services techniques)	1	151 312	39	D	112,9
Rotonde - Hall principal	1	5 594	39	D	15,1
Locaux du Regroupement Loisirs et Sport Québec (RLSQ)	1	26 122	39	D	inclus au Stade
Aire de jeu du Stade	1	18 939	39	C	—
Tour (11 étages excluant l'observatoire)	1	26 485	31	C	—
Hall touristique au bas de la Tour	1	4 882	39	D	28,8
Observatoire (3 étages supérieurs de la Tour)	1	2 151	26	D	inclus au Hall
Centrale thermique	1	8 875	39	D	23,2
Aires de services techniques	1	28 063	39	D	10,8
Centre sportif	1	34 052	39	B	—
Locaux de l'Institut National du Sport du Québec (INSQ)	1	14 651	1	A	—
Bureaux administratifs	1	4 163	39	D	4,5
Total	**12**	**325 289**	**34**	**D**	**195,3**

Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	Indice d'état	Déficit de maintien d'actifs (M$)
Terrain de pratique de soccer	1	17 708	2	A	—
Dalle promenade autour du Stade	1	35 120	39	E	21,6
Esplanade (secteurs 100 à 900)	1	37 157	39	E	35,7
Total	**3**	**89 985**	**27**	**D**	**57.3**

Stationnements

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	Indice d'état	Déficit de maintien d'actifs (M$)
Stationnements intérieurs PA1	1	33 848	1	A	—
Stationnements intérieurs PA2 et PA3	2	56 191	30	D	27,9
Stationnements intérieurs PA4	1	21 969	1	A	—
Stationnements intérieurs PB1	1	17 500	1	A	—
Stationnements intérieurs PB2	1	16 500	12	C	—
Stationnement extérieur PC (Cinéma Star Cité)	1	5 010	39	B	—
Stationnement extérieur P30	1	4 987	39	B	—
Total	**8**	**156 004**	**18**	**B**	**27,9**

TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

VISION

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est un acteur de premier plan dans l'organisation du transport au Québec. Soucieux d'offrir des systèmes de transport efficients et accessibles à la population et aux entreprises, il s'engage à effectuer une gestion compétente, rigoureuse, innovatrice et transparente des infrastructures dont il a la responsabilité directe. Le MTMDET est, entre autres, responsable de la gestion du réseau routier supérieur, maillon clé des échanges économiques et des liens entre les régions du Québec.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le MTMDET a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le maintien des infrastructures routières (notamment les routes et les structures) constitue un élément central de son action et une part très importante de ses budgets y est dévolue.

En lien avec cette mission, la réalisation de projets d'envergure, de maintien, de remplacement et de construction de nouvelles infrastructures, rendues nécessaires en raison de leur état, mais également pour adapter l'offre en transport routier à l'évolution de la demande et soutenir le développement économique du Québec, vise l'orientation et les objectifs suivants, inclus au Plan stratégique 2013-2015[1] du MTMDET :

Orientation

- Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés.

Objectifs

- Maintenir l'état des infrastructures routières;
- Soutenir la complémentarité et l'efficacité des modes de transport des marchandises;
- Contribuer à l'accessibilité et à la vitalité des régions.

[1] Le Plan stratégique 2015-2020 du MTMDET est actuellement en processus d'approbation.

RESPONSABILITÉS

Le MTMDET est responsable d'effectuer tous les travaux de construction, de réfection ou d'entretien requis par les infrastructures sous sa juridiction. Les volets de l'acquisition et de la disposition d'immeubles sont également régis par des lois et des règlements délimitant l'action ministérielle. Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a également la responsabilité légale de deux organismes qui sont visés pour l'élaboration du présent Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures soit, l'Agence métropolitaine de transport et la Société des traversiers du Québec.

Par ailleurs, la Loi sur le ministère des Transports[2] ainsi que la Loi sur la voirie énoncent les pouvoirs et obligations du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, et plus particulièrement, ceux relatifs à la gestion du réseau routier sous sa responsabilité. À cet égard, la loi prévoit que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports peut poser sur ces routes, tous les actes et exercer tous les droits d'un propriétaire, bien que la loi précise que les municipalités locales sont propriétaires des routes construites ou reconstruites par le gouvernement à l'exception des autoroutes qui sont la propriété de l'État ou celles déclarées autoroute par décret du gouvernement.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MTMDET gère le réseau routier supérieur d'une longueur totale de 30 899 km. Ce dernier regroupe des autoroutes, des routes nationales, régionales et collectrices, de même que des chemins d'accès aux ressources.

Le réseau routier supérieur compte également 5 434 structures (ponts d'étagement, ponts sur cours d'eau, tunnels, murs de soutènement). Depuis 2007, le MTMDET est également responsable de 4 249 ponts situés sur le réseau municipal dont la gestion avait été rétrocédée aux municipalités en 1992.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MTMDET, telles que :

- Des immeubles : parcs routiers, aérogares;
- Des ouvrages de génie civil : ponceaux, structures de signalisation aérienne, structures de signalisation latérale;
- Des équipements électrotechniques;
- Des infrastructures en transport aérien, ferroviaire et maritime : aéroports du réseau supérieur et du réseau local, héliports, Chemin de fer Québec Central (2012), terminaux de traversiers et quais de desserte.

L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

VISION

La vision 2020 de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) est, dans une perspective d'innovation et de développement durable, d'améliorer la mobilité à l'échelle du territoire métropolitain en facilitant les déplacements et en améliorant la qualité de vie des citoyens.

---

[2] Puisque les règles de droit prévoient qu'une loi ne peut être modifiée que par une autre loi (projet de loi) et non par décret, la Loi sur le ministère des Transports continuera de s'appeler Loi sur le ministère des Transports et toutes les lois du Québec vont continuer de faire référence au ministre des Transports et au ministère des Transports.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste à « soutenir, développer, coordonner et promouvoir le transport collectif dont les services spéciaux de transport pour les personnes handicapées, d'améliorer les services de trains de banlieue, d'en assurer le développement, de favoriser l'intégration des services entre les différents modes de transport et d'augmenter l'efficacité des corridors routiers », l'AMT s'est dotée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Assurer un niveau de maturité adéquat en matière de gestion des actifs et établir les bases du système de gestion correspondant, assorti de mécanismes d'application, de suivi et de reddition de comptes.

Objectifs

- Respecter l'ensemble de la réglementation en vigueur applicable aux infrastructures;
- S'assurer que les infrastructures répondent convenablement aux besoins de la clientèle;
- Atteindre les cibles de performance du service, et ce, à un coût optimisé, soit :
  - Pour les infrastructures fixes (immeubles et ouvrages de génie civil), l'arrêt d'un équipement durant les heures de pointe pour une période de plus de huit heures représente un niveau de performance non acceptable et implique un plan de contingence;
  - Pour les infrastructures mobiles (équipements et matériel roulant en particulier), 95 % des trajets sont effectués dans les temps inscrits à l'horaire.

RESPONSABILITÉS

L'AMT est sous la responsabilité légale du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. L'AMT gère les infrastructures dont elle est propriétaire. Elle doit s'assurer que les infrastructures sous sa responsabilité soient fonctionnelles et qu'elles demeurent sécuritaires, performantes et fiables.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

L'AMT est dépositaire du réseau de trains de banlieue et du réseau métropolitain par autobus, dans la grande région montréalaise. Ce parc d'infrastructures n'a cessé de croître depuis sa fondation en 1996, et cette croissance s'est vue accélérer dans les dernières années avec, entre autres, l'ajout d'infrastructures majeures telles que l'achat de voitures de série 3000 et de locomotives bi-modes, la construction de la nouvelle ligne Mascouche ou encore, l'acquisition de la ligne électrifiée de Deux-Montagnes.

Ce parc d'infrastructures est composé principalement d'équipements, de matériel roulant (locomotives, automotrices et voitures passagers), de bâtiments (gares, terminus métropolitains, garages et ateliers d'entretien), de même que d'ouvrages de génie civil (stationnements incitatifs et voies réservées) et ferroviaires (emprises, ponts, ponceaux, murs et tunnels).

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

VISION

Faire vivre à la clientèle une expérience améliorée de transport maritime en exploitant efficacement le réseau de traverses et de dessertes de la Société des traversiers du Québec (STQ) grâce au soutien d'une équipe professionnelle, fière et engagée.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste à « assurer la mobilité durable des personnes et des marchandises par des services de transport maritime de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi le développement du Québec », la STQ s'est dotée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, d'une orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Assurer des navires et des infrastructures terrestres sécuritaires, fonctionnels et de qualité à la clientèle.

Objectifs

- Amener la clientèle à bon port en toute sécurité avec de l'équipement conforme aux normes et du personnel qualifié, sensibilisé à la qualité des services;
- Maintenir les gares et les navires propres et confortables;
- Assurer la conformité des navires au Code international de gestion de la sécurité (Code ISM);
- Maintenir minimalement à 99,5 % le taux de réalisation des traverses prévues.

RESPONSABILITÉS

La STQ, qui est sous la responsabilité du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, doit gérer les infrastructures dont elle est propriétaire. Elle doit s'assurer que celles-ci soient fonctionnelles et sécuritaires, performantes et fiables. Pour y arriver, la STQ doit accorder les ressources nécessaires pour :

- Garantir leur intégrité;
- Faire en sorte de rencontrer les exigences réglementaires applicables;
- Assurer les mises à niveau permettant de prolonger leur durée de vie utile;
- Procéder à des améliorations pour rencontrer de nouvelles exigences;
- Remplacer les infrastructures en fin de vie.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures de la STQ est constitué d'immeubles tels que des gares, des passerelles piétonnières, des entrepôts, des ateliers et un siège social. De plus, il comprend des navires qui sont essentiels à la réussite de sa mission ainsi que des ouvrages de génie civil tels des quais, des embarcadères, et d'autres actifs de support, notamment des aires d'attente, des guérites et des salles mécaniques.

Ces infrastructures sont localisées principalement le long du fleuve St-Laurent, entre Sorel et la Basse-Côte-Nord, en passant par l'île d'Anticosti et les Îles-de-la-Madeleine.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service		
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	Total	Taux de réalisation
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports							
2014-2015							
Probable	921,4	—	521,3	1 442,7	640,9	**2 083,6**	
Réel	1 213,3	—	320,9	1 534,2	492,1	**2 026,2**	97 %
2015-2016							
Prévu	1 057,9	—	813,8	1 871,7	527,9	**2 399,6**	
Probable	1 140,6	—	524,1	1 664,7	499,9	**2 164,6**	90 %
Agence métropolitaine de transport							
2014-2015							
Probable	6,9	—	0,9	7,8	366,3	**374,1**	
Réel	5,7	—	1,3	7,0	238,0	**245,0**	66 %
2015-2016							
Prévu	11,2	—	0,4	11,6	380,5	**392,1**	
Probable	3,3	—	—	3,3	225,5	**228,8**	58 %
Société des traversiers du Québec							
2014-2015							
Probable	—	—	123,3	123,3	36,4	**159,7**	
Réel	—	—	120,9	120,9	32,7	**153,6**	96 %
2015-2016							
Prévu	10,0	—	100,4	110,4	54,4	**164,8**	
Probable	10,2	—	39,2	49,4	26,8	**76,2**	46 %

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Les investissements réalisés en 2014-2015 par le MTMDET totalisent 2 026,2 M$, ce qui représente un taux de réalisation de 97 %.

Une somme de 1 534,2 M$ a été consacrée au maintien et au remplacement des infrastructures. Ces investissements se répartissent principalement entre les axes d'interventions suivants :

- Conservation des chaussées;
- Conservation des structures;
- Ponts municipaux.

En 2015-2016, les principaux projets en maintien d'actifs en cours sont :

- Maintien d'actifs sur l'échangeur Turcot et de La Vérendrye;
- Maintien d'actifs sur le pont Honoré-Mercier;
- Maintien d'actifs sur les structures de l'échangeur St-Pierre;
- Maintien d'actifs sur les structures de l'autoroute Métropolitaine.

Par ailleurs, les principaux projets d'amélioration et d'ajout en cours de réalisation en 2015-2016 sont les suivants :

- Rond-point Dorval – Réaménagement de l'échangeur entre les autoroutes 20 et 520;
- Réaménagement de la route 185, entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick – Phases I et II;
- Prolongement de l'autoroute 73 entre Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Georges;
- Relocalisation permanente de la route 112 à Thetford Mines;
- Construction d'une voie de contournement de Rouyn-Noranda.

L'Agence métropolitaine de transport

Les investissements réalisés en 2014-2015 par l'AMT totalisent 245,0 M$, ce qui représente un taux de réalisation de 66 %. Ce taux s'explique principalement par le niveau d'avancement des travaux du projet du train de l'Est dont l'achèvement est prévu pour l'année 2016.

Les principaux projets réalisés en 2014-2015 sont les suivants :

- Réfection des infrastructures ferroviaires;
- Travaux de rénovation dans le tunnel du Mont-Royal;
- Réfection de voitures et locomotives.

Par ailleurs, les principaux projets en cours de réalisation en 2015-2016 sont les suivants :

- Train de banlieue Corridor Nord-Est -Train de l'Est (mise en service);
- Bureau de projet sur le prolongement du réseau Métro;
- Construction du centre d'entretien pour trains de banlieue Lachine;
- Acquisition et réfection de locomotives.

Le taux de réalisation de 58 % pour 2015-2016 s'explique par le report de certains projets aux années subséquentes :

- Acquisition et réfection de matériel roulant;
- Programme d'ajout de voies réservées et de mesures préférentielles;
- Ajout et amélioration du réseau de trains de banlieue.

La Société des traversiers du Québec

Les investissements réalisés en 2014-2015 par la STQ totalisent 153,6 M$, ce qui représente un taux de réalisation de 96 %.

- Cette somme a été principalement affectée aux projets suivants :
  - La poursuite de l'adaptation des infrastructures terrestres aux traverses de Matane et de Tadoussac;
  - La construction de la nouvelle gare et la poursuite du réaménagement du terminal de Lévis à la traverse de Québec;
  - La poursuite de la construction d'un nouveau navire pour la traverse de Matane – Baie-Comeau - Godbout;
  - La construction de deux nouveaux navires pour la traverse de Tadoussac – Baie-Ste-Catherine.

En 2015-2016, la STQ aura investi 76,2M$, soit un taux de réalisation prévu de 46% qui s'explique principalement par le retard encouru dans le projet de construction des nouveaux navires pour la traverse Tadoussac et Baie-Ste-Catherine.

Ces investissements ont été principalement affectés aux projets suivants :

- La finalisation du nouveau navire de la traverse de Matane – Baie-Comeau - Godbout;
- L'adaptation des infrastructures terrestres des traverses de Tadoussac et de Matane;
- La poursuite de la construction de deux nouveaux navires pour la traverse Tadoussac – Baie-Ste-Catherine;
- La finalisation du terminal de Lévis.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et catégorie d'infrastructure

		Quantité	Dimension	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)
						ABC	D	E		
Ouvrages de génie civil										
Chaussées du réseau supérieur		s.o.	30 899 km	N/D	84	Selon le nombre				5 280,0
						53	25	22	C	
Structures	Réseau supérieur	5 434	5 253 021 m²	38	100	Selon le nombre				6 281,7
						74	8	18	C	
						Selon la valeur				
						51	8	41	C	
	Ponts du réseau municipal	4 249	742 142 m²	N/D	100	Selon le nombre				940,3
						54	10	36	C	
						Selon la valeur				
						52	9	39	C	
Autres infrastructures		Variable	Variable	Variable	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
									Total	**12 502,0**

1 Résultats basés sur les données 2015

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Chaussées du réseau supérieur

En 2015, le MTMDET a ausculté 84 % de la longueur du réseau routier supérieur, pour la partie non auscultée, on a procédé à une extrapolation des besoins afin de dresser un bilan complet de l'état des chaussées.

Autres infrastructures

Le niveau de connaissance de l'état et du déficit de maintien d'actifs (DMA), le cas échéant, des autres infrastructures varie en fonction de leur type, leur nombre d'éléments et leur valeur relative.

Les secteurs de transport aérien, maritime et ferroviaire sont fortement réglementés. Par conséquent les inspections réalisées sur ces infrastructures sont davantage orientées vers le respect des normes de sécurité que vers leur évaluation aux fins de l'indice d'état gouvernemental.

Néanmoins, au cours des prochaines années, le MTMDET évaluera progressivement l'état et le DMA de ces autres infrastructures, conformément à l'indice d'état gouvernemental.

Méthodologie

Chaussées du réseau supérieur

L'évaluation du DMA et de l'indice d'état repose sur des données d'inspection de l'année 2015. L'extrapolation pour l'état et le DMA s'effectue en tenant compte de la représentativité et de l'importance relative des portions de réseau non auscultées.

Indice d'état

Depuis plus de 15 ans, le MTMDET procède à l'auscultation des chaussées, en suit l'évolution de l'état et publie un bilan annuel sur la base d'un indicateur principal : le confort au roulement. L'usage de l'indice de rugosité international (IRI), utilisé pour évaluer le confort au roulement ressenti par l'usager de la route, constitue un standard employé par un très grand nombre d'administrations routières dans le monde. Sa définition et son calcul font l'objet de normes internationales.

C'est sur la base de cet indicateur que le MTMDET a établi, à l'intérieur de ses plans stratégiques successifs, ses cibles de performance en termes de pourcentage de la longueur du réseau en bon état. Le Ministère en rend compte dans son rapport annuel de gestion et en publie le suivi à l'intérieur de son bilan annuel d'état du réseau routier. Une chaussée en bon état se définit comme un segment de route dont la valeur de l'indice de confort au roulement est en deçà d'un seuil départageant un état jugé comme bon, d'un état requérant une intervention afin de lui redonner une bonne qualité de roulement. Par contre, les choix d'interventions et de la meilleure technique à mettre en œuvre tiennent compte d'autres indicateurs comme l'orniérage, la fissuration et la sensibilité aux effets du gel.

Dans le cadre du Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures, les quatre indicateurs d'état déjà utilisés par le MTMDET pour sa gestion interne, soit : l'IRI, l'indice d'orniérage, l'indice de fissuration ainsi que la susceptibilité au gel de la chaussée ont été combinés pour créer un nouvel indicateur intégré aux fins de l'indice d'état gouvernemental. Un segment de route peut en effet offrir une bonne qualité de roulement tout en présentant un taux de fissuration assez élevé. La combinaison de ces quatre indicateurs a pour conséquence que le portrait tracé sur la base de l'indice d'état gouvernemental peut différer de celui reposant uniquement sur l'IRI. Par conséquent, recourir à cette combinaison d'indices permet de mieux relier l'état de l'infrastructure aux besoins d'investissement pour la remettre dans un état au moins satisfaisant.

Déficit de maintien d'actifs

La valeur du DMA des chaussées représente le coût des travaux pour réparer les chaussées en mauvais et très mauvais état pour lesquelles les interventions requises n'ont pas été réalisées à temps et ont ainsi atteint un état de déficience majeure, ou pour lesquelles leur durée de vie résiduelle (DVR) est inférieure ou égale à trois ans.

Structures (réseau supérieur et ponts du réseau municipal)

Indice d'état

Depuis plusieurs années, le MTMDET utilise différents indicateurs pour suivre la sécurité, la fonctionnalité et l'état général des structures. Le principal indicateur employé par la très grande majorité des administrations routières est la « proportion du nombre de structures en bon état » qui, aux fins de l'indice d'état gouvernemental, correspond à l'ensemble des indices d'état au-dessus du seuil, soit A – Très bon, B – Bon, C – Satisfaisant tandis que les ouvrages considérés « à réparer » se répartissent selon les indices d'état D – Mauvais et E – Très mauvais.

Au MTMDET, cet indicateur est notamment basé sur les données d'inspection en ciblant les éléments principaux dont l'état requiert une intervention d'ici les cinq prochaines années. D'autres indicateurs complémentaires sont aussi utilisés comme :

- L'indice de fonctionnalité d'une structure, qui mesure si un ouvrage répond aux besoins des usagers;
- L'indice de comportement de la structure, qui est un reflet de la stabilité et de la sécurité d'une structure.

La combinaison des résultats de ces différents indices permet de sélectionner les interventions les plus avantageuses pour le réseau.

L'indicateur « proportion du nombre de structures en bon état » est formulé en termes de nombre, ce qui facilite son interprétation. Cette façon de faire a cependant le désavantage d'attribuer le même poids à chacun des ouvrages, quelle que soit son envergure. Une autre façon de présenter l'information, et qui apparaît au tableau précédent, est en termes de pourcentage de la valeur des structures. Cette façon de rapporter l'état des structures a l'avantage de mettre en relation le besoin d'intervention avec l'importance relative des structures. Par conséquent, les structures de grande importance ont une forte influence à la baisse sur le portrait global lorsque celles-ci sont en mauvais état.

Déficit de maintien d'actifs

Le DMA des structures du réseau routier supérieur correspond à la somme des travaux requis depuis plus de cinq ans pour rétablir l'état des structures à réparer. Cette valeur est grandement influencée par quelques structures majeures sur lesquelles des travaux sont requis. Par exemple, lorsque les travaux seront réalisés au cours des prochaines années sur plusieurs structures majeures telles que l'échangeur Turcot et le tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, la valeur du DMA diminuera d'environ 1,5 G$. Le MTMDET continuera à privilégier les interventions assurant la sécurité du public alors qu'il est engagé dans un cycle de remplacement et de maintien des actifs vieillissants pour de nombreuses années.

Enfin, d'autres indicateurs ont aussi été développés par le MTMDET pour répondre à des besoins spécifiques comme :

- Les besoins relatifs aux travaux permettant d'évaluer les montants nécessaires à la réalisation des interventions;
- L'indice de condition générale qui donne une représentation sommaire de l'état des structures pour le grand public en classant celles-ci en quatre grandes catégories :
  - Structures nécessitant un remplacement;
  - Structures nécessitant des travaux majeurs;
  - Structures nécessitant des réparations;
  - Structures ne nécessitant aucune intervention.
- L'indice des investissements à réaliser pour la remise en état, développé à la demande du Vérificateur général du Québec.

Le bilan annuel de l'état des ouvrages d'art du réseau routier québécois présente l'information pour les structures du réseau supérieur et les ponts du réseau municipal sous la responsabilité du MTMDET. On retrouve également, à l'intérieur du rapport annuel de gestion du Ministère, une reddition de comptes en fonction des cibles établies dans le cadre du Plan stratégique 2013-2015. Par ailleurs, le MTMDET présente sur son site internet les rapports d'inspection générale de ses structures.

Évolution de l'état des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état en (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI	
	2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017
Ouvrages de génie civil				Selon le nombre							
Chaussées du réseau supérieur	55	53	(2)	24	25	1	21	22	1	C	C
Structures				Selon le nombre							
Réseau supérieur	72	74	2	10	8	(2)	18	18	0	C	C
				Selon la valeur							
	51	51	0	10	8	(2)	39	41	2	C	C
				Selon le nombre							
Ponts du réseau municipal	52	54	2	12	10	(2)	36	36	0	C	C
				Selon la valeur							
	50	52	2	10	9	(1)	40	39	(1)	D	C
Autres infrastructures	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Pour les chaussées du réseau supérieur, l'indice d'état moyen est demeuré stable de 2014 à 2015. Il s'est réalisé au total 1 850 km de travaux routiers en 2015. De ce nombre, 1 497 km (81 %) sont des travaux de réfection (réhabilitation en surface, réhabilitation en profondeur, reconstruction ou palliatifs), qui visent à corriger les déficiences de la chaussée. Le résiduel, 353 km (19 %), est constitué de travaux préventifs (scellement des fissures, resurfaçage mince), qui visent à retarder la détérioration de la chaussée.

Pour les structures du réseau supérieur, malgré une quantité plus importante de structures réparées que celles évaluées dans un état déficient en cours d'année, l'indice d'état moyen est demeuré stable considérant le fort pourcentage de structures qui sont dans un état C – Satisfaisant.

Enfin, les investissements réalisés pour les ponts du réseau municipal ont permis de relever l'indice d'état moyen, selon la valeur, à un niveau satisfaisant.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2015-2016	Augmentation (M$)	Résorption (M$)	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2016-2017
Ouvrages de génie civil				
Chaussées du réseau supérieur	5 160,0	732,0	(612,0)	5 280,0
Structures				
Réseau supérieur	5 580,0	976,4	(274,7)	6 281,7
Ponts du réseau municipal	1 070,0	11,7	(141,4)	940,3
Autres infrastructures	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Totaux	**11 810,0**	**1 698,1**	**(1 006,1)**	**12 502,0**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Chaussées du réseau supérieur

Augmentation

L'augmentation du DMA s'explique principalement par les éléments suivants :

- Vieillissement naturel de la chaussée entre 2014 et 2015;
- Nouvelles inspections permettant de réévaluer la durée de vie résiduelle;
- Indexation des coûts des travaux routiers (augmentation moyenne de 1,8 % en 2015);
- Amélioration de la méthode d'identification des fissures ayant pour effet d'augmenter le taux de fissuration mesuré;
- Augmentation du nombre de km de chaussées ayant reçu des travaux temporaires ne permettant pas de résorber le DMA.

Résorption

L'élément majeur qui contribue à la résorption du DMA est la réalisation de travaux routiers en 2015 sur des chaussées porteuses d'un DMA, notamment par la reconstruction complète de la structure de la chaussée ou encore par des interventions permettant de les renforcir.

Structures du réseau supérieur

Augmentation

L'augmentation du DMA est principalement attribuable à des structures qui sont maintenant évaluées dans un état à réparer, justifiant la constatation d'un DMA d'environ 875,0 M$. D'ailleurs, les travaux à réaliser sont prévus dans les projets qui sont respectivement inscrits à l'étude et en planification au Plan québécois des infrastructures 2016-2026.

Résorption

La résorption s'explique principalement par la réalisation de travaux sur des structures porteuses d'un DMA, notamment par la reconstruction de ponts ou viaducs en fin de vie utile, ou par des réfections majeures des éléments principaux de structures déficientes.

Ponts du réseau municipal

Augmentation

L'augmentation du DMA est principalement attribuable au fait que 60 ponts du réseau municipal ont été évalués dans un état déficient entre l'inspection réalisée en 2014 et celle de 2015.

Résorption

La résorption s'explique principalement par la réalisation de travaux de réfection ou de reconstruction ayant permis de corriger l'état de déficience de 110 ponts du réseau municipal.

L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Gares	61	1 584 904 m²	15	100	84	15	1	B	5,4
Terminus	15	354 983 m²	18	100	80	16	4	C	5,5
Garages	8	932 685 m²	10	42	99	1	0	A	—
Abris de protection	1	13 200 m²	1	100	100	0	0	A	—
Ouvrages de génie civil									
Voies ferrées	s/o	88,9 km	26	100	86	0	14	B	1,0
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	222	s.o.	30	67	91	6	3	B	3,6
Stationnements incitatifs	18	269 595 m²	15	100	85	9	6	C	0,1
Voies réservées	35	141,25 km	16	100	89	10	1	C	—
Équipements									
Locomotives	41	s.o.	11	78	96	4	0	B	0,1
Voitures passagers	206	s.o.	8	92	100	0	0	B	—
Automotrices électriques	58	s.o.	20	100	0	100	0	D	39,2
Véhicules d'intervention	22	s.o.	3	100	46	18	36	C	—
Signalisation	164	s.o.	22	52	93	7	0	B	0,5
Caténaire	s/o	65,9 km	19	100	100	0	0	B	—
Aiguillages	53	s.o.	15	100	100	0	0	B	—
								Total	**55,4**

1 Données du 10 décembre 2015

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

En plus des inspections quotidiennes réglementaires, les programmes d'inspection de l'AMT prévoient que toutes les infrastructures seront progressivement inspectées d'ici 2020 aux fins de l'évaluation de l'état et du DMA.

Méthodologie

Pour les infrastructures dont le pourcentage d'inspection est inférieur à 100 %, les indices d'état et le DMA de ces infrastructures n'ont pas été extrapolés.

Les pourcentages d'inspection, les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés par catégorie en fonction du nombre d'infrastructures.

Pour le matériel roulant ferroviaire, soit les locomotives, les voitures passagers et les automotrices électriques, l'état est évalué puis pondéré en fonction de critères visuels, mais également en fonction de l'âge et de la performance de l'actif.

Évolution de l'état des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état en (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI	
	2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017
Immeubles											
Gares	80	84	4	18	15	(3)	2	1	(1)	B	B
Terminus	80	80	0	12	16	4	8	4	(4)	C	C
Garages	95	99	4	2	1	(1)	3	0	(3)	A	A
Abris de protection	100	100	0	0	0	0	0	0	0	A	A
Ouvrages de génie civil											
Voies ferrées	100	86	(14)	0	0	0	0	14	14	B	B
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	87	91	4	13	6	(7)	0	3	3	B	B
Stationnements incitatifs	85	85	0	9	9	0	6	6	0	C	C
Voies réservées	89	89	0	10	10	0	1	1	0	C	C
Équipements											
Locomotives	96	96	0	4	4	0	0	0	0	B	B
Voitures passagers	100	100	0	0	0	0	0	0	0	A	B
Automotrices électriques	0	0	0	100	100	0	0	0	0	D	D
Véhicules d'intervention	80	46	(34)	8	18	10	12	36	24	C	C
Signalisation	93	93	0	7	7	0	0	0	0	B	B
Caténaire	100	100	0	0	0	0	0	0	0	B	B
Aiguillages	100	100	0	0	0	0	0	0	0	B	B

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Pour les immeubles, globalement, l'indice d'état moyen est stable. Les variations des indices d'état s'expliquent comme suit :

- Des travaux ont été réalisés afin de rétablir à un niveau au moins satisfaisant (C) l'état de certaines gares, notamment celle de Saint-Hubert;
- La vente du terminus Henri-Bourassa Nord, qui était dans un très mauvais état, explique la diminution du pourcentage de l'indice d'état (E) dans cette catégorie d'infrastructures;
- Pour les garages, les travaux réalisés sur les installations ferroviaires au centre d'entretien de Lachine ainsi qu'au garage Delson, afin de les rétablir dans un état au moins satisfaisant (C), expliquent l'augmentation du pourcentage de l'indice d'état « ABC ».

Le constat global est également stable pour les ouvrages de génie civil. Plus spécifiquement :

- Pour les voies ferrées, les variations proviennent d'une infrastructure évaluée cette année en très mauvais état (E), soit la zone de la subdivision Montréal & Ottawa (M&O), présentement inexploitée;
- Pour les ponts, ponceaux, tunnels et murs, les variations s'expliquent par les inspections supplémentaires réalisées en cours d'année qui ont permis de bonifier la liste des travaux à réaliser sur ces infrastructures. Également, la réalisation des travaux de résorption du DMA a eu pour effet de rétablir l'état de certaines infrastructures dans un niveau au moins satisfaisant (C).

Finalement, la variation à la baisse des indices d'état moyen est constatée à l'égard de deux types d'équipements. Plus spécifiquement :

- Pour les voitures passagers, l'indice d'état moyen passe de Très bon (A) à Bon (B) à la suite d'une nouvelle évaluation détaillée de l'état effectuée sur une catégorie de voitures passagers, soit la série 700. Cette détérioration s'explique par l'usure normale de cette catégorie de voitures qui approchent de leur fin de vie utile, théorique de 30 ans;
- Pour les véhicules d'intervention, la détérioration marquée s'explique principalement par une dégradation rapide des véhicules en raison de leur utilisation supérieure à la normale. Cette détérioration sera prise en charge en 2016 par un programme de remplacement des véhicules.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2015-2016	Augmentation (M$)	Résorption (M$)	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2016-2017
Immeubles				
Gares	5,5	—	(0,1)	5,4
Terminus	10,4	—	(4,9)	5,5
Garages	—	—	—	—
Abris de protection	—	—	—	—
Ouvrages de génie civil				
Voies ferrées	—	1,0	—	1,0
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	3,6	0,4	(0,4)	3,6
Stationnements incitatifs	0,1	—	—	0,1
Voies réservées	—	—	—	—
Équipements				
Locomotives	0,3	—	(0,2)	0,1
Voitures passagers	—	—	—	—
Automotrices électriques	39,2	—	—	39,2
Véhicules d'intervention	N/D	—	—	—
Signalisation	0,8	—	(0,3)	0,5
Caténaire	—	—	—	—
Aiguillages	—	—	—	—
Totaux	**59,9**	**1,4**	**(5,9)**	**55,4**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Augmentation

Les éléments ayant contribué à l'augmentation du DMA s'expliquent par :

- La constatation d'un DMA pour les voies ferrées de la zone inexploitée sur la subdivision M&O;
- Les travaux majeurs à réaliser sur un pont de la subdivision M&O permettant d'accroître la vitesse de la circulation.

Résorption

Les éléments ayant contribué à la résorption du DMA sont, principalement :

- Les travaux majeurs réalisés sur les installations de la gare de Saint-Hubert;
- La vente du terminus Henri-Bourassa Nord;
- Les travaux de remplacement complet d'un ponceau de la subdivision M&O et les travaux majeurs du mur Canora de la subdivision Deux-Montagnes;
- Les travaux réalisés sur certaines composantes désuètes des locomotives dont les travaux se poursuivront en 2016;
- Les travaux de remplacement complet du système d'enclenchement du passage à niveau situé sur la Montée Cadieux de la subdivision M&O.

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)
					ABC	D	E		
Immeubles	76	9 005 m²	19	100	95	5	0	A	0,8
Ouvrages de génie civil									
Quais	24	7 346 m	36	100	57	25	18	C	20,1
Embarcadères	20	3 604 m²	29	100	72	0	28	D	15,5
Autres	19	156 633 m²	36	100	89	0	11	C	8,6
Équipements									
Navires	19	s.o.	27	100	100	0	0	A	—
								Total	**45,0**

1 Données de décembre 2015

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Au PAGI 2016-2017, les passerelles piétonnières sont distinguées des immeubles auxquels elles sont attachées afin d'être considérées en tant qu'une infrastructure individuelle. Cette distinction accroît le nombre d'immeubles de neuf unités comparativement à l'an dernier.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Évolution de l'état des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état en (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI	
	2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017		2015-2016	2016-2017
Immeubles	98	95	(3)	2	5	3	0	0	0	B	A
Ouvrages de génie civil											
Quais	66	57	(9)	25	25	0	9	18	9	C	C
Embarcadères	68	72	4	5	0	(5)	27	28	1	D	D
Autres	89	89	0	0	0	0	11	11	0	C	C
Équipements											
Navires	100	100	0	0	0	0	0	0	0	A	A

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Immeubles

La modernisation des gares fluviales et des passerelles piétonnières à Matane et à Baie-Comeau a été le principal élément qui explique l'amélioration de l'indice d'état moyen des immeubles, qui est passé de B – Bon à A – Très bon.

Quais

L'indice d'état moyen des quais dans leur ensemble demeure stable à C – Satisfaisant. Toutefois, de nouvelles évaluations ont fait ressortir une augmentation du DMA principalement aux quais de l'Isle-aux-Coudres et de St-Joseph-de-La-Rive ce qui a eu pour effet d'augmenter le pourcentage de l'indice d'état E – Très mauvais.

Embarcadères

Bien que l'indice d'état moyen des embarcadères dans leur ensemble demeure à D – Mauvais, le pourcentage de l'indice d'état ABC s'est légèrement amélioré, principalement grâce à la mise à niveau des embarcadères de Baie-Comeau et de Godbout, laquelle était requise pour recevoir le nouveau navire (*N.M. F.-A.-Gauthier*).

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2015-2016	Augmentation (M$)	Résorption (M$)	Déficit de maintien d'actifs (M$) au PAGI 2016-2017
Immeubles	0,3	0,5	—	0,8
Ouvrages de génie civil				
Quais	14,1	6,0	—	20.1
Embarcadères	16,0	0,5	(1,0)	15,5
Autres	9,0	—	(0,4)	8,6
Équipements				
Navires	—	—	—	—
Totaux	**39,4**	**7,0**	**(1,4)**	**45,0**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Immeubles

L'augmentation du DMA s'explique par l'identification de nouveaux travaux de revêtements extérieurs et de toits.

Quais

De nouvelles évaluations ont fait ressortir une augmentation du DMA, principalement aux quais de l'Isle-aux-Coudres et de St-Joseph-de-la-Rive.

ANNEXES

1. La Loi sur les infrastructures publiques

La Loi sur les infrastructures publiques établit des règles en matière de planification et de gestion des investissements publics en infrastructures. Les objectifs poursuivis par la Loi sont :

- Obtenir une vision à long terme des investissements du gouvernement en infrastructures;
- Assurer une planification adéquate des infrastructures publiques;
- Favoriser la pérennité des infrastructures publiques de qualité;
- Contribuer à la priorisation des investissements publics en infrastructures;
- Faire en sorte que la Société québécoise des infrastructures assure une gestion optimale du parc immobilier.

La Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3) a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2013. Cette Loi établit les règles de gouvernance en matière de planification des investissements publics en infrastructures, de même qu'en matière de gestion des infrastructures publiques.

La Loi institue également la Société québécoise des infrastructures, ayant pour mission de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique et d'assurer que le parc immobilier répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Cette Loi propose une vision à long terme de la planification des investissements du gouvernement en infrastructures, basée sur les meilleures pratiques dans le domaine. Ainsi, elle favorise une planification adéquate des investissements en infrastructures publiques en prescrivant notamment une administration rigoureuse et transparente des sommes qui leur sont consacrées et en promouvant les meilleures pratiques de gestion de projet ainsi qu'une meilleure reddition de comptes.

Les mesures introduites par la Loi favorisent également la pérennité d'infrastructures publiques de qualité, notamment par une répartition adéquate des investissements entre ceux relatifs au maintien d'actifs et ceux relatifs au développement des infrastructures.

2. La Société québécoise des infrastructures

Issue de la fusion de la Société immobilière du Québec et d'Infrastructure Québec, la Société québécoise des infrastructures a mis en place une structure unique d'offre de services en gestion de projets.

Tout en assurant la continuité des activités en gestion et en exploitation immobilières, cette fusion a permis la mise en commun des compétences respectives des deux organisations et, par conséquent, une gestion améliorée des projets d'infrastructure publique, de leur démarrage à leur exécution.

La Société québécoise des infrastructures a pour mission :

- De soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructures;
- De développer, de maintenir et de gérer un parc immobilier qui répond aux besoins de ces organismes.

3. La Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique

En vertu de la Loi sur les infrastructures publiques, le gouvernement a adopté en février 2014 la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* (Directive). Cette Directive vise notamment à promouvoir les meilleures pratiques en gestion de projet, afin de faire les bons choix d'investissements pour se doter d'infrastructures de qualité tout en respectant les limites d'investissement établies. Elle détermine les autorisations de même que le contenu des documents requis selon les étapes de la gestion du projet et permet à la Société québécoise des infrastructures (SQI), dans certains cas, de déterminer ce contenu.

Un projet d'infrastructure publique est considéré majeur lorsqu'il satisfait aux critères déterminés par le Conseil du trésor ou lorsque le Conseil du trésor le qualifie expressément comme étant majeur. Ainsi un projet d'infrastructure publique est considéré majeur lorsque le coût total estimé du projet est égal ou supérieur à 50,0 M$ (ou supérieur à 100,0 M$ pour un projet d'infrastructure routière).

La Directive est illustrée schématiquement de la façon suivante :

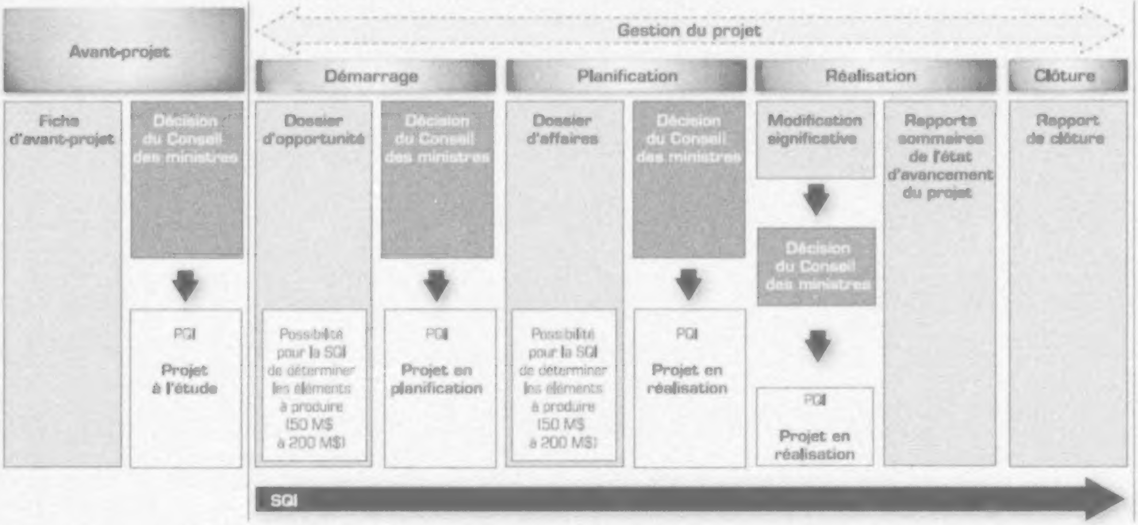

À l'étape d'avant-projet, une demande de mise à l'étude d'un projet majeur d'un organisme public, priorisé par le ministre duquel il relève, doit être accompagnée d'une fiche d'avant-projet. Celles-ci doivent être autorisées par le Conseil des ministres afin qu'un dossier d'opportunité (DO) puisse être élaboré;

À l'étude (en démarrage), un DO doit être élaboré par le gestionnaire du projet afin d'apprécier la pertinence du projet et recommander la meilleure option à long terme pour répondre au besoin exprimé. Le Conseil des ministres approuve ce DO puis autorise l'élaboration d'un dossier d'affaires (DA);

Une fois en planification, un DA doit être élaboré afin de présenter, en détail, la meilleure option à long terme retenue ainsi que le plan de gestion du projet déterminant les actions nécessaires pour mener à bien le projet. Le Conseil des ministres approuve ce DA puis autorise la réalisation du projet;

Lors de la réalisation, des rapports sommaires de l'état d'avancement du projet doivent être élaborés par le gestionnaire du projet et transmis au Secrétariat du Conseil du trésor. Chaque rapport doit couvrir une période de six mois. De plus, toute modification significative au projet à l'égard du coût total, de la stratégie de financement, de la portée ou de l'échéancier du projet doit être autorisée par le Conseil des ministres;

À la clôture, un rapport de clôture du projet doit être élaboré par le gestionnaire du projet et transmis sans délai au Secrétariat du Conseil du trésor lors de la réception formelle de l'infrastructure publique.

4. Les cadres de gestion des infrastructures publiques

Un cadre de gestion des infrastructures publiques constitue l'ensemble des pratiques, règles et normes qu'un organisme doit suivre à l'égard notamment du maintien et, au besoin, du rétablissement de l'état des infrastructures existantes. Le cadre de gestion établit ainsi les fondations sur lesquelles reposent les plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures.

Le gouvernement a adopté en 2013 la Loi sur les infrastructures publiques, laquelle favorise particulièrement la pérennité des infrastructures publiques. À cette fin, chaque organisme assujetti élabore et met en œuvre un cadre de gestion, ce qui leur permet d'y intégrer les meilleures pratiques de gestion des infrastructures, et ce, en fonction de leur réalité respective. Ce travail s'appuie sur le « Guide d'élaboration et de mise en œuvre des cadres de gestion des infrastructures publiques » élaboré par le Secrétariat du Conseil du trésor en collaboration avec les organismes concernés.

Le guide permet d'encadrer prioritairement les volets suivants :

- La prise et la tenue à jour de l'inventaire des infrastructures reposant sur une inspection rigoureuse et planifiée;
- Les besoins d'investissements en maintien d'actifs;
- Les méthodes d'évaluation de l'état, du déficit de maintien d'actifs et de la valeur de remplacement des infrastructures.

Par ailleurs, un cadre de gestion progresse constamment, et ce en adéquation avec l'environnement de l'organisme, permettant ainsi d'allier les améliorations continues et les lignes directrices gouvernementales. Dans ce contexte, les cadres de gestion des organismes feront l'objet d'une révision triennale et devront être transmis au président du Conseil du trésor. La première révision est fixée au plus tard le 31 mars 2018.

> La Loi sur les infrastructures publiques, adoptée en 2013 en remplacement de celle de 2007, a conservé l'objectif de favoriser la pérennité des infrastructures publiques, notamment en assurant une répartition adéquate des investissements entre ceux relatifs au maintien d'actifs, incluant la résorption du déficit de maintien d'actifs, et ceux relatifs au développement des infrastructures.
>
> Cette Loi prévoit également l'élaboration par chaque organisme désigné d'un cadre de gestion, ainsi qu'un inventaire des infrastructures publiques et une évaluation de leur état et de leur déficit de maintien d'actifs.

Conseil du trésor
Québec